

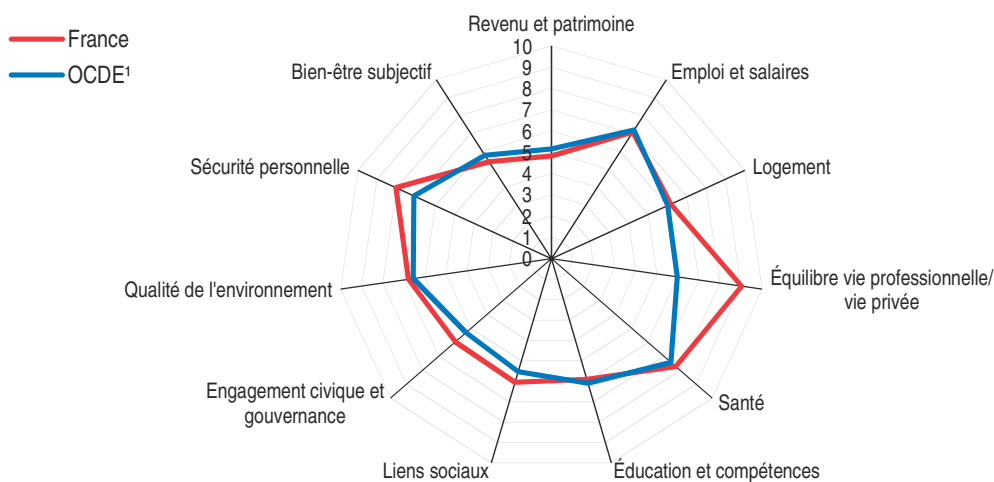
Évaluation et recommandations

- *L'économie française a de nombreux atouts, mais doit aussi faire face à des défis importants*
- *Rendre la fiscalité plus favorable à l'emploi et à la productivité et maintenir la protection sociale*
- *Renforcer la croissance de la productivité*
- *Augmenter l'emploi de qualité*
- *Améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés*

L'économie française a de nombreux atouts, mais doit aussi faire face à des défis importants


L'économie française se caractérise par une productivité et un niveau de vie élevés, une longue espérance de vie en bonne santé ainsi qu'un équilibre vie professionnelle-vie privée satisfaisant en moyenne (graphique 1). Grâce à une très bonne couverture sociale et au salaire minimum, la pauvreté et les inégalités sont restées relativement modestes (graphique 2). L'économie, bien qu'encore légèrement en retrait en termes de croissance par rapport à la moyenne de la zone euro, progresse, et la situation du marché du travail commence à s'améliorer.

Graphique 1. **La population jouit d'un bien-être enviable**



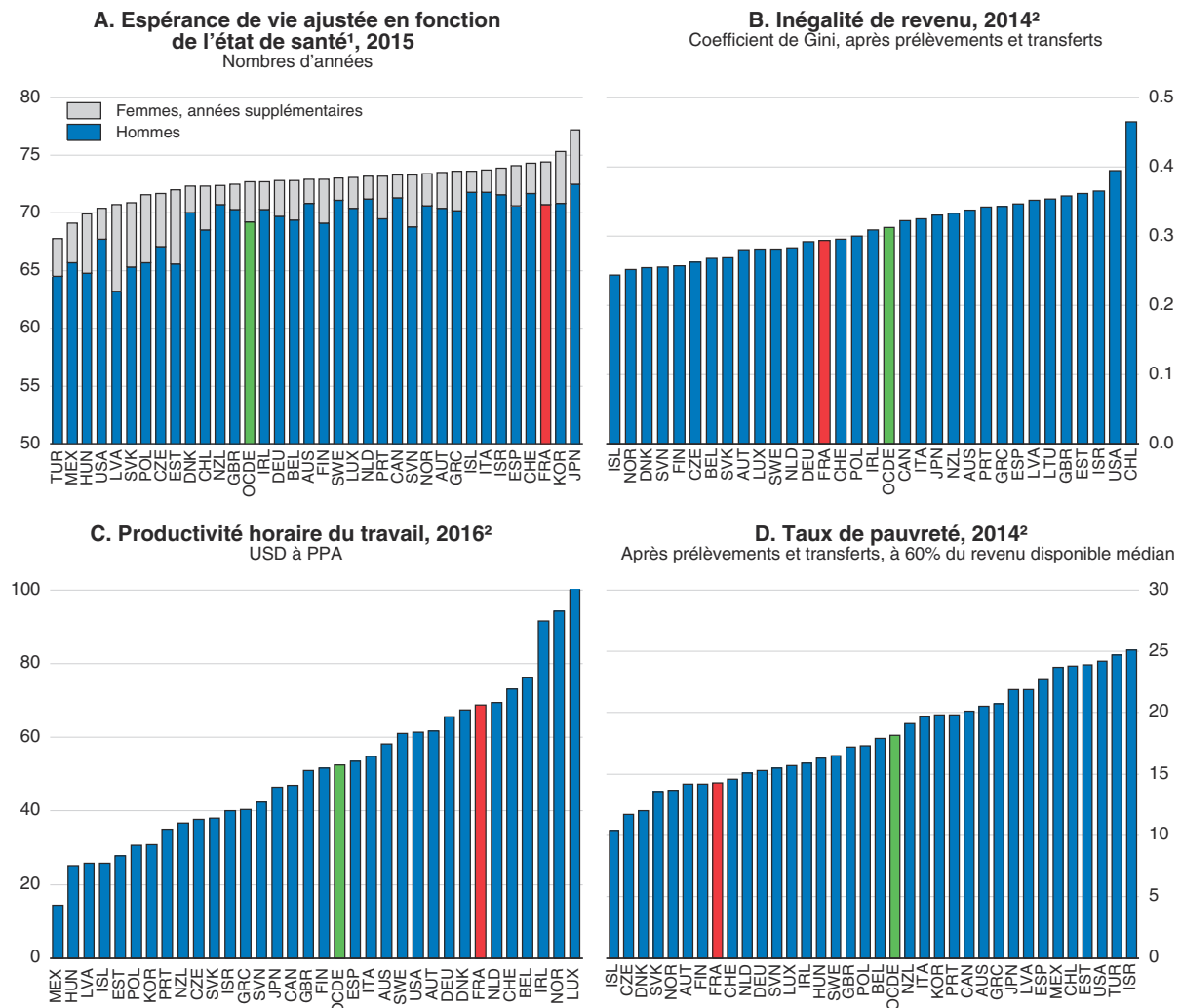
1. Moyenne non pondérée.

Source : Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, www.betterlifeinitiative.org.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578522>


Cependant, la croissance potentielle a reculé, principalement à cause de l'affaiblissement de la productivité tendancielle, ce qui freine la capacité du pays à offrir à long terme à sa population une protection sociale solide et des services publics de haute qualité. Le niveau élevé des dépenses publiques, s'il contribue au faible niveau de la pauvreté et à la bonne santé de la population, s'accompagne d'une fiscalité importante qui limite la capacité des entreprises à investir et à créer des emplois ainsi que les incitations au travail. De fait, il y a trop de chômage, souvent de longue durée, particulièrement chez les jeunes qui sont nombreux à être ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation. Les résultats scolaires reflètent fortement les antécédents socioéconomiques parentaux, ce qui met en danger la mobilité sociale intergénérationnelle (graphique 3). Si la pauvreté est faible en moyenne, elle est très concentrée dans certains quartiers où les résidents sont confrontés au mal logement et à la médiocrité des infrastructures publiques, à un environnement scolaire difficile, à un

Graphique 2. La France a de nombreux atouts



1. Nombre moyen d'années pendant lesquelles un nouveau-né peut espérer vivre en bonne santé, calculé en tenant compte du nombre d'années de vie en moins bonne santé pour cause de maladie et/ou de blessures (Espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé, EVAS). Les pays sont classés en fonction de l'espérance de vie des femmes.
2. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2017), Bases de données sur la famille, des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 101, et sur la distribution des revenus et la pauvreté.

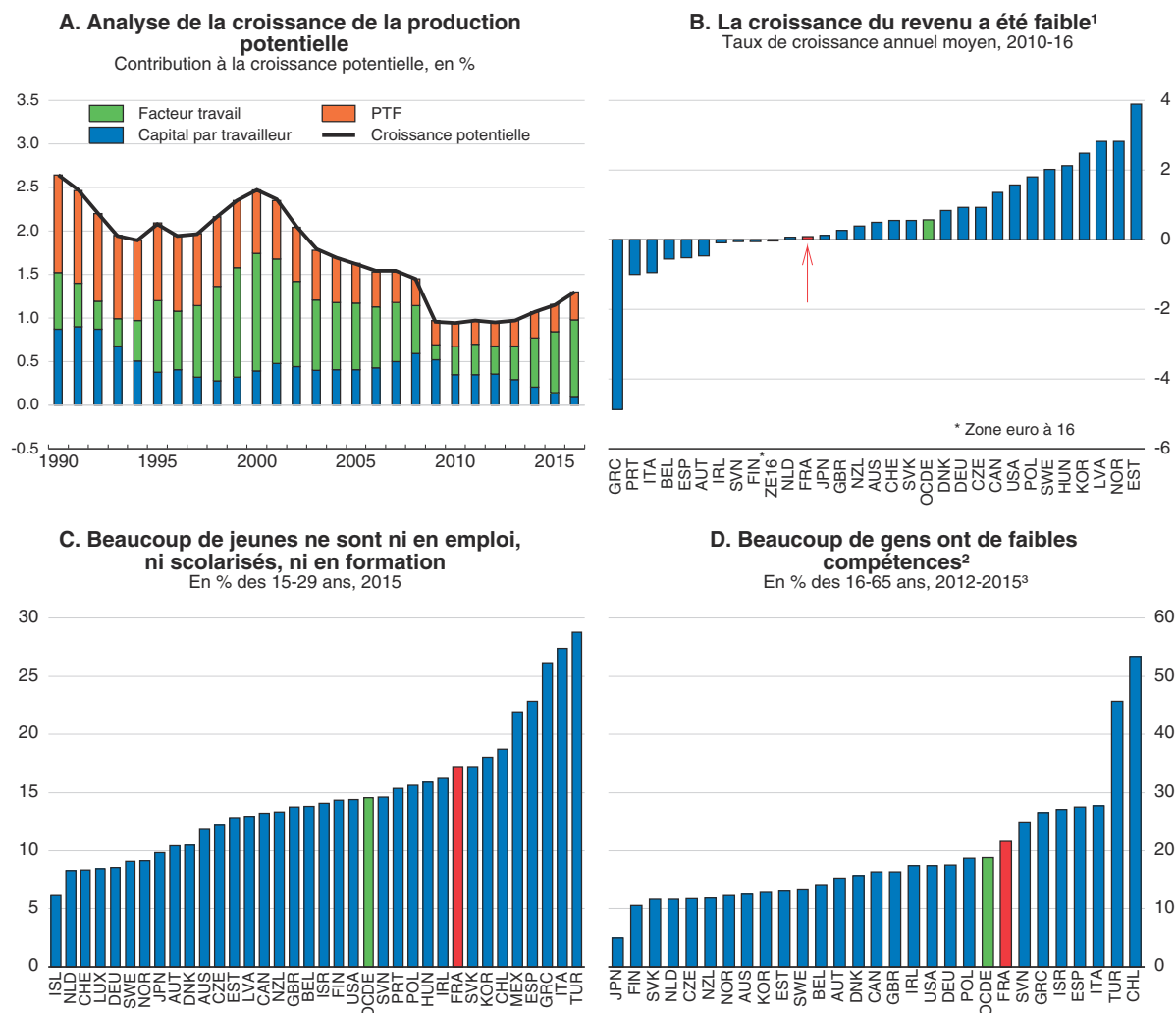
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578541>

manque de services et loisirs ainsi qu'à des discriminations répandues, en particulier sur le marché du travail. Le nouveau gouvernement a été élu sur un programme de réformes structurelles visant à remédier à ces faiblesses (encadré 1).

Dans ce contexte, les quatre principaux messages délivrés par la présente *Étude* sont les suivants:


- Trop de citoyens peu qualifiés sont exclus du marché du travail, et les fortes inégalités des résultats scolaires font obstacle à la mobilité sociale et à un marché du travail plus inclusif.
- Les habitants des quartiers pauvres souffrent de multiples désavantages sociaux et économiques, tels que la discrimination et le manque de services de transport qui les relient aux bassins d'emploi.

Graphique 3. Le pays est également confronté à de nombreux défis



1. Revenu disponible net des ménages.
2. Part des adultes de la tranche 16-65 ans obtenant un score inférieur à 2 sur l'échelle PIAAC de compréhension de l'écrit.
3. Les données relatives à la Belgique portent uniquement sur la Flandre, tandis que celles concernant le Royaume-Uni portent seulement sur l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : OCDE (2017), Bases de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 101 et des Statistiques de l'éducation ; OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Études de l'OCDE sur les compétences, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578560>

- Le code de travail ne laisse pas assez d'espace aux négociations pour ajuster les salaires et les conditions de travail, tandis que les longues procédures juridiques mènent à un recours excessif à des contrats très courts.
- L'élaboration d'une stratégie à long terme pour réduire les dépenses publiques par rapport au PIB contribuerait à réduire les impôts élevés qui entravent le développement économique et la croissance de l'emploi.

La consommation et l'investissement privés soutiennent la croissance (tableau 1). Bien que la hausse des salaires réels ait été lente, le modeste redressement du marché du travail soutient la consommation des ménages. La baisse des cotisations sociales et des impôts sur les entreprises a aidé ces dernières à rétablir leurs marges bénéficiaires après

Encadré 1. Principales mesures du programme du nouveau gouvernement et éléments d'évaluation

- **Réforme du marché du travail** : les projets d'ordonnances de réforme du marché du travail visent à renforcer le dialogue social au sein des entreprises et à sécuriser la relation de travail et les conditions de sa rupture. À ce titre, l'articulation entre les conventions de branche et les accords d'entreprise est modifiée, en énumérant les domaines réservés à la branche et en proposant davantage de capacité d'initiatives à l'accord d'entreprises dans les autres matières. En outre, les accords de branche devront obligatoirement prévoir des dispositions spécifiques pour les TPE et PME. La négociation collective est notamment renforcée en ouvrant la possibilité pour les entreprises de moins de 50 salariés de négocier directement avec un élu du personnel. Les entreprises de moins de 20 salariés qui n'ont pas d'élu du personnel pourront, quant à elles, négocier directement avec leurs salariés. Une seule instance de représentation du personnel, le conseil social et économique, sera créé dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés ; dans les entreprises de plus de 50 salariés, il fusionnera toutes les instances actuellement existantes. Par ailleurs, un barème encadrera désormais par des montants minimaux et maximaux les indemnités décidées par les conseils des prud'hommes en réparation d'un licenciement irrégulier ou sans cause réelle et sérieuse. Le périmètre d'appréciation du motif économique pour les licenciements sera désormais fixé au niveau national. Enfin, les indemnités légales de licenciements seront augmentées de 25 %.
- **L'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle** : les prestations d'assurance chômage doivent être étendues aux travailleurs indépendants et aux employés qui démissionnent (une fois tous les cinq ans). En contrepartie, les contrôles de recherche d'emploi et les sanctions doivent être renforcés. Pour augmenter les financements à destination du compte personnel de formation, des dispositifs concurrents seront retirés. Toutes les mesures de formation certifiées seront disponibles à partir du compte personnel de formation. Ces réformes seront examinées par le Parlement au printemps 2018. Par ailleurs, un plan d'investissement national dans la formation professionnelle d'un montant de 15 milliards d'euros est prévu.
- **Réforme des régimes de retraite** : le gouvernement envisage de mettre en place un système de retraite universel pour améliorer l'équité et la transparence et réduire les coûts. Les discussions concernant cette réforme devraient débuter en 2018 pour un cadre de réforme fixé fin 2018.
- **Dépenses publiques** : le gouvernement souhaite réduire le poids de la dépense publique de trois points du PIB au cours des cinq prochaines années en la gardant stable en volume pendant les trois premières années. Les détails seront déterminés dans la Loi de finances initiale pour 2018 fin septembre, mais le programme électoral du président comprenait plusieurs indications, dont 25 milliards qui correspondent à une baisse des dépenses d'assurance maladie et d'assurance chômage. Un montant supplémentaire de 10 milliards d'euros proviendrait de réductions des dépenses à négocier avec les collectivités territoriales et d'autres réductions de dépenses publiques d'un montant de 25 milliards d'euros seraient obtenues, en supprimant notamment 120 000 postes de fonctionnaires. Sur le plan des dépenses, un nouveau plan d'investissement est prévu d'une valeur cumulée de 50 milliards d'euros, soit environ un ½ point de pourcentage du PIB par année, dont les 15 milliards sur la formation. La réduction de la dépense publique prévue pourrait augmenter le PIB d'environ 2 % dans 20 ans (d'après Fournier et Johansson, 2016). Si l'augmentation des dépenses d'investissement prévue pour ce quinquennat était pérennisée, cet effet pourrait augmenter le PIB de 0.5 % à 2 % supplémentaires selon les différents modèles utilisés par l'OCDE (OCDE, 2016a).
- **Réforme fiscale** : le gouvernement prévoit d'éliminer la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, réduire l'assiette fiscale de l'impôt sur la fortune uniquement aux biens immobiliers et les revenus du capital feront l'objet d'une imposition au taux forfaitaire de 30 % (plutôt que d'être assujettis à l'impôt sur le revenu, comme c'est le cas actuellement). Le taux d'imposition des sociétés sera ramené de 33.3 à 25 % d'ici 2022. Ceci pourrait augmenter le PIB par habitant d'environ 0.9 % à long terme (Égert et Gal, 2016). En outre, les cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage doivent être éliminées en deux temps en 2018. Cette mesure sera financée par une augmentation de la contribution sociale généralisée. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sera transformé en une baisse des cotisations sociales patronales à partir de 2019.

Encadré 1. Principales mesures du programme du nouveau gouvernement et éléments d'évaluation (suite)

- **Réforme de l'éducation** : Le gouvernement a l'intention de réduire la taille des classes à 12 élèves pour les CP et CE1 dans les quartiers défavorisés (pour les écoles des réseaux d'éducation prioritaire), avec un début de mise en œuvre dès la rentrée 2017. Les universités auront plus d'autonomie pour recruter leurs professeurs et définir leurs programmes d'enseignement.
- **Santé** : La prévention, l'accès aux soins et l'efficacité seront les piliers de la stratégie nationale de santé. Les vaccins pour la petite enfance deviendraient obligatoires en 2018 et le prix du paquet de cigarettes serait progressivement porté à 10 euros. La ministre des Solidarités et de la Santé prépare aussi un plan de lutte contre les déserts médicaux pour septembre 2017 et de nouvelles incitations pour valoriser le partage de l'information et la coopération entre les professionnels de santé, ainsi que la qualité des soins. Enfin, le gouvernement s'est engagé à développer des offres sans reste à charge pour les lunettes, les soins dentaires et les aides auditives.

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques et projections

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Prix courants milliards EUR	Variation en volume, en % (prix de 2010)				
PIB	2 116.1	1.0	1.0	1.1	1.7	1.6
Consommation privée	1 176.1	0.8	1.4	2.1	1.1	1.2
Consommation publique	507.7	1.3	1.1	1.2	1.3	1.2
Formation brute de capital fixe	467.4	0.0	0.9	2.7	2.9	3.5
<i>Dont : Logement</i>	114.9	-2.7	-1.8	2.4	4.1	3.7
<i>Secteur privé, autre</i>	268.2	2.9	3.1	3.6	3.5	3.9
Demande intérieure finale	2 151.2	0.7	1.2	2.0	1.6	1.7
Variation des stocks ¹	5.3	0.7	0.3	-0.1	0.2	-0.2
Demande intérieure totale	2156.6	1.5	1.5	1.9	1.8	1.5
Exportations de biens et de services	605.4	3.4	4.0	1.9	3.5	4.4
Importations de biens et de services	645.8	4.8	5.5	4.2	3.7	4.0
Exportations nettes ¹	-40.4	-0.5	-0.5	-0.8	-0.1	0.0
Autres indicateurs (variation en %, sauf mention contraire) :						
PIB potentiel	-	1.1	1.2	1.3	1.2	1.2
Écart de production ²	-	-1.8	-2.0	-2.2	-1.7	-1.4
Emploi	-	0.1	0.1	0.6	0.6	0.7
Taux de chômage ³	-	10.3	10.4	10.1	9.5	9.3
Déflateur du PIB	-	0.6	1.1	0.4	1.0	1.5
Indice des prix à la consommation	-	0.6	0.1	0.3	1.1	1.0
Indice sous-jacent des prix à la consommation	-	1.0	0.6	0.6	0.6	1.0
Taux d'épargne des ménages, net ⁴	-	9.1	9.1	8.7	8.7	8.7
Balance commerciale ⁵	-	-2.0	-1.5	-2.0	-2.3	-2.1
Balance courante ⁵	-	-1.3	-0.4	-0.9	-1.1	-1.0
Solde financier des administrations publiques ⁵	-	-3.9	-3.6	-3.4	-3.0	-2.9
Solde sous-jacent des administrations publiques ²	-	-2.8	-2.4	-1.9	-1.8	-2.1
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ²	-	-0.7	-0.6	-0.2	-0.2	-0.4
Dette brute des administrations publiques ⁵	-	119.7	120.4	123.3	124.3	124.8
Dette des administrations publiques, définition de Maastricht	-	94.8	95.6	96.4	97.4	97.9
Dette nette des administrations publiques ⁵	-	74.0	75.7	79.0	79.9	80.4
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	-	0.2	0.0	-0.3	-0.3	-0.3
Taux à 10 ans sur emprunts d'État, moyenne	-	1.7	0.8	0.5	0.9	1.2

1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage de la population active.

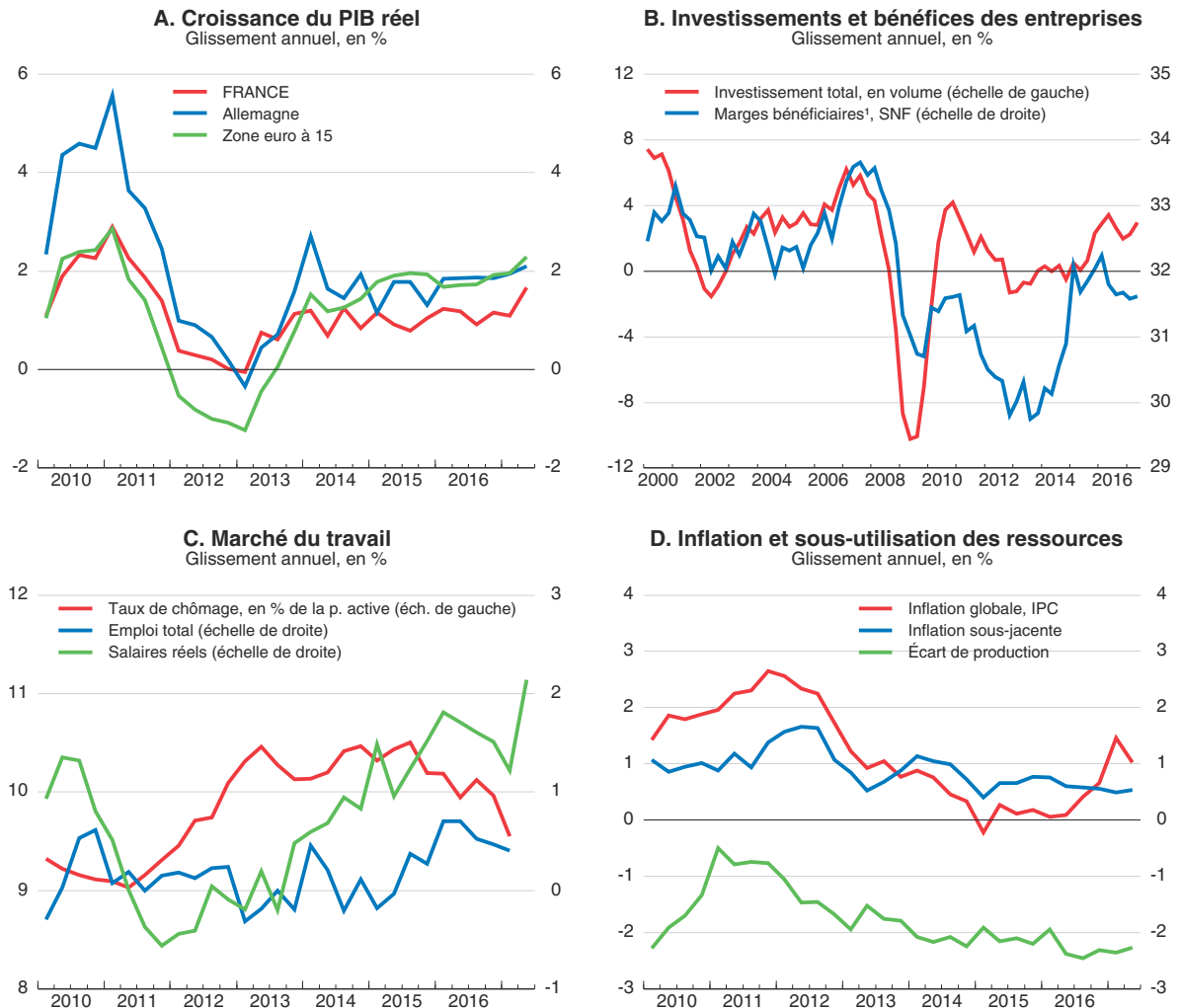
4. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

5. En pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 101 (et mises à jour).


un long et persistant déclin (graphique 4). L'amélioration des capacités de financement interne, conjuguée à des conditions de financement externe toujours favorables, soutient l'investissement des entreprises. La croissance économique devrait se raffermir et atteindre au moins 1.6 % en 2017-18, soit le niveau le plus élevé depuis 2011 mais toujours inférieur à la moyenne de la zone euro.

Graphique 4. Indicateurs macroéconomiques



1. En pourcentage de la valeur ajoutée brute.

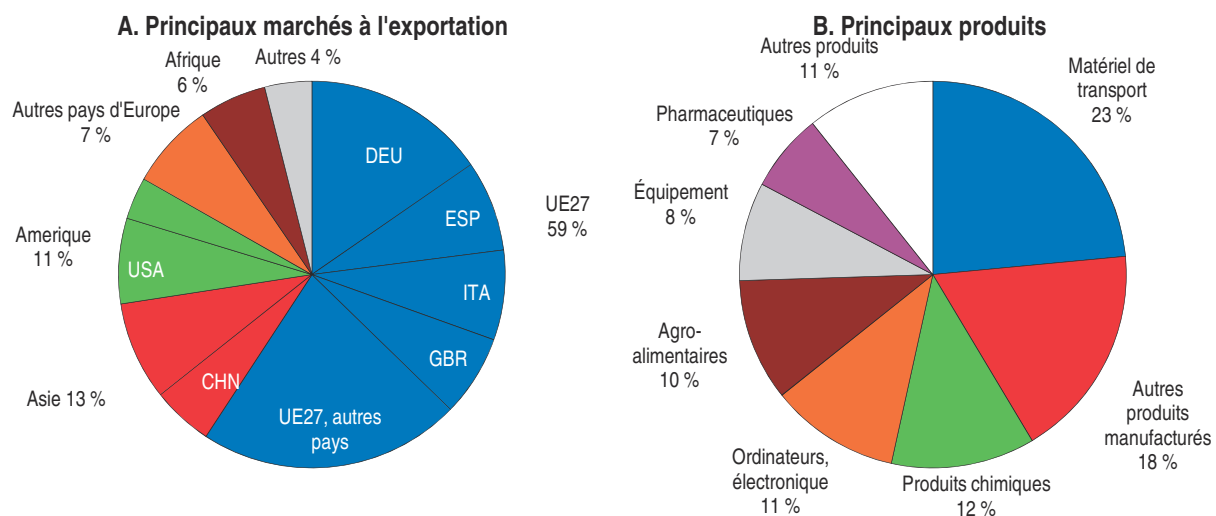
Source : OCDE (2017), Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 101 ; INSEE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578579>


Après avoir fortement augmenté en 2015, les exportations ont chuté en 2016, essentiellement à cause d'effets temporaires. Mais, les problèmes de compétitivité de la France ne semblent pas être complètement résorbés compte tenu notamment d'un coût horaire plus élevé que la moyenne de la zone euro en dépit des mesures de soutien à la compétitivité-coût dont le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). En France, la compétitivité hors-prix pâtit d'une activité d'innovation plus faible que dans les économies les plus performantes, tandis que les dépenses de R&D se situent surtout dans

des secteurs en déclin en termes de part dans la valeur ajoutée. Après la forte chute observée au début des années 2000, les performances à l'exportation françaises sont relativement stables depuis 2010. Le regain de vigueur de la demande mondiale, en particulier en provenance des principaux partenaires commerciaux de la France en Europe, devrait stimuler les exportations. La part des services progresse fortement, atteignant près de 30 %, ce qui place la France au deuxième rang en Europe derrière le Royaume-Uni. Alors que les exportations de biens sont assez bien diversifiées à la fois par secteur et par destination (graphique 5), leur croissance n'a dépendu que de quelques secteurs (aéronautique en particulier), ce qui indique des vulnérabilités.

Graphique 5. **Structure des échanges de biens, 2016-17¹**



1. Flux cumulés sur 12 mois (valeurs) en juin 2017, hors matériel militaire.
Source : INSEE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578598>

Une orientation à la baisse du chômage s'est amorcée à la fin de 2015, grâce à des réductions de contributions sociales, à des aides à l'embauche et à la montée en puissance de programmes de formation destinés aux chômeurs. Les intentions d'embauche sont fortes, et les effets des diminutions de contributions sociales devraient se renforcer au fil du temps, si bien que le chômage devrait continuer de graduellement refluer. L'inflation globale a augmenté au début de 2017 avec le redressement des prix de l'énergie. Les pressions sur les capacités restant toutefois limitées, les pressions inflationnistes resteront modérées, malgré le rétablissement progressif du marché du travail.

Le développement des exportations de la France dépend de la demande en provenance des économies de ses partenaires commerciaux, dans un contexte marqué par les grandes incertitudes qui entourent les conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ainsi que la situation économique des grandes économies émergentes, en particulier la Chine. L'effet à moyen terme de la baisse des impôts et des cotisations sociales sur la confiance des milieux d'affaires pourrait être plus fort que prévu sur la demande interne et dynamiser ainsi l'investissement, la hausse de l'emploi et la consommation. En outre, plusieurs chocs dont l'impact pourrait être marqué, pourraient modifier de manière significative les perspectives économiques (tableau 2).

Tableau 2. **Événements qui pourraient modifier radicalement les perspectives**

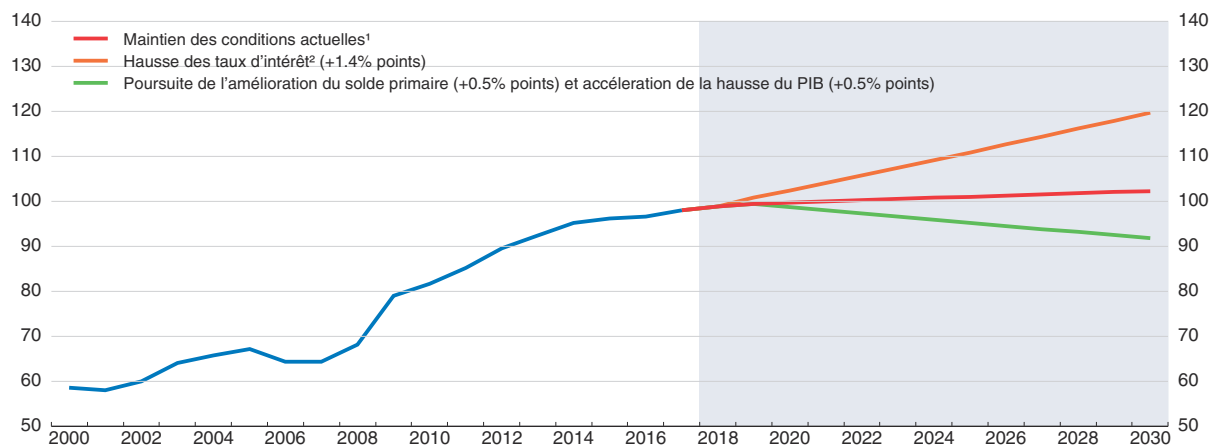
Choc	Impact possible
Hausse du protectionnisme dans le monde.	Une telle évolution aurait des conséquences négatives sur les exportations et les entrées d'entreprises sur le marché, nuisant à la productivité et à la croissance potentielle.
Poursuite de la détérioration des problèmes bancaires dans certains pays européens déclenchant une crise du système bancaire européen.	Cela pourrait avoir des répercussions dans toute l'UE et au-delà, provoquant des turbulences sur les marchés financiers et une hausse des taux d'intérêt.
Sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'Union européenne.	Une sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'UE, important partenaire commercial de la France, pourrait éroder la confiance dans les institutions européennes et nuire gravement à la confiance des consommateurs et des entreprises, provoquant une baisse de l'investissement.

Les vulnérabilités du secteur financier apparaissent contenues et le secteur bancaire français semble être résilient face à des développements économiques défavorables (ABE, 2016). Le taux des prêts non performants reste peu élevé à 3.9 % en moyenne en 2016 contre 5.7 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. L'enquête de la Banque centrale européenne auprès des banques sur la distribution du crédit indique des conditions de prêt favorables. La croissance des prêts au secteur privé s'accélère et reste supérieure à celle des autres grandes économies de la zone euro. Selon les données de la Banque de France, le ratio d'endettement sur PIB des sociétés non financières (net des opérations intragroupes) continue sa progression pour s'établir à 71.3 % au quatrième trimestre 2016 contre 63.5 % en moyenne dans la zone euro. Au quatrième trimestre 2016, l'endettement des ménages poursuit également sa hausse à 57.4 % du PIB, un niveau légèrement inférieur à celui de la zone euro (58.6 % du PIB). Outre les effets de débordement liés à la faiblesse des secteurs bancaires d'autres pays européens, les principaux risques pour le secteur financier comprennent les taux d'intérêt très bas qui entravent la rentabilité des banques, favorisent une prise de risque excessive et l'endettement du secteur privé. Une hausse soudaine des taux conduirait notamment à une augmentation importante de la charge de la dette des entreprises (Banque de France, 2017). Une remontée brutale des taux pourrait également faire chuter les valeurs des actifs, notamment les prix de l'immobilier commercial sur le segment des bureaux qui ont augmenté continuellement et fortement depuis 2009. Cependant, les conséquences systémiques d'une baisse marquée des prix de l'immobilier commercial apparaissent limitées (Haut Conseil de stabilité financière, 2017).

Le déficit budgétaire a reculé, mais des risques pèsent sur l'évolution future de la dette publique. Les baisses des cotisations sociales et des impôts sur les entreprises ont limité la hausse des recettes, et des dépenses supplémentaires consacrées à la sécurité pour faire face à la menace terroriste, à l'emploi et à l'éducation ont été engagées en 2017, mais dans d'autres domaines les dépenses ont été réduites. La diminution des coûts du service de la dette devrait également contribuer à une nouvelle baisse du déficit qui pourrait revenir juste en-dessous de 3 % du PIB en 2018. L'OCDE prévoit une orientation budgétaire de l'ensemble des administrations publiques plus ou moins neutre en 2017-18, ce qui paraît approprié au vu du raffermissement de la croissance et des contraintes européennes. À politique inchangée, la dette publique continuerait d'augmenter, bien que faiblement (graphique 6). En revanche, si les taux d'intérêt devaient croître au-delà de ce qui est prévu, la dette augmenterait rapidement, ce qui menacerait fortement la marge de manœuvre budgétaire dans l'éventualité de chocs non anticipés. Ainsi, il paraît nécessaire de réduire les dépenses publiques de manière graduelle grâce à des réformes qui s'attaquent aux inefficiences, comme suggéré par la suite. Ces baisses de dépenses devraient être suffisamment

importantes pour permettre une réduction de la dette et des impôts sur l'emploi pour augmenter la croissance de long terme, qui serait aussi renforcée par les réformes structurelles discutées dans cette *Étude*. Ces politiques permettraient de faire baisser la dette comme indiqué dans le scénario vert (graphique 6).


Graphique 6. **Faute d'évolution de l'action publique, le ratio dette/PIB va continuer d'augmenter**
% du PIB



1. Le scénario du maintien des conditions actuelles est conforme aux projections tirées des Perspectives économiques de l'OCDE de juin 2017 jusqu'en 2018, et repose par la suite sur l'hypothèse d'une hausse annuelle du PIB réel de 1.2 %, d'un taux d'intérêt effectif de 2.7 %, d'une inflation annuelle du déflateur du PIB remontant progressivement jusqu'à 1.75 % d'ici 2020 et d'un déficit primaire s'améliorant pour s'établir à 0.5 % du PIB à compter de 2020.

2. Dans l'hypothèse d'une hausse constante du taux d'intérêt effectif qui passerait à 4.1 % d'ici 2019.

Source : Calculs de l'OCDE effectués à partir de la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 101.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578617>

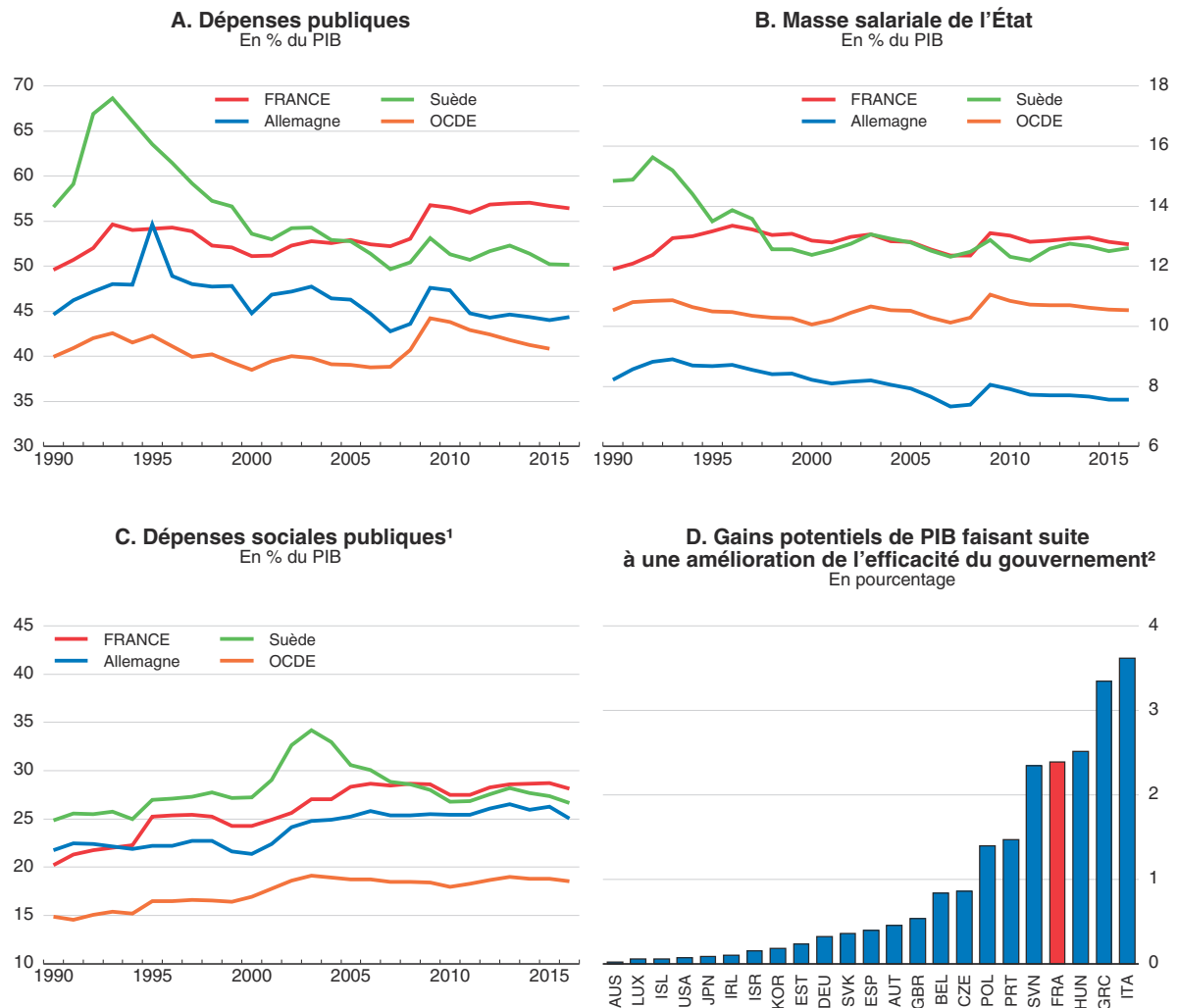
Rendre la fiscalité plus favorable à l'emploi et à la productivité et maintenir la protection sociale

Une réforme visant à assurer la viabilité des dépenses s'impose

À 56.4 % du PIB en 2016 (définition standardisée y compris les crédits d'impôts), le ratio de dépenses publiques de la France est le plus élevé des pays de l'OCDE (graphique 7). Une stratégie s'inscrivant dans la durée s'impose pour contenir les dépenses publiques, garantir la viabilité de la dette et dégager une marge permettant de baisser et de simplifier les impôts. Ceci aiderait à renforcer l'emploi et l'investissement. Les baisses d'impôt récentes sont utiles, mais la pression fiscale est trop élevée et se conformer au système fiscal reste trop complexe. Une stratégie de long terme visant à réduire les dépenses publiques devrait inclure la réduction des dépenses de retraite par rapport au PIB, abaisser l'importante masse salariale de la fonction publique et s'attaquer à l'inefficacité des dépenses publiques, en particulier en ce qui concerne le millefeuille administratif des collectivités territoriales. Les politiques publiques d'aide au logement sont un autre domaine où la dépense publique élevée ne procure que relativement peu d'avantages (OCDE, 2011).

Les dépenses élevées en matière de retraite tout comme la masse salariale de la fonction publique expliquent la plus grande partie des écarts de dépenses publiques entre la France et des économies comparables comme l'Allemagne et la Suède (tableau 3). Les dépenses de retraite s'élèvent à 14.3 % du PIB, soit l'un des ratios les plus élevés de l'OCDE même si les comparaisons internationales ne reflètent pas le coût total incluant le financement par le


Graphique 7. Le secteur public occupe une large place



1. Estimations à partir de 2014.

2. Effet sur le PIB après 10 ans d'une réforme progressive ayant lieu sur 10 ans. La réforme consiste à améliorer l'efficacité du gouvernement vers la moyenne de l'efficacité des gouvernements se situant dans la moitié supérieure des gouvernements les plus efficaces. Voir Fournier et Johansson (2016) pour plus de détails. Aucun gain potentiel du PIB n'est prévisible pour les pays suivants qui se trouvent à la frontière de l'efficacité gouvernementale : Canada, Danemark, Finlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Norvège, Suède et Suisse.

Source : OCDE (2017), Bases de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 101 et des *Dépenses sociales de l'OCDE (SOCX)* ; et Fournier, J. et A. Johansson (2016), « The Effect of the Size and the Mix of Public Spending on Growth and Inequality », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1344, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578636>

secteur privé. L'âge moyen de sortie du marché du travail reste parmi les plus bas de l'OCDE (graphique 8) mais les réformes récentes du système de retraites de 2010 et 2015 et de l'assurance chômage de 2017 pour les seniors ne se sont pas encore pleinement matérialisés. L'équilibre financier du système à long terme n'est assuré que dans le cadre d'hypothèses macroéconomiques favorables, bien que le poids des dépenses des retraites dans le PIB baisse significativement dans plusieurs scénarios (Conseil d'orientation des retraites, 2017). Pour renforcer la soutenabilité du régime de retraite et réduire les dépenses publiques par rapport au PIB, augmenter l'âge minimum de départ à la retraite en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie semble approprié (voir plus loin). Par exemple, le Conseil d'orientation des

Tableau 3. **Composition de la dépense publique par principales catégories**
Pourcentage de PIB

	Année	France	Allemagne	France vs. Allemagne		Suède	France vs. Suède	
				Différence ¹	Part dans la différence totale (%) ¹		Différence ¹	Part dans la différence totale (%) ¹
Ensemble de la dépense publique	2013	57.0	44.6	12.4	100	52.3	4.7	100
	2016	56.4	44.4	12.0	100	50.2	6.2	100
Masse salariale	2013	12.9	7.7	5.2	42	12.8	0.1	2
	2016	12.8	7.5	5.3	43	12.6	0.2	4
Retraite	2013	14.3	10.1	4.2	34	10	4.3	91
Santé	2013	8.6	7.9	0.7	6	6.6	2	43
Éducation ²	2013	4.7	3.7	1.0	8	5.2	-0.5	-11
Allocations familiales	2013	2.9	2.2	0.7	6	3.6	-0.7	-15
Logement	2013	0.8	0.6	0.2	2	0.5	0.3	6
Chômage	2013	1.6	1.0	0.6	5	0.5	1.1	23
Politiques actives du marché de l'emploi	2013	0.9	0.7	0.2	2	1.4	-0.5	-11

1. Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux du fait que les chiffres sont arrondis, du chevauchement entre catégories de dépenses et de l'absence de certaines dépenses.

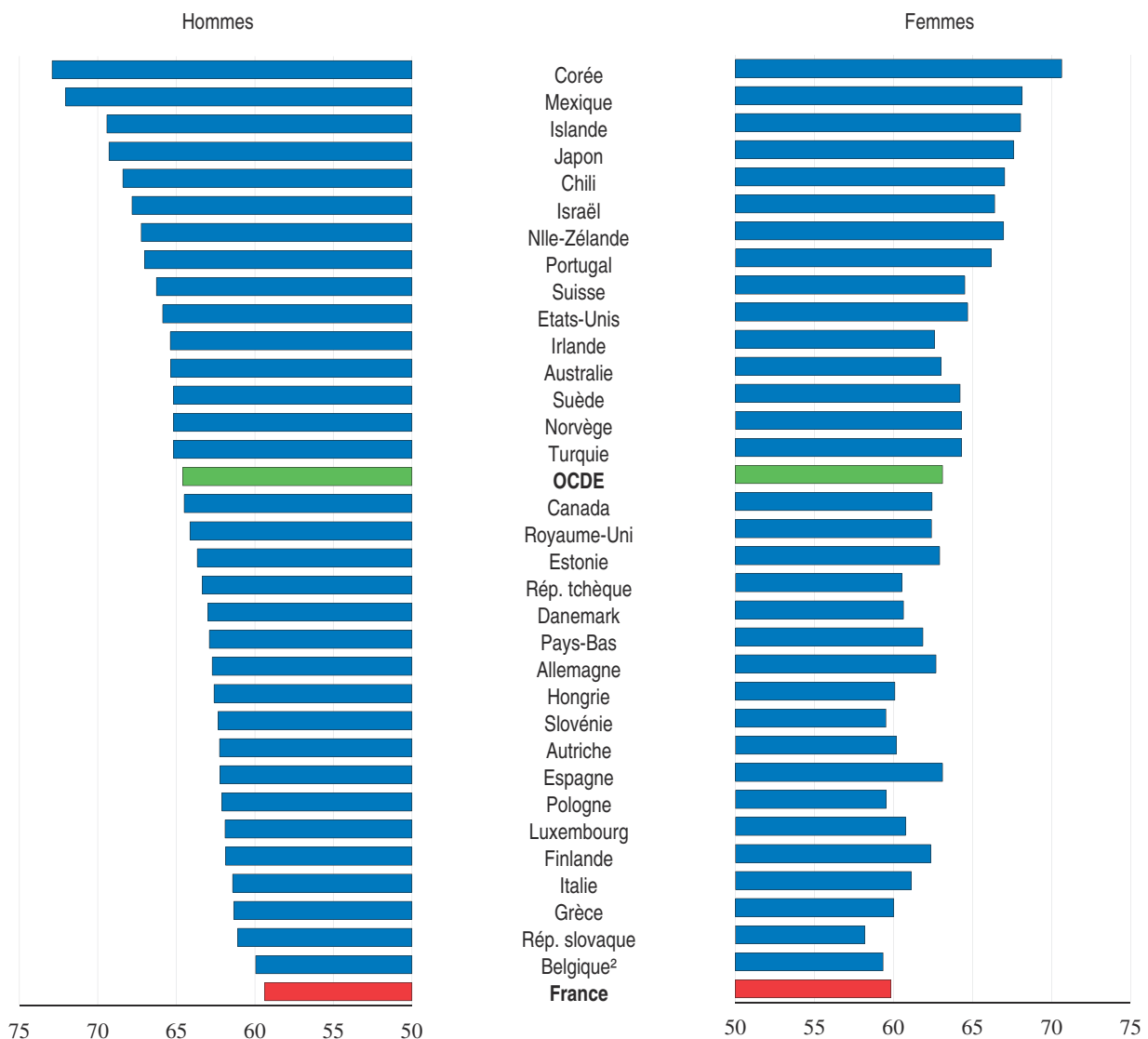
2. Hors éducation pré-primaire.

Source : OCDE (2017), *Bases de données des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 101, des *Dépenses sociales de l'OCDE (SOCX)* et des *Regards sur l'éducation 2016*.

retraites (2016) estime que l'augmentation progressive de l'âge minimum de départ à la retraite à 65 ans pourrait entraîner une baisse des dépenses de retraite de droit direct d'environ 0.6 point de PIB d'ici 2030 avec des effets positifs sur l'activité économique (hausse du PIB d'environ 0.75 % d'ici 2030 par rapport à une situation sans réforme). Les deux autres leviers qui pourraient être utilisés pour freiner les dépenses de retraite, le nombre d'années de contributions nécessaires pour une pension complète et le taux de remplacement, ont largement été utilisés dans le cadre des réformes antérieures de sorte qu'ils offrent peu de possibilités pour générer des économies supplémentaires substantielles.

Alors que le taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) a considérablement augmenté, il reste plus de neuf points de pourcentage inférieur à la moyenne de l'OCDE. Les salariés âgés bénéficient toujours d'une période de prestations de chômage plus longue que leurs homologues plus jeunes. Ces avantages ont été réduits en 2017, mais l'alignement intégral des droits de prestations améliorerait davantage les incitations au travail pour les travailleurs âgés. Un meilleur accès à des formations de qualité améliorerait l'employabilité des seniors, tandis qu'une retraite progressive plus attractive leur permettrait de mieux adapter leur temps de travail à leur aptitude physique (OCDE, 2014a). Avec 37 régimes de retraite différents, le système de retraite est profondément fragmenté, ce qui entraîne des coûts de gestion plus élevés que dans des pays européens comparables (1.9 % des dépenses totales de retraite contre environ 1.3 % en Allemagne et en Italie). S'appuyer sur la fusion prévue des deux principaux régimes de retraite complémentaire des salariés (tableau 4) en s'acheminant vers un système de retraite universel comme le prévoit le nouveau gouvernement renforcerait la mobilité de la main d'œuvre et réduirait les coûts de gestion. La transparence accrue qui en résulterait permettrait également de répondre aux préoccupations de l'opinion publique en matière d'inégalités. Une fois que les différents régimes seront harmonisés, il conviendrait de relever progressivement l'âge minimum de départ à la retraite.


Les dépenses des collectivités territoriales représentent environ 20 % de l'ensemble de la dépense publique. Les nombreux niveaux d'administration et la taille exceptionnellement

Graphique 8. Âge effectif moyen de sortie du marché du travail en 2014¹

1. L'âge effectif de départ à la retraite concerne la période 2009-2014. L'âge officiel de départ à la retraite porte sur l'année 2014, dans l'hypothèse d'une arrivée sur le marché du travail à l'âge de 20 ans.

2. La Belgique a pris un certain nombre de mesures en 2015 pour augmenter l'âge effectif de sortie du marché du travail, en durcissant notamment les conditions d'accès à la retraite anticipée.

Source : OCDE (2015), *Panorama des retraites 2015 de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578655>

petite des municipalités engendrent des inefficacités. Continuer la rationalisation des collectivités territoriales permettrait de réaliser des économies substantielles (tableau 4). Il importera de poursuivre les réformes tout en continuant de répartir clairement les responsabilités entre les différentes collectivités territoriales. Accélérer le rythme des regroupements de communes contribuerait à réaliser des économies d'échelle et à améliorer les performances environnementales, car les municipalités de petite taille sont le plus souvent celles où le traitement des eaux usées est de médiocre qualité (OCDE, 2016b).

La masse salariale publique est nettement supérieure à la moyenne de l'OCDE (graphique 7, partie B). Elle a augmenté particulièrement vite dans les collectivités territoriales,

Tableau 4. Recommandations passées de l'OCDE pour diminuer le poids tout en augmentant l'efficacité des dépenses publiques

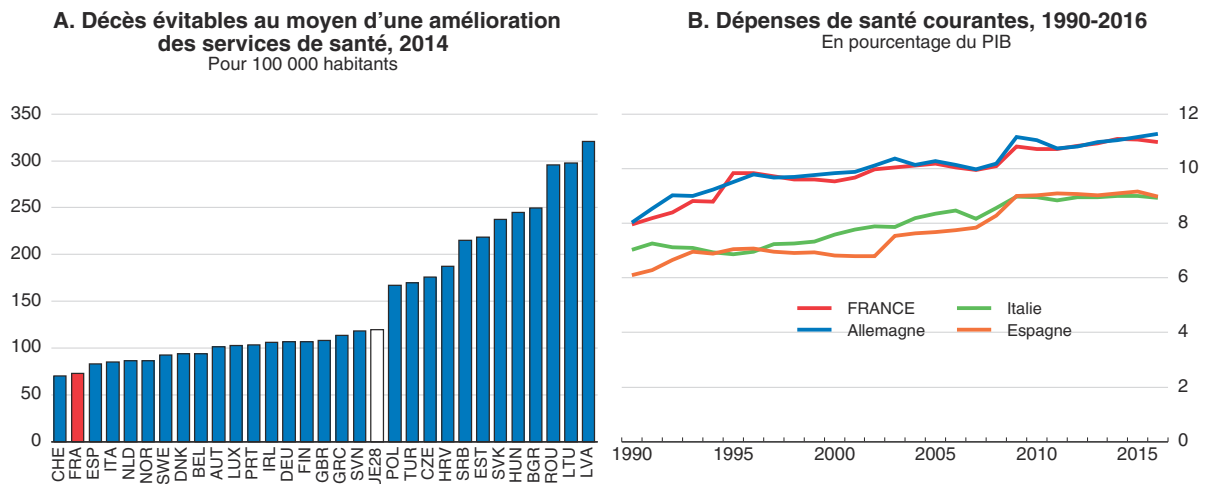
Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
<p>Supprimer les clauses de compétence générale pour toutes les collectivités locales et territoriales (y compris pour les communes et intercommunalités).</p> <p>Réduire le nombre de communes.</p> <p>Augmenter la taille et les compétences des intercommunalités comme prévu afin de diminuer le rôle des communes.</p>	<p>La clause générale de compétence a été supprimée pour les départements et régions mais reste en vigueur pour les communes. La réforme territoriale a réduit le nombre de régions en France métropolitaine de 22 à 13 et le nombre de communes et d'intercommunalités a diminué. Des fusions supplémentaires sont en cours. Des métropoles ont été constituées pour les plus grandes villes et leurs banlieues.</p>
<p>S'assurer que les retraites participent à l'effort de réduction des dépenses publiques dans le PIB, modifier les paramètres des retraites complémentaires pour garantir leur soutenabilité dans le cadre de la négociation entre partenaires sociaux prévue en 2015 et poursuivre la réduction des régimes spéciaux de retraite.</p> <p>Mettre en œuvre un régime universel de retraite par points ou en comptes notionnels. Faire en sorte que les pensions de retraite soient actuariellement neutres, surtout près de l'âge de la retraite. Internaliser au niveau individuel le coût des pensions de réversion dans les pensions vieillesse. Rendre automatique le lien entre la progression de l'espérance de vie et l'âge d'ouverture des droits à pension.</p>	<p>Les deux principaux régimes de retraite complémentaire (AGIRC et ARRCO) devraient être fusionnés d'ici à 2019 ce qui devrait permettre de réduire les coûts de gestion. L'accord AGIRC-ARRCO de 2015 prévoit également des mesures paramétriques et des incitations à reporter la liquidation de sa retraite. Cet accord devrait améliorer le solde du système de retraite de 0.3 point de PIB dès 2020, sans tenir compte des éventuels gains sur les coûts de gestion.</p> <p>Le gouvernement envisage de passer à un système universel. Les discussions concernant cette réforme devraient débiter en 2018.</p>
<p>Réformer les règles de mobilité de l'emploi public et diminuer le nombre de fonctionnaires par une approche ciblée, redéfinissant les missions de l'État, par exemple à l'aide d'un audit externe.</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise.</p>

mais dans les services de l'État des gains d'efficacité sont également possibles. Le nouveau gouvernement envisage de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires au cours des cinq prochaines années, répartis entre les administrations publiques locales et d'État. Cela peut se faire en remplaçant un fonctionnaire sur trois partant à la retraite. La réorganisation des collectivités territoriales devrait contribuer à réduire davantage le nombre de fonctionnaires. Par ailleurs, la masse salariale publique pourrait être contenue et mieux alignée sur les conditions dans les différents services d'administration en modifiant le système régissant les augmentations de salaire. Dans l'état actuel des choses, les augmentations de salaire pour l'ensemble des 5.6 millions de fonctionnaires dépendent de la variation d'un indice à laquelle le salaire de base et les autres composantes sont liés. Les changements de cet indice sont décidés par l'État. Le gouvernement a annoncé un gel du point d'indice pour 2018. La décentralisation du calcul de l'indice entre les trois catégories de fonction publique, comme prévu par le nouveau gouvernement, est un pas dans la bonne direction.

Il est possible d'améliorer l'efficacité et l'équité dans le secteur de la santé

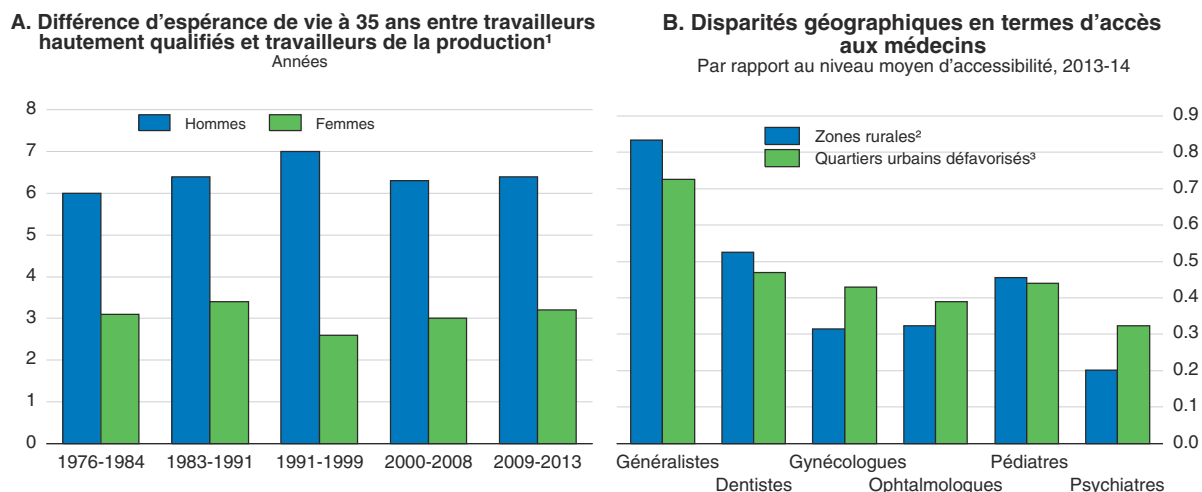
Les résultats de la France en matière de santé sont généralement bons. L'espérance de vie en bonne santé est élevée, tandis que le nombre de décès qui pourraient être évités si le système de soins de santé proposait des services plus rapides et plus efficaces est faible (graphique 9, partie A). Pour autant, les dépenses de santé augmentent régulièrement (partie B), et le vieillissement de la population soumet le système de santé à une pression croissante. L'espérance de vie des catégories de population à bas revenus est plus réduite (graphique 10, partie A) et ne montre aucun signe de convergence. Enfin, l'offre de services de santé est plus limitée dans les zones rurales et les quartiers pauvres (partie B). L'augmentation du nombre de maisons de santé rassemblant différents professionnels de la santé est un moyen d'améliorer l'accès aux soins dans ces zones. Ces maisons de santé seraient également utiles pour améliorer la coordination entre professionnels de santé.

Graphique 9. Les résultats en matière de santé sont bons mais les dépenses sont élevées



Source : OCDE (2017), Base de données des Statistiques de l'OCDE sur la santé ; Eurostat (2016), Amenable and Preventable Deaths Statistics.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933578674>

Graphique 10. Les résultats en matière de santé et l'accès aux soins sont inégaux



1. Les travailleurs hautement qualifiés incluent les travailleurs non manuels et les travailleurs hautement qualifiés, comme les cadres, les chercheurs et les spécialistes des différents secteurs. Les travailleurs de la production regroupent les ouvriers qualifiés et non qualifiés.
2. Rapport entre l'indice d'accessibilité dans les zones rurales et le même indice à l'échelle de la France. Les zones rurales sont pondérées en fonction de leur population en 2011.
3. Rapport entre la densité par habitant dans les quartiers pauvres urbains (quartiers prioritaires de la ville) et la densité en France métropolitaine.

Source : Blanpain, N. (2016), « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », Insee Première, n° 1584 ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Drees ; Calculs de l'OCDE, d'après ONPV (2016), « L'offre de soins dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en 2014 », Rapport annuel de l'Observatoire national de la politique de la ville 2015 ; Vergier, N. (2016), « Accessibilité aux professionnels de santé libéraux : des disparités géographiques variables selon les conditions tarifaires », Études et Résultats, n° 970, Drees ; Brutel, C. et D. Levy (2011), « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », Insee Première, n° 1374 ; Drees (2016), « Les dépenses de santé en 2015 – Résultats des comptes de la santé ».

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933578693>

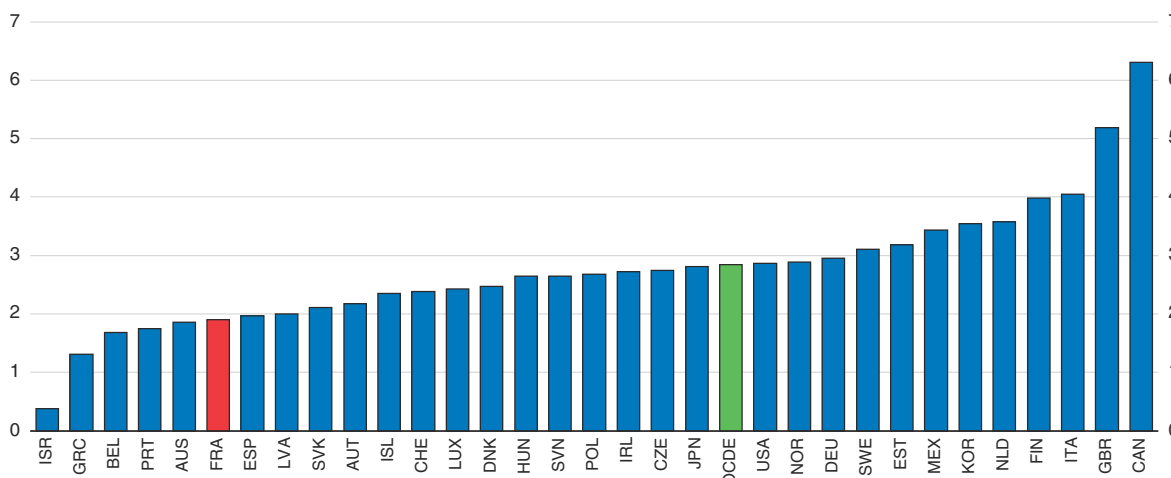
La couverture maladie est universelle et l'accès aux droits a été renforcé avec l'entrée en vigueur de la protection universelle maladie en 2016. En plus du régime principal d'assurance maladie obligatoire il existe plusieurs régimes d'assurance obligatoire pour des différents types de travailleurs. Ceux-ci sont complétés par des régimes d'assurance

complémentaire, qui remboursent un montant variable de ce qui n'est pas couvert par le régime obligatoire. Le reste à charge est généralement limité. Des programmes publics existent pour les maladies chroniques et pour les plus démunis (CMU-C et ACS). Cependant, en raison d'un problème de non recours à ces programmes, certains groupes, tels que les chômeurs et les personnes âgées, sont moins bien couverts par les complémentaires santé. Les allègements fiscaux favorisent le développement des régimes complémentaires pour les salariés. Les autorités ont récemment limité le remboursement de la facturation supplémentaire couvert par la plupart des régimes d'assurance complémentaire des salariés, bien qu'à un niveau élevé. Par conséquent, de nombreux salariés ont encore de généreux régimes d'assurance complémentaire, contribuant à des prix élevés et réduisant ainsi l'accès aux soins pour les ménages à faible revenu disposant d'une couverture moins généreuse (Dormont et Péron, 2016).

En réformant les systèmes de rémunération et la coordination dans les soins primaires, la France pourrait progresser sur le front de la prévention (graphique 11) et améliorer ses résultats en matière de santé. La liberté de choix du médecin est presque totale, et les généralistes et les spécialistes sont rémunérés principalement à l'acte, ce qui encouragerait les prescriptions et les dépassements d'honoraires (graphique 12 ; Paris et al., 2016). La rémunération des pharmaciens et des médecins liée au suivi et aux conseils des patients devrait être revalorisée, surtout pour les pathologies complexes qui demandent une forte coordination (OCDE, 2016c). Par contre, les tarifs liés aux volumes de ventes et au nombre de prescriptions pour des maladies moins complexes devraient diminuer (OCDE, 2016c). La France a réussi à maîtriser les coûts en encourageant le recours aux médicaments génériques et en plafonnant, voire en diminuant, certains remboursements. Faciliter la passation de contrats avec des groupements de prestataires permettrait d'améliorer les parcours de soins et de faciliter le traitement des maladies chroniques. Le partage des dossiers médicaux électroniques entre les prestataires de soins primaires contribuerait

Graphique 11. **Les dépenses de prévention sont faibles**¹

En pourcentage des dépenses de santé, 2015²



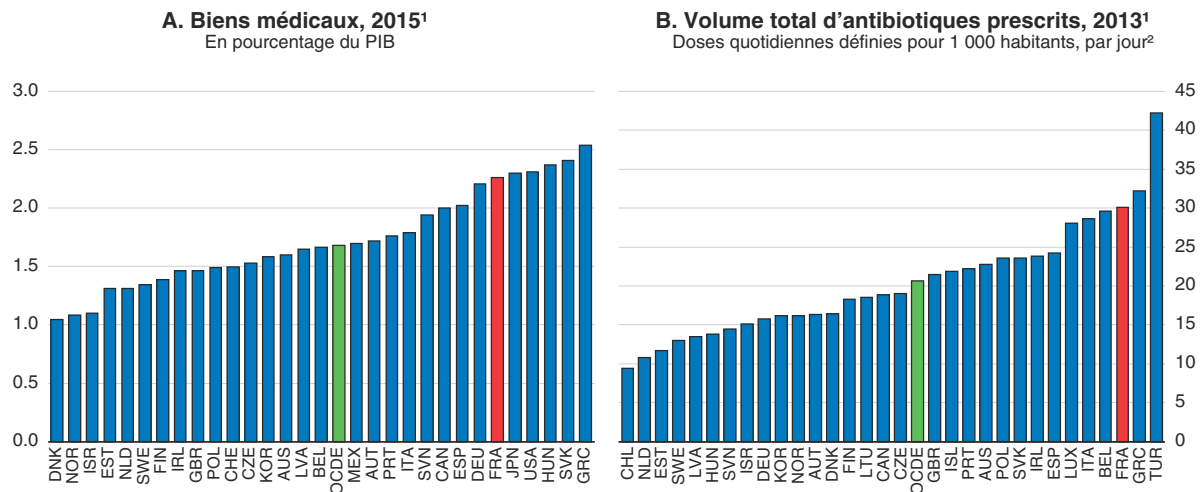
1. Le champ retenu des dépenses institutionnelles diffère cependant de l'ensemble des dépenses de prévention en France, notamment lors des consultations ordinaires, qui représente selon la Drees 9.3 milliards d'euros en 2014, soit 3.9 % des dépenses de santé contre 2.0 % en 2014 selon les données de l'OCDE.

2. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2017), Base de données des Statistiques de l'OCDE sur la santé.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578712>


Graphique 12. Les dépenses en produits pharmaceutiques et les prescriptions sont élevées



1. Ou dernière année disponible.

2. Dans les hôpitaux et les soins primaires. La dose quotidienne définie correspond à la dose d'entretien moyenne supposée, par jour, d'un médicament utilisé dans son indication principale chez l'adulte (p. ex. 3 grammes pour l'aspirine par voie orale). Elle est constante d'un pays à l'autre.

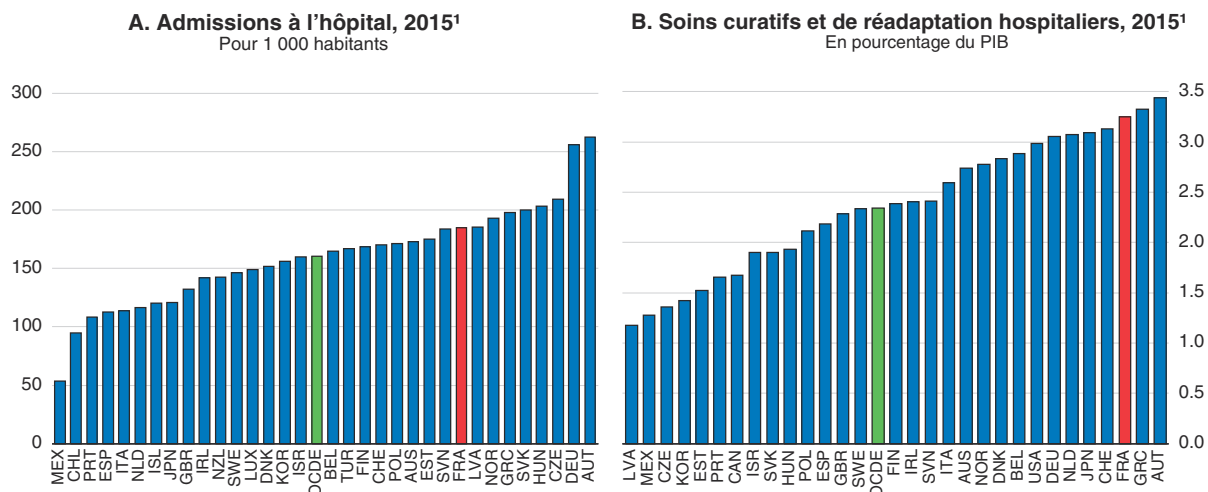
Source : OCDE (2017), Base de données des Statistiques de l'OCDE sur la santé.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578731>

également à renforcer la coordination et à limiter les gaspillages (OCDE, 2017a). Il serait également souhaitable de durcir l'évaluation de l'efficacité clinique et du rapport coût-efficacité des nouveaux médicaments (Polton, 2015).

Pour améliorer les résultats à long terme en matière de santé, il faut encourager la prévention et promouvoir des modes de vie plus sains comme annoncé par le nouveau gouvernement. Le nombre de personnes qui fument quotidiennement et le niveau de consommation d'alcool sont largement supérieurs à la moyenne de l'OCDE, tandis que le taux d'obésité augmentait rapidement jusque récemment (OCDE, 2014b). L'interdiction de la publicité dans les médias numériques, le suivi des populations à risque, le renforcement des sanctions contre les ventes illégales et le développement des technologies permettant d'empêcher les personnes en état d'ivresse de prendre le volant abaisseraient considérablement le coût social de la consommation d'alcool. La hausse des taxes sur l'alcool et des droits d'accises sur les boissons sucrées et les produits alimentaires en fonction de leur teneur en sucres complèteraient les campagnes d'information (Sassi et al., 2013).

Dans le secteur des soins hospitaliers, des gains d'efficacité sont possibles. Les admissions sont nombreuses et coûteuses, en partie encouragées par un système de paiement à l'activité (graphique 13). La rigidité de la gestion des ressources humaines essentiellement due au statut de fonctionnaire de la plupart des salariés des hôpitaux a entraîné une hausse du recours aux contrats temporaires avec des praticiens de santé indépendants, particulièrement coûteux, ce qui a dégradé les soins des patients et les conditions de travail (Bloom et al., 2014 ; Coutrot et Davie, 2014). La rémunération des praticiens en mission temporaire a été plafonnée par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016. Cette tendance pourrait être renversée en réformant le statut de la fonction publique hospitalière afin de donner plus d'influence aux gestionnaires des hôpitaux sur les décisions d'embauche, les carrières et salaires. Ceci leur permettrait de gérer les ressources humaines de manière plus efficace et pourrait mener à des baisses de

Graphique 13. **Les admissions et les dépenses hospitalières sont élevées**

1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2017), Base de données des Statistiques de l'OCDE sur la santé.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933578750>

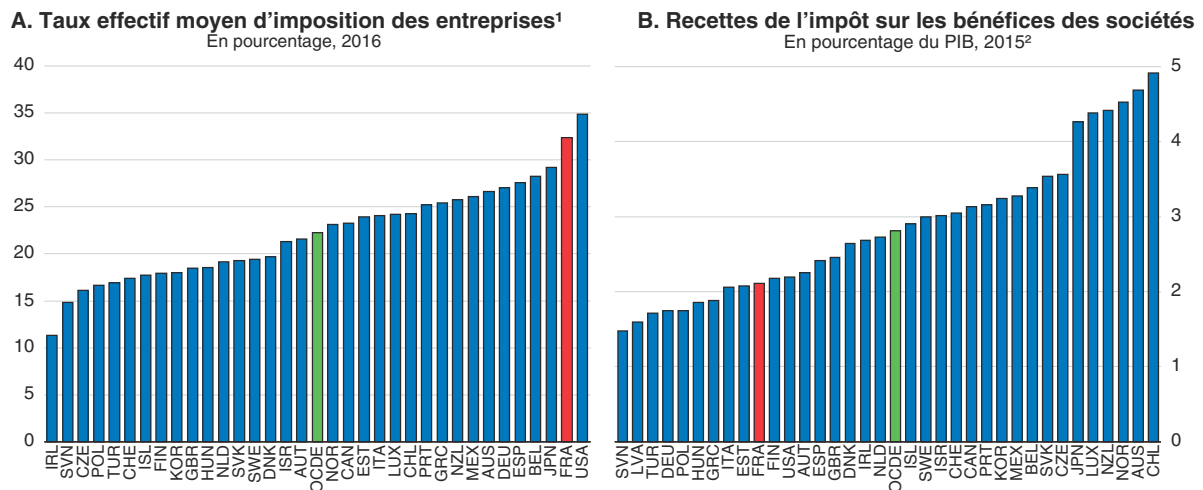
dépenses importantes puisque la masse salariale représente 60 % des dépenses publiques hospitalières (Drees, 2016). Une réforme menée en 2016 a facilité la collaboration entre les hôpitaux et leur spécialisation en créant les groupements hospitaliers de territoire. Cette réforme devrait réduire les incitations à la maximisation de l'activité et contribuer à améliorer la couverture dans les zones rurales.

Il convient de simplifier la fiscalité et la réglementation en matière d'environnement

La fiscalité est complexe à cause du grand nombre d'exonérations et réductions d'impôts qui sont fréquemment modifiées. Ceci renchérit le coût déjà élevé de la discipline fiscale et du recouvrement de l'impôt. Par exemple, les entreprises doivent s'acquitter de 233 prélèvements fiscaux et sociaux. Les impôts sur la production, comme la contribution sociale de solidarité des sociétés assise sur le chiffre d'affaires des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, réduisent les marges bénéficiaires et pèsent particulièrement lourd : 3 % du PIB, contre 1 % en Espagne et 0,4 % en Allemagne (Commission européenne, 2017). La simplification de la fiscalité, passant par la suppression de certains impôts, l'abaissement des taux et l'élargissement des bases d'imposition, devrait demeurer une priorité.


La fiscalité des sociétés se caractérise par des taux élevés, variant selon la taille de l'entreprise, et par un faible rendement. Ces caractéristiques créent des distorsions en matière de financement, malgré des mesures prises en 2013 pour limiter la déductibilité des intérêts, ainsi que des entraves à l'investissement, à l'entrée des entreprises et à la croissance de la productivité (graphique 14). Ramener le taux statutaire de l'impôt sur les sociétés de 33,3 % à 25 % comme le prévoit le nouveau gouvernement est souhaitable tout comme le serait l'élargissement de la base d'imposition (Conseil des prélèvements obligatoires, 2016). L'efficacité des crédits d'impôt généreux accordés au titre de la R&D mériterait d'être évaluée plus profondément. De nouvelles règles pourraient limiter la possibilité pour les entreprises de report en avant des déficits, tout en continuant à abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés pour encourager les dépenses d'innovation (OCDE, 2014c).

Graphique 14. Des taux d'imposition des sociétés élevés s'accompagnent de faibles recettes



1. Pour chaque pays, différence entre les valeurs actuelles nettes avant et après impôt d'un investissement réalisé au titre d'une période donnée – compte tenu des allègements fiscaux et des taux de droit commun en vigueur et en prenant comme hypothèse un taux de rendement donné – rapportée à la valeur actuelle des flux de trésorerie. L'investissement au titre d'une période donnée est un indicateur composite regroupant quatre actifs (installations et machines, bâtiments, actifs incorporels et stocks) financés par des capitaux d'emprunt et des capitaux propres.
2. Ou dernière année disponible.

Source : Oxford Centre for Business Taxation (2017), base de données CBT ; OCDE (2017), Base de données des Statistiques des recettes publiques de l'OCDE.

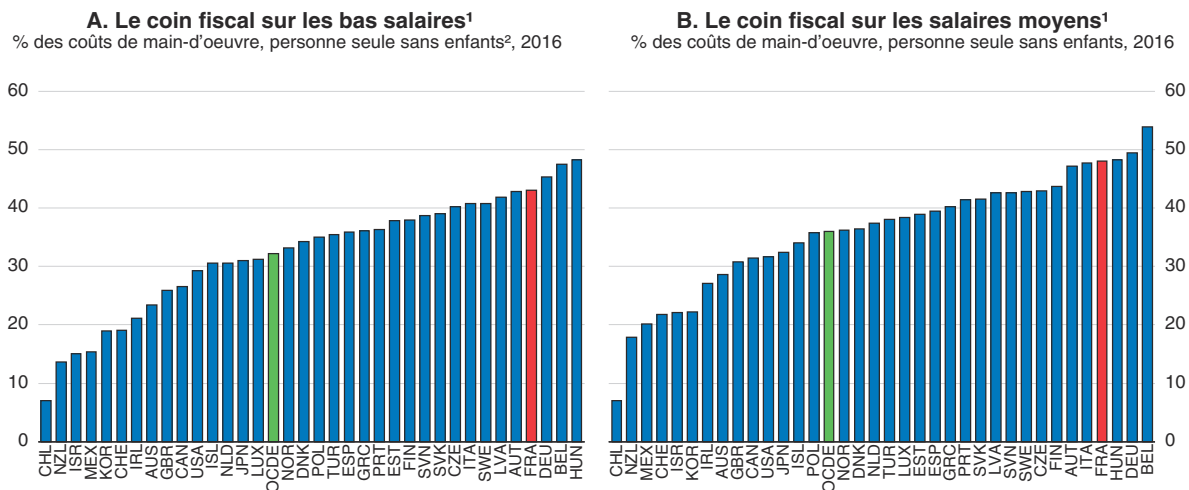
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578769>

Un taux d'imposition réduit pour les PME peut être un frein à la croissance des entreprises, car celles-ci pourraient éviter de grandir au-dessus du plafond de son application. Il convient de reconsidérer cette option.

Limiter le rôle des cotisations sociales pré-affectées rendrait le système fiscal plus simple et plus favorable à l'emploi. Plus d'un tiers des recettes fiscales sont des taxes sur le travail, principalement des cotisations sociales. Ceci est élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE (graphique 15) et limite les incitations au travail et à l'embauche. Les réductions des cotisations sociales sur les bas salaires des dernières années sont les bienvenues, les études montrant qu'elles offrent de bonnes perspectives de promotion de l'emploi (Cahuc et al., 2014). Néanmoins, ces mesures combinent un crédit d'impôt versé avec un décalage d'un an, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, et des baisses des cotisations selon des taux différenciés. Cette complexité peut amoindrir l'efficacité de telles mesures. De fait, les premières évaluations du CICE font état d'effets pouvant prendre du temps à se matérialiser mais déjà perceptibles. Ainsi, le comité de suivi du CICE (France Stratégie, 2017) indique que le CICE aurait eu un impact positif sur l'emploi en 2013 et 2014 compris entre 50 000 et 100 000 emplois créés ou sauvegardés. On pourrait conjuguer abaissement des cotisations sociales et recours accru à l'impôt progressif sur le revenu ce qui serait un moyen plus simple de réduire les taxes sur le travail des bas salaires. Nombre de dépenses au financement desquelles les cotisations sociales sont actuellement pré-affectées bénéficient à la société tout entière, de sorte qu'il serait préférable qu'elles soient financées par le budget général, notamment les dépenses consacrées à la famille, à la formation, au logement social et au régime d'assurance maladie obligatoire.

L'impôt sur le revenu des particuliers contribue actuellement beaucoup moins aux recettes fiscales que dans la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 16). Il combine des éléments progressifs (l'impôt sur le revenu, IR) et proportionnels (la contribution sociale

Graphique 15. Les prélèvements sur le travail restent élevés

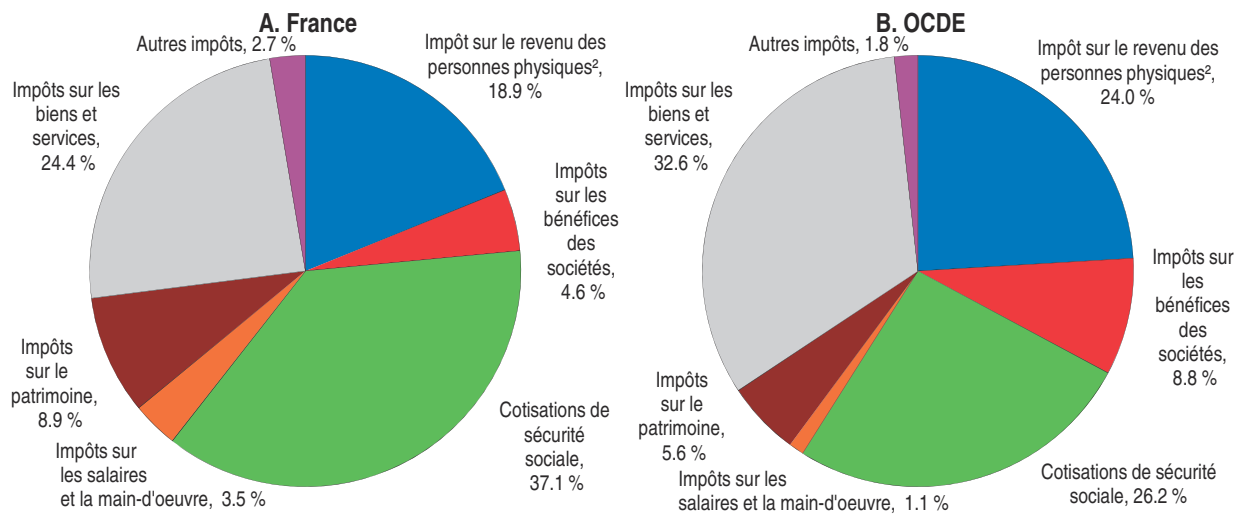


1. Le coin fiscal correspond à la somme de l'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations salariales et patronales de sécurité sociale diminuée des transferts en espèces.
 2. Rémunérée à hauteur de 67 % du salaire moyen national.
- Source : OCDE (2017), Base de données de l'OCDE des Impôts sur les salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933578788>

Graphique 16. Structure des recettes fiscales

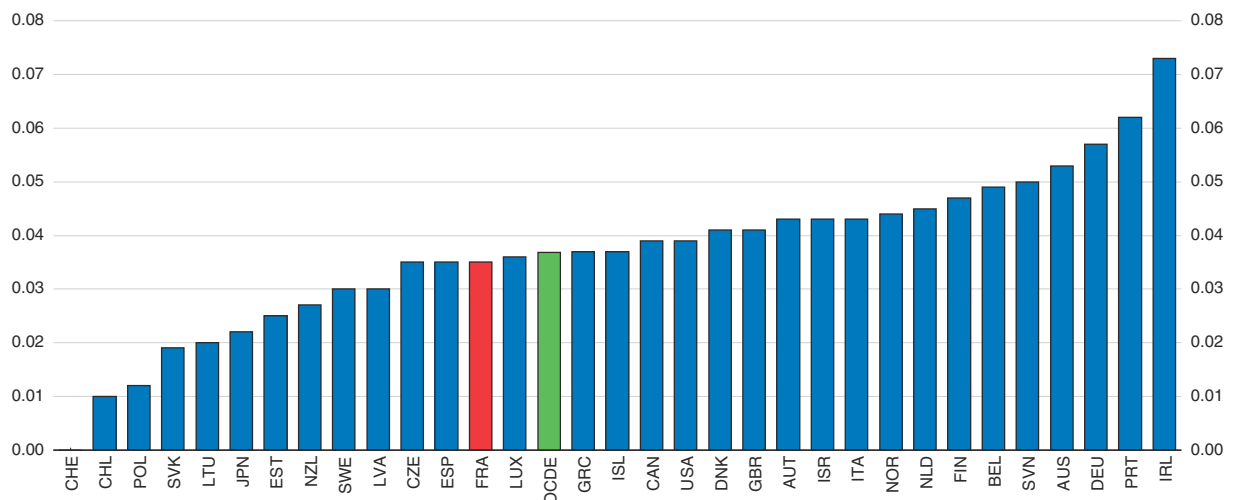
En pourcentage, 2015¹



1. 2014 pour l'OCDE.
 2. Y compris la contribution sociale généralisée.
- Source : OCDE (2017), Base de données des Statistiques des recettes publiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933578807>


généralisée, CSG). La CSG a une base plus large et génère plus de recettes, alors que seulement 42.8 % des ménages ont payé l'IR en 2016. Compte tenu de la part limitée des recettes issues de l'IR, le système fiscal contribue moins à la réduction des inégalités que dans de nombreux autres pays de l'OCDE (graphique 17). Le nouveau gouvernement envisage d'augmenter la CSG pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression prévue des cotisations salariales pour l'assurance chômage et l'assurance maladie. Cependant, le système fiscal gagnerait en transparence et équité en donnant un rôle plus

Graphique 17. **Les impôts ont une efficacité limitée dans la réduction des inégalités de revenus**Réduction de l'inégalité de revenu brut¹ due aux taxes ménagères, en points de l'indice Gini, 2014²

1. Après les transferts sociaux.

2. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2017), Bases de données sur la Distribution des revenus et la pauvreté.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578826>

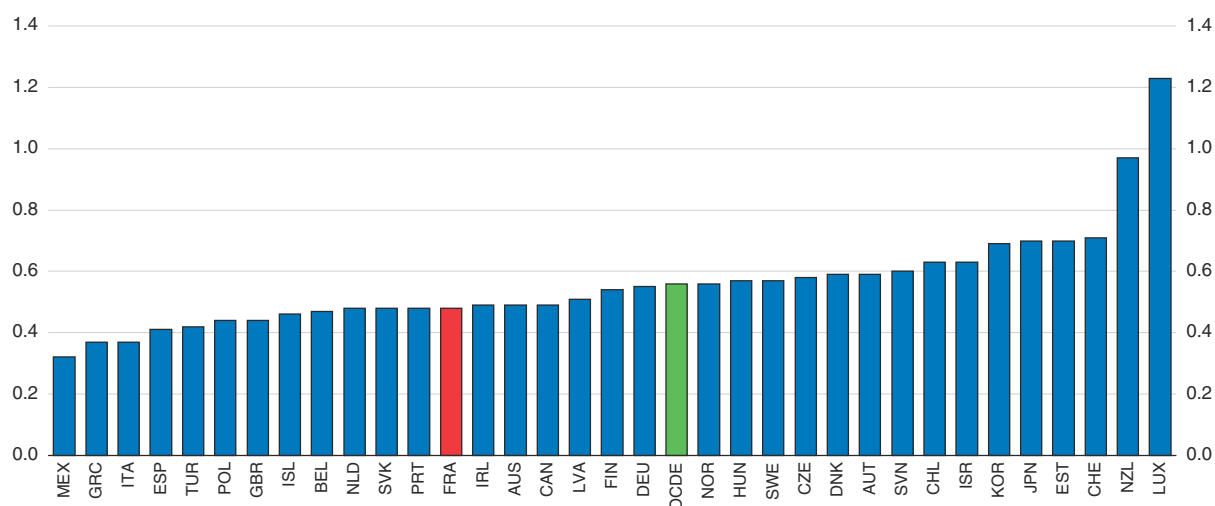
important à l'IR, par exemple en réduisant davantage les dépenses fiscales qui profitent principalement aux ménages à revenu élevé. Le nouveau gouvernement prévoit d'imposer les revenus du capital à un taux forfaitaire unique de 30 %, ce qui pourrait donner l'occasion d'éliminer certains des nombreux allègements fiscaux liés aux livrets d'épargne spécifiques (par exemple, le plan d'épargne logement, le livret d'épargne populaire et le livret de développement durable) et aux plan d'épargne en actions et plan d'épargne salariale. Cela permettrait d'assurer la neutralité de la fiscalité entre les différentes classes d'actifs (tableau 5, OCDE, 2013). Une baisse de l'imposition sur le travail pourrait être associée à une nouvelle tranche d'imposition avec un taux faible pour élargir le nombre de ménages éligibles à l'IR, tout en réduisant globalement les cotisations salariales. Le mécanisme de réduction d'impôt (la décote) devrait être progressivement éliminé, car cela complique le système fiscal, entrave la progressivité de l'impôt et entraîne des effets de seuil qui nuisent à l'activité économique (Pacífico et Trannoy, 2015). Un objectif souhaitable à long terme consisterait à mettre en place un impôt sur le revenu unique, simple et progressif comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Le passage du prélèvement à la source de l'IR en 2019 facilitera la mise en œuvre d'un tel changement.

Tableau 5. **Recommandations passées de l'OCDE pour une fiscalité plus favorable à une croissance durable**

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Poursuivre le développement d'une fiscalité environnementale efficiente notamment en alignant la structure des taxes sur les énergies fossiles avec leurs émissions de carbone et leurs autres externalités.	L'écart de taxation entre le diesel et l'essence a été réduit et le nouveau gouvernement a prévu d'aligner la fiscalité du diesel sur l'essence d'ici 2022. La trajectoire de composante carbone inscrite dans la loi pour atteindre 100 €/t CO ₂ en 2030 a jusqu'à présent été respectée. Le nouveau gouvernement prévoit d'accélérer cette hausse.
Fluidifier le marché immobilier en réduisant les coûts de transaction.	Les droits de mutation ont augmenté dans la plupart des départements.
Renforcer la neutralité de la fiscalité du capital entre les différentes catégories d'actifs, en particulier en mettant fin au traitement préférentiel de certains revenus de placements.	Aucune mesure n'a été prise.


La taxe sur la valeur ajoutée représente une part relativement faible des recettes fiscales et le manque à gagner dû aux exonérations et aux réductions de taux est considérable (graphique 18). Certaines exonérations et réductions de taux bénéficient davantage aux ménages les plus aisés, par exemple dans le cas des restaurants et des hôtels (Ruiz et Trannoy, 2008). Néanmoins, un rôle plus important de la TVA peut compromettre la progressivité du système d'imposition. Ce problème est mieux traité par une augmentation des transferts dont bénéficient les ménages à faible revenu et en donnant un rôle plus important à l'impôt progressif sur le revenu.

Graphique 18. **Manque à gagner en recettes de TVA dû à des exemptions et des taux réduits**
Ratio des revenus TVA¹ (%), 2014



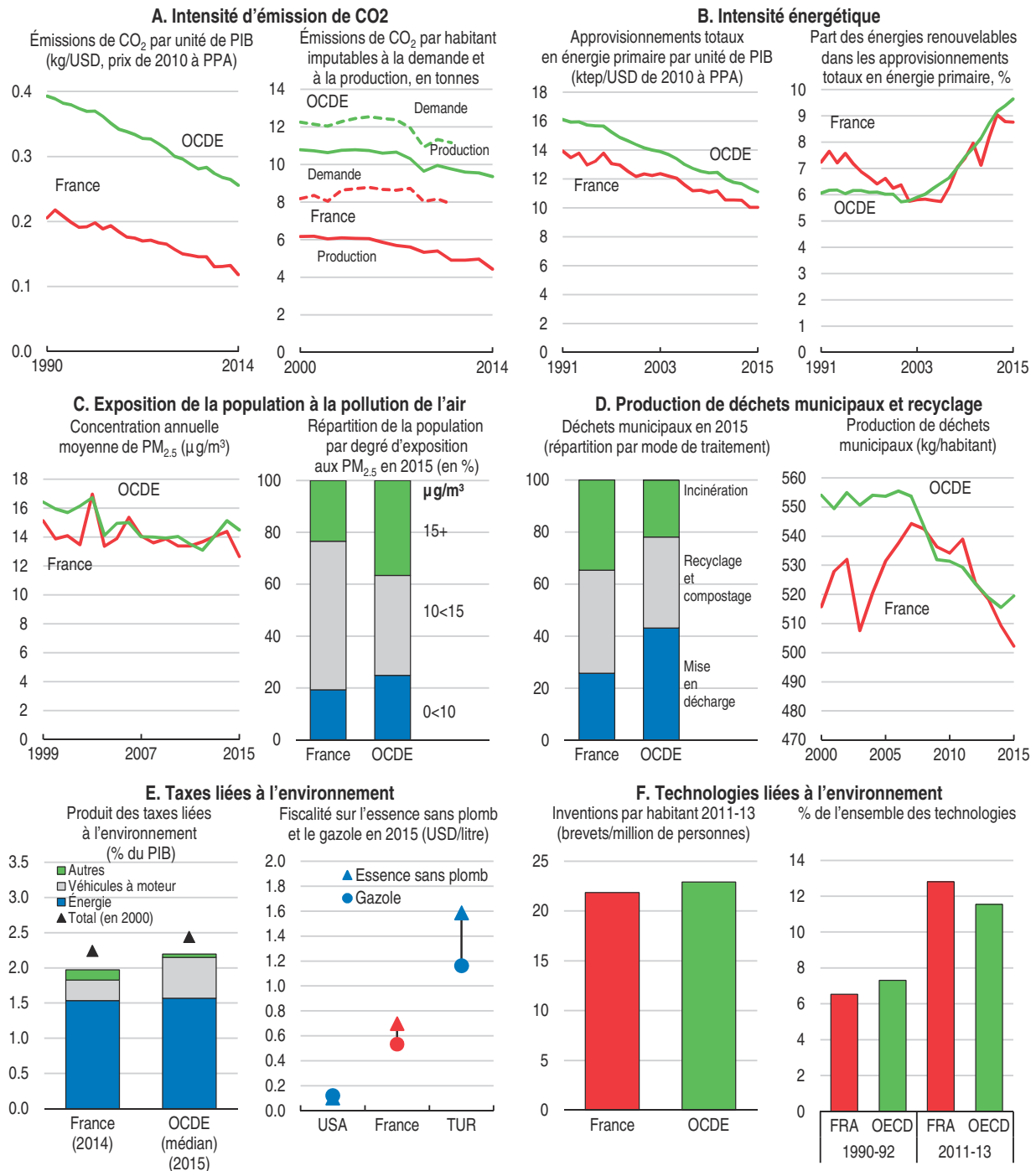
1. Ratio entre les recettes réelles de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçues et les revenus qui seraient théoriquement récoltés si la TVA était appliqué au taux normal à toute consommation finale. Implicitement, le ratio mesure la part des recettes fiscales potentielles de la TVA qui est perdue en raison de l'existence de traitements fiscaux préférentiels.

Source : OCDE (2017), *Tendances des impôts sur la consommation 2016 : TVA/TPS et droits d'accise : taux, tendances et questions stratégiques*, Éditions OCDE, Paris.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578845>

Augmenter les taxes environnementales permettrait de générer des recettes supplémentaires tout en aidant à relever les défis environnementaux. La France a de faibles recettes provenant des taxes liées à l'environnement (graphique 19, partie E), ce qui est dû en partie aux émissions limitées de CO₂ (compte tenu de la part importante du nucléaire dans la production d'électricité) et à de faibles taux effectifs d'imposition sur le chauffage, l'énergie et le CO₂ en comparaison internationale (OCDE, 2015a). La réduction récente de l'écart de taxation entre le diesel et l'essence est encourageante et pourrait être accélérée. Le diesel jouit depuis longtemps d'un traitement préférentiel, que ce soit en termes de taxation des véhicules ou du carburant. Cet écart de taxation par rapport à l'essence n'a pas lieu d'être alors qu'il est plus polluant selon certaines mesures telles que les particules fines et le NO₂ (Harding, 2014). La proportion des véhicules diesel privés a presque doublé entre 2000 et 2014 pour atteindre 62 %, l'un des taux les plus élevés d'Europe, et beaucoup de résidents sont exposés aux particules fines dangereuses (partie C). Le gouvernement a annoncé une convergence fiscale du diesel et de l'essence avant la fin de la mandature. L'intégration, en 2014, d'une composante carbone dans la taxation des carburants fossiles a marqué une étape importante. Celle-ci pourrait être plus efficace en supprimant davantage les exonérations de taxe sur les carburants nuisibles à l'environnement, qui s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros

Graphique 19. Indicateurs de croissance verte : France



Source : OCDE (2017), Base de données des Statistiques de l'OCDE sur l'environnement, indicateurs de croissance verte. Pour les métadonnées détaillées, cliquez ici.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578864>

par an, par exemple celles pour le transport routier, les engins agricoles et les travaux publics. D'autres polluants devraient également être taxés davantage, comme les engrais minéraux, qui constituent une source de dégâts environnementaux importants en France. Les pouvoirs publics devraient continuer, comme ils l'ont toujours fait jusqu'à présent, de relever cette

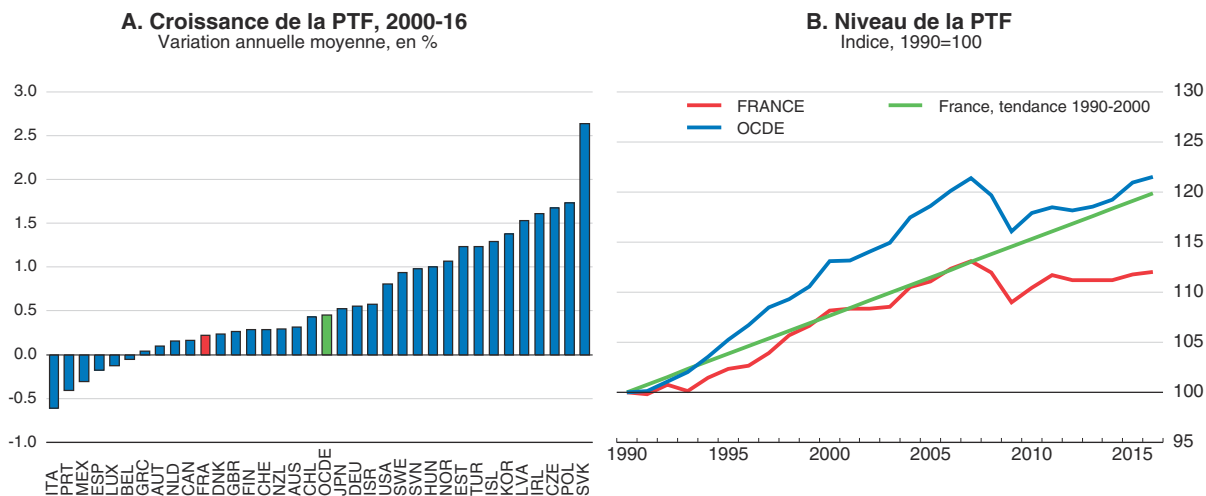
composante carbone pour atteindre l'objectif de 100 euros par tonne de CO₂ en 2030 conformément aux engagements pris par la France au niveau international en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et conformément à la trajectoire fixée dans la Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Il s'agit donc de respecter à minima cette trajectoire, voire de la rehausser.

Au-delà de la fiscalité, la qualité de la réglementation environnementale doit être améliorée. La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte pose des objectifs ambitieux en termes d'augmentation de la part des énergies renouvelables (graphique 19, partie B). Pourtant, elle comporte un grand nombre d'objectifs difficiles à concilier; les réglementations déjà complexes sont fréquemment modifiées, ce qui nuit à leur efficacité (OCDE, 2016b). Pour faciliter la transition énergétique, il conviendrait de poursuivre l'effort de simplification déjà entamé dans la Loi de transition énergétique pour mettre en place des mesures à long terme plus lisibles et pérennes afin de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique tout en réduisant la place du nucléaire (OCDE, 2016b). À ce titre, le nouveau gouvernement a annoncé son intention de fermer des centrales nucléaires au fur et à mesure du développement des énergies renouvelables.

Renforcer la croissance de la productivité

Si la productivité horaire du travail est élevée en France, sa croissance a marqué le pas comme dans d'autres pays de l'OCDE, en particulier depuis le milieu des années 2000, en raison d'une faible croissance de la productivité totale des facteurs (graphique 20). Ce niveau de productivité du travail solide s'explique en partie par le fait qu'une part importante de la main-d'œuvre peu productive est exclue du marché du travail. Quant au ralentissement récent de la productivité, il peut être largement expliqué par des facteurs communs à tous les pays avancés. Cependant cela est en partie dû à des facteurs spécifiques à la France, comme une arrivée accrue de travailleurs peu productifs sur le marché du travail après l'introduction du régime des auto-entrepreneurs, d'une baisse des charges sur les bas salaires, deux mesures qui ont permis d'augmenter le taux d'emploi mais ont pesé sur les évolutions de la productivité, et d'une forte augmentation du nombre de contrats de durée

Graphique 20. La croissance de la PTF a ralenti



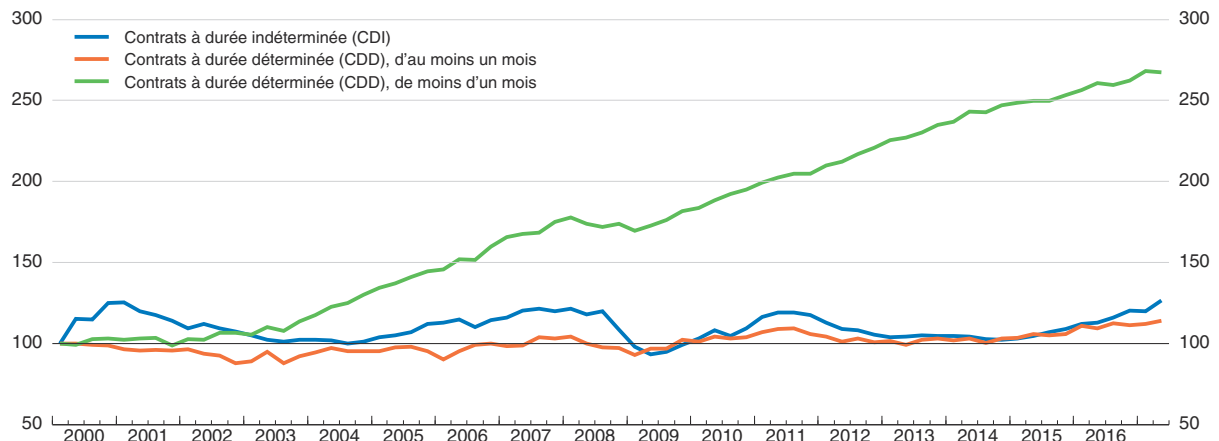
Source : OCDE (2017), Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 101.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578883>


inférieure à un mois, qui limitent les possibilités de formation sur le poste de travail (Askenazy et Erhel, 2015) (graphique 21). D'autres facteurs entravent l'adoption de nouvelles technologies et la productivité dans de nombreuses entreprises françaises.

Graphique 21. Le nombre de contrats de travail de durée inférieure à un mois est en augmentation constante

Nombre de nouvelles embauches, en répartition par type de contrat, indice T1 2000 = 100



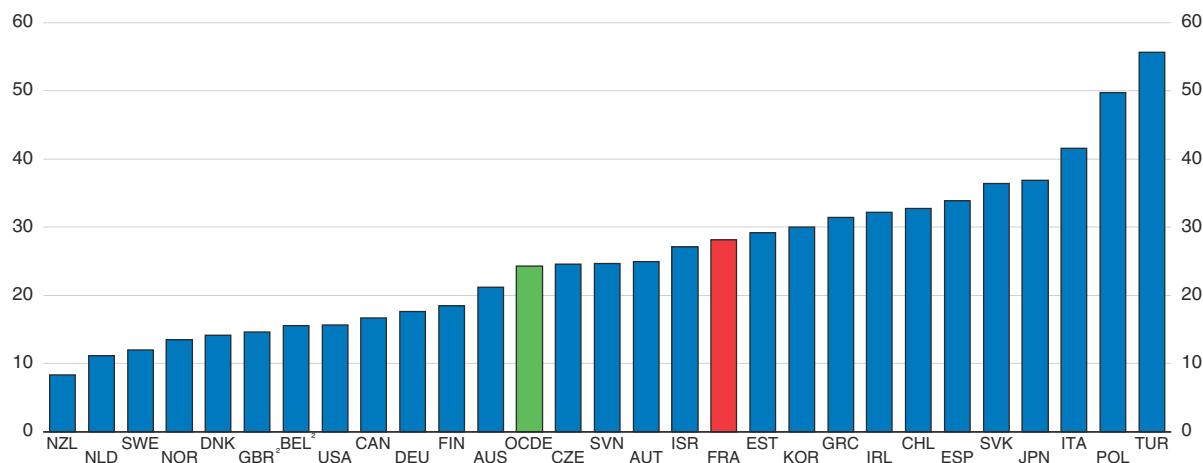
Source : ACOSS-URSSAF.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578902>

Le niveau de compétence des travailleurs en lecture, écriture et calcul est relativement médiocre en France. Beaucoup éprouvent des difficultés à comprendre des textes ou à exécuter des tâches numériques élémentaires (graphique 22). Améliorer le système éducatif et l'efficacité de la formation permettrait à ces personnes de mieux utiliser les nouvelles technologies. Des changements organisationnels, qui nécessitent de bonnes pratiques de gestion, sont souvent indispensables pour adopter ces technologies. Or, comparée aux États-Unis et à la Suède, la France compte plus d'entreprises dont la qualité de gestion est moins bonne (graphique 23, partie A) et cela permet d'expliquer plus de la moitié de sa différence négative de productivité totale des facteurs par rapport aux États-Unis (Bloom et al., 2016). Une concurrence plus âpre stimulerait l'adoption de pratiques de gestion de meilleure qualité et le redéploiement des ressources vers les entreprises les mieux gérées. De même, de bonnes relations entre employeurs et salariés sont d'une importance cruciale pour réorganiser le travail. En effet, les entreprises françaises où le dialogue social est de qualité supérieure affichent de meilleurs résultats de productivité (Cette et al., 2013). Des réformes ont permis d'améliorer la représentativité syndicale et la qualité du dialogue social, mais les dirigeants ont encore tendance à voir ce dialogue comme conflictuel (partie B).

Des réformes des marchés du travail et des produits et de la réglementation foncière permettraient de renforcer la concurrence, l'adéquation de l'offre à la demande de compétences et la productivité (graphique 24). Les réglementations des créations d'entreprises et des services qui freinent l'entrée de nouvelles entreprises, la concurrence et la productivité (Bourlès et al., 2013), sont plus restrictives que dans de nombreux autres pays de l'OCDE. Le licenciement des salariés en contrat à durée indéterminée coûte cher en raison des lenteurs des procédures juridiques dont l'issue est des plus incertaines, malgré l'introduction d'un barème indicatif des indemnités prud'homales en 2016. Ces facteurs peuvent limiter la capacité des entreprises à investir et attirer les travailleurs les plus performants (Andrews

Graphique 22. **La proportion d'adultes sans expérience des TIC est élevée¹**
16-65 ans, 2012-2015

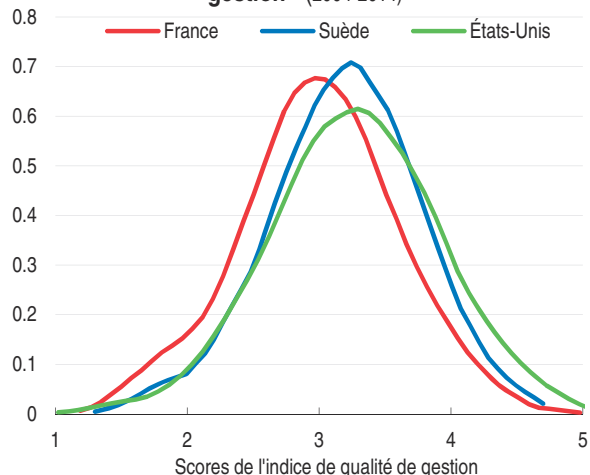


1. Pourcentage d'adultes déclarant n'avoir aucune expérience des TIC, n'ayant pas souhaité passer l'évaluation informatisée ou ayant échoué au test de base en informatique.
 2. Les données concernent uniquement la Flandre pour ce qui est de la Belgique, et l'Angleterre et l'Irlande du Nord pour le Royaume-Uni.
- Source : OCDE (2016), « L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes », *Études de l'OCDE sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris.

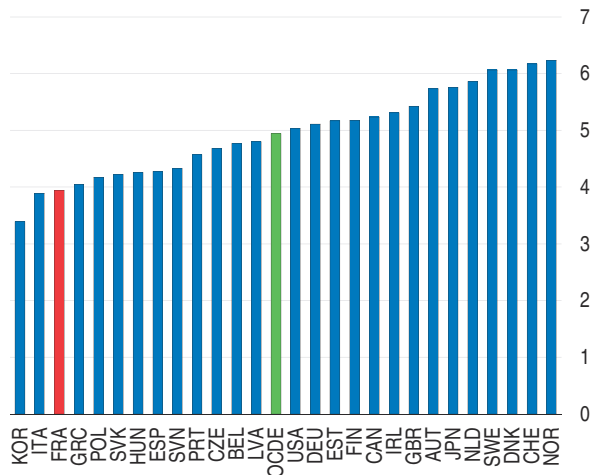
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578921>

Graphique 23. **L'amélioration des pratiques de gestion et des relations entre employeurs et salariés faciliterait l'adoption des nouvelles technologies**

A. Distribution des entreprises par score de qualité de gestion¹ (2004-2014)




B. Qualité des relations entre employeurs et salariés



1. Indice des pratiques de gestion variant sur une échelle de 1 à 5 (des plus mauvaises pratiques aux meilleures), dans le secteur manufacturier.
2. Indice de qualité des relations entre employeurs et salariés variant sur une échelle de 0 (qualité subjective minimale) à 7 (qualité subjective maximale).

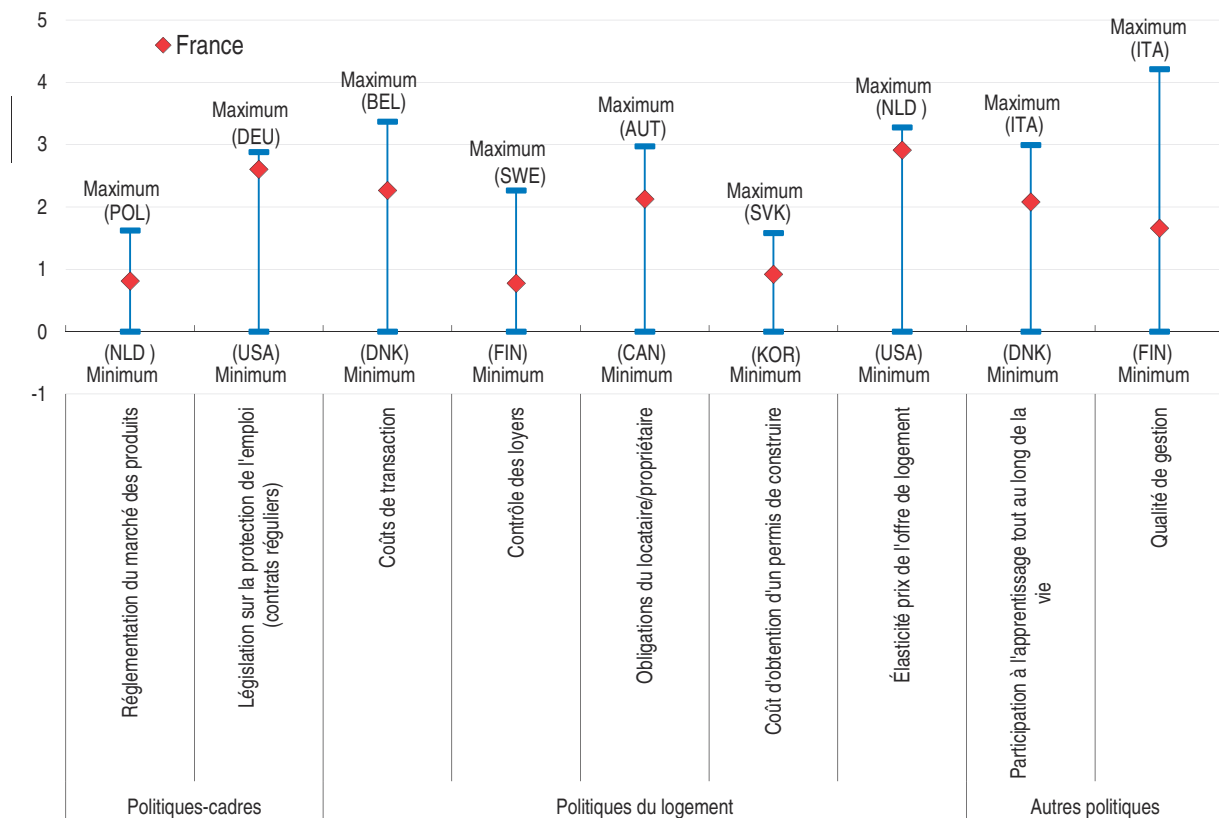
Source : World Management Survey Database ; Forum économique mondial (2016), base de données du World Competitiveness Report 2016-17.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578940>

et Cingano, 2012 ; Andrews et Westmore, 2014). Les coûts de transactions dans le secteur immobilier sont élevés et font obstacle à la mobilité de la main d'œuvre, à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences et par conséquent, à la productivité et aux perspectives d'emploi (Adalet McGowan et Andrews, 2015). Diminuer les droits de


Graphique 24. **Gains estimés de productivité du travail, en niveau, faisant suite à des réformes qui réduisent l'inadéquation des compétences¹**

Augmentation accrue de la productivité du travail associée à l'alignement des politiques sur les meilleures pratiques



1. Les estimations sont basées sur : i) des régressions logit sur la probabilité d'inadéquation des compétences corrigée pour l'âge, le statut matrimonial ou d'immigrant, le genre, l'éducation, la taille de l'entreprise, le type de contrat, les heures travaillées et le secteur d'activité (privé ou public) ; et ii) des régressions OLS de la productivité du travail sur l'inadéquation des compétences.

Source : Adalet McGowan, M and D. Andrews (2015), « Skill Mismatch and Public Policy in OECD countries », *Documents de travail du département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1210, <http://dx.doi.org/10.1787/5js1pzw9lnwk-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578959>

mutation, qui sont élevés, et augmenter la taxe foncière, qui génère moins de distorsions que d'autres impôts, favoriserait la mobilité de la main-d'œuvre (Arnold et al., 2011).

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques de 2015 a amélioré la concurrence dans un certain nombre de domaines (tableau 6). Les obstacles à l'entrée et les règles de pratiques professionnelles demeurent toutefois parmi les plus restrictifs dans l'OCDE pour les professions comptables et les architectes et dans le secteur ferroviaire. Plus de médicaments sans ordonnance pourraient être mis à la vente en dehors des pharmacies. Les autorisations d'ouverture le dimanche diffèrent selon les endroits et le type du magasin, ce qui peut créer des conditions de concurrence inégales. Comparativement aux pays voisins européens, la concurrence est peu développée dans plusieurs secteurs de services qui sont importants pour l'économie en général (Commission européenne, 2017 à paraître). Des expériences en France confirment que la concurrence peut renforcer la création d'emplois, les revenus réels et la qualité des services (encadré 2). Il conviendrait d'évaluer de façon indépendante les effets sur la concurrence des lois et réglementations, tout en renforçant le dialogue sur ce sujet entre l'Autorité de la concurrence et le ministère de l'Économie dans le processus décisionnel.

Tableau 6. **Recommandations passées de l'OCDE pour améliorer la concurrence et le climat des affaires**

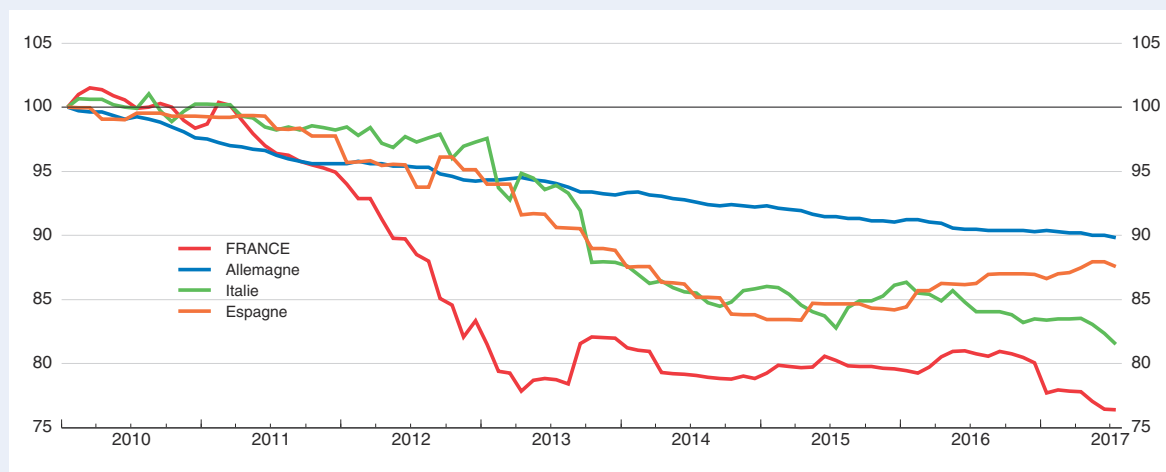
Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Confier à une institution indépendante un examen complet de toutes les réglementations en place et proposées s'appliquant aux entreprises suivant les principes du « Manuel pour l'évaluation de la concurrence » de l'OCDE.	Aucune mesure n'a été prise.
Poursuivre la simplification des procédures complexes d'ouverture des grandes surfaces. Éliminer les restrictions sur la revente à perte, les dates des soldes et les horaires d'ouverture (pour lesquels des compensations en termes de repos et de salaires devraient être négociées).	De nouvelles zones touristiques internationales ont été créées pour faciliter le travail dominical. Les maires peuvent autoriser jusqu'à 12 dimanches d'ouverture par an.
Continuer de libéraliser les professions réglementées en limitant les champs d'activités sur lesquels elles possèdent un droit exclusif, en supprimant les tarifs réglementés dans les secteurs potentiellement concurrentiels, et en abandonnant graduellement les pratiques de <i>numerus clausus</i> .	L'installation des professions juridiques réglementées a été facilitée. La régulation des tarifs de certaines professions du droit a été réformée. La formation de sociétés communes entre professions du droit et experts comptables est maintenant possible.
Garantir un accès libre et non discriminatoire au réseau ferré. En particulier, moderniser le processus d'allocation des créneaux de desserte pour le fret ferré et séparer le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire du gestionnaire des gares. Regrouper les compétences de régulations des différents modes de transport au sein d'un régulateur intermodal.	La régulation de l'ensemble du secteur des transports terrestres a été confiée à une seule institution (<i>Arafer</i>), et son pouvoir réglementaire a été renforcé.

Encadré 2. **Les bienfaits de la concurrence en France**

Depuis qu'une licence a été attribuée à un **quatrième opérateur de télécommunications** en 2010, le prix des services de communications a considérablement diminué en France, plus que dans d'autres pays de la zone euro (graphique 25) sans effets négatifs sur l'emploi (OCDE, 2015b).

Graphique 25. **Les prix des communications ont diminué en France beaucoup plus vite qu'ailleurs**

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour les communications, janvier 2010 = 100



Source: Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578978>

La libéralisation du **marché national du transport par autocar** longue distance a entraîné une baisse notable des tarifs pour les passagers, comparativement à d'autres modes de transport, parfois une réduction des temps de trajet et des créations d'emplois estimées à 1 350 entre août 2015 et septembre 2016 (Arafer, 2016).

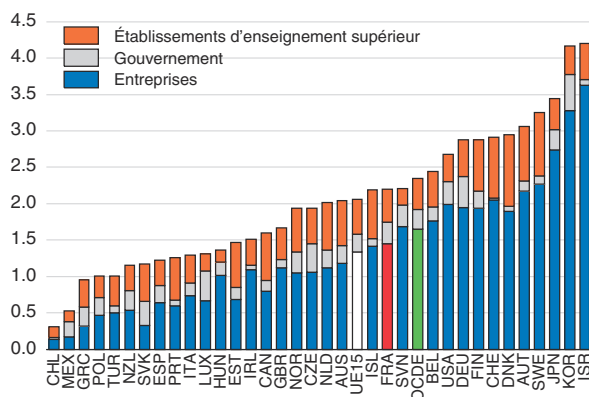
Encadré 2. Les bienfaits de la concurrence en France (suite)

Compte tenu des restrictions importantes qui limitent le nombre de licences de taxi, la demande non satisfaite est forte à Paris (Thévenoud, 2014). Les **services de voitures avec chauffeur** se sont donc fortement développés et une étude commandée par une de ces plateformes semble indiquer qu'ils ont entraîné une hausse de l'emploi des jeunes dans des zones à taux de chômage élevé (Landier et al., 2016). La suppression des obstacles à l'entrée sur le marché peut donc bénéficier à ceux qui seraient autrement exclus du marché du travail.

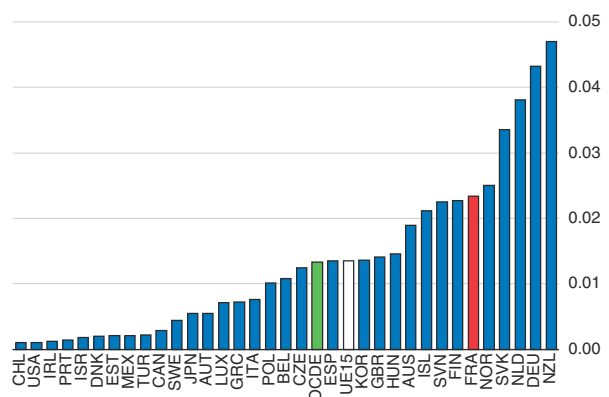
L'investissement en R&D est en retard par rapport aux pays les plus performants de l'OCDE et de l'Europe. Cela est également le cas concernant les résultats d'innovation, en particulier chez les PME, la qualité des publications scientifiques et la collaboration entre universités, centres de recherche publics et industrie (OCDE, 2014c ; graphique 26). Ceci est en partie lié à la composition sectorielle du tissu productif français, au sein duquel les secteurs de haute, mais surtout de moyenne-haute technologie, plus intenses en R&D, sont moins représentés que dans les économies des pays leaders telle que l'Allemagne. L'enjeu principal pour la compétitivité de l'économie française est en conséquence de favoriser l'évolution de la structure productive vers des secteurs plus intenses en technologie et en R&D. Étant donné que le financement institutionnel récurrent des instituts de recherche publics et des universités représente près de 90 % du total des financements apportés par l'État, la part des financements sur projets dans les crédits publics de R&D est relativement faible. Celle-ci devrait augmenter pour renforcer les incitations à l'excellence, au transfert de technologie et plus généralement aligner les activités de recherche sur les priorités nationales. Continuer les réformes qui donnent aux universités plus d'autonomie pour gérer et rémunérer leur personnel, définir leurs programmes et lever leurs propres ressources leur permettrait de développer leurs activités de recherche et des enseignements innovants. En mettant l'accent sur les objectifs thématiques et l'évaluation, le soutien à la collaboration

Graphique 26. **Le retard en matière d'investissement en R&D s'explique en partie par la structure productive**

A. Dépenses de R&D par secteur, 2015¹
En pourcentage du PIB




B. R&D publique financée par le secteur des entreprises, 2014¹
En pourcentage du PIB



1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2017), Bases de données de l'OCDE sur les Statistiques de la Recherche et du Développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933578997>

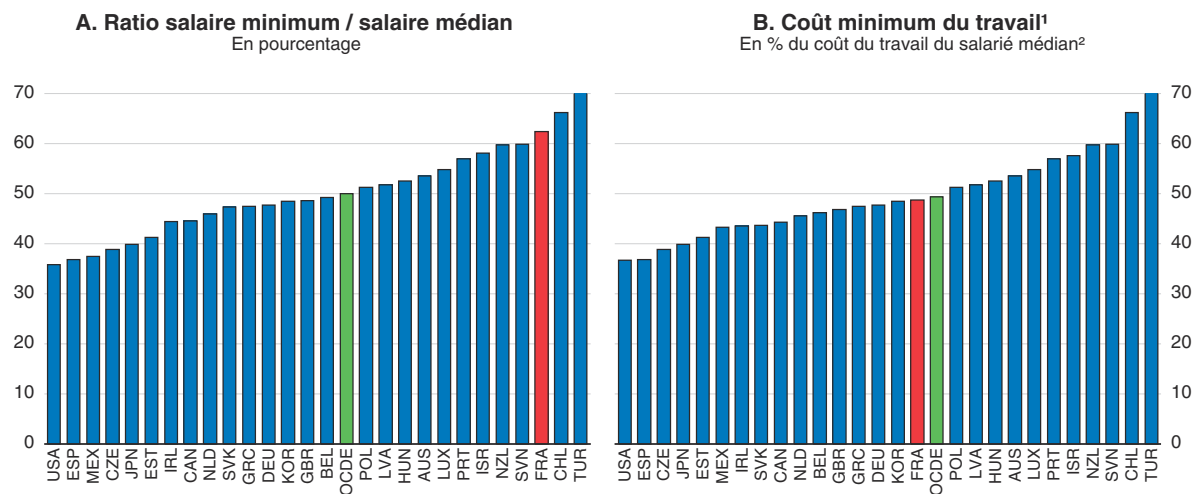
public-privé et l'esprit d'entreprise ainsi que l'ouverture et la sélectivité dans l'allocation des ressources, le programme d'investissements d'avenir présente les caractéristiques d'un système d'innovation moderne (OCDE, 2014c).

Augmenter l'emploi de qualité

Le coût élevé du travail et le manque d'accès à la formation pour les employés peu qualifiés augmentent le chômage


Le niveau élevé du chômage tient en partie à l'inadéquation des compétences sur le marché du travail des peu qualifiés, notamment due à une forte proportion d'adultes avec des faibles compétences en littératie et numératie (voir graphique 3, partie D plus haut), à laquelle s'ajoute un coût important du travail. Le salaire minimum est élevé par rapport au salaire médian (graphique 27, partie A). Les réductions des cotisations sociales ont ramené le coût du travail global pour les travailleurs rémunérés au salaire minimum à un niveau proche de la moyenne de l'OCDE (partie B). Néanmoins, il reste supérieur à celui constaté dans d'autres grandes économies de l'OCDE, où les secteurs tels que le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration qui proposent de nombreux emplois peu qualifiés emploient davantage de main-d'œuvre (graphique 28), alors que la France reste une des premières destinations touristiques au monde. Outre la réduction des impôts sur le travail, il faut adopter des politiques déterminées à la fois dans l'enseignement professionnel initial et dans la formation continue.

Graphique 27. **Le salaire minimum est élevé, 2015**



1. Le coût du travail est égal à la somme du salaire et des cotisations patronales de sécurité sociale correspondantes.

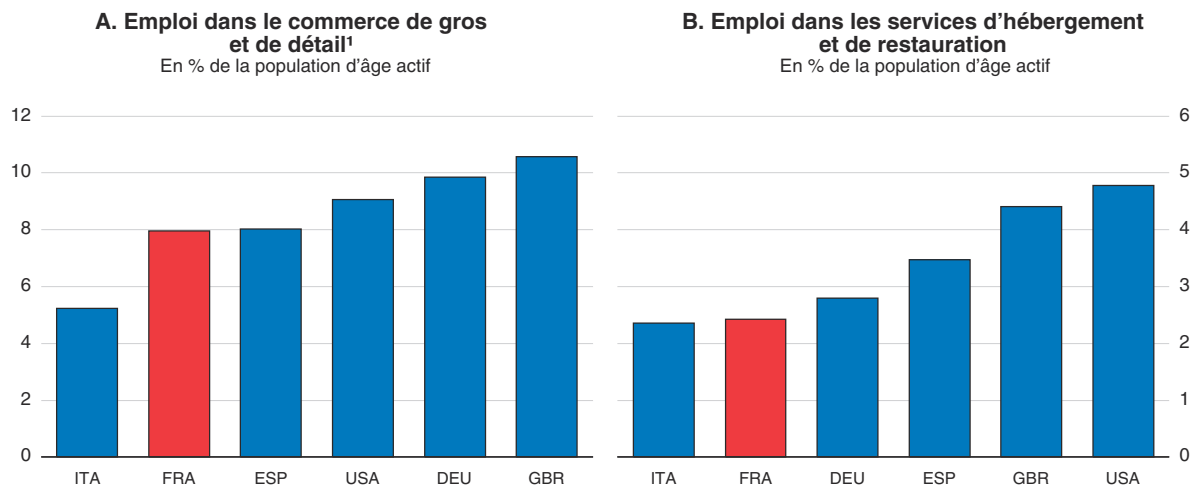
2. Hors CICE pour la France.

Source : OCDE (2017), *Base de données de l'OCDE sur les salaires* ; OCDE (2017), *Réformes économiques 2017 : Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579320>

Le gouvernement voudrait, à juste titre, promouvoir l'apprentissage, qui a démontré sa capacité à permettre aux élèves de mieux s'insérer sur le marché du travail. Toutefois, le nombre d'élèves en apprentissage est en recul pour les niveaux de qualification inférieurs alors que c'est là qu'il est le plus utile, même si on constate une légère progression récente notamment suite à la mise en œuvre de mesures ciblées sur les jeunes apprentis mineurs dans les très petites entreprises (graphique 29, partie A). En général, les programmes d'apprentissage offrent de bien meilleures perspectives d'emploi que les cursus des lycées

Graphique 28. Malgré les réductions récentes des coûts de main-d'œuvre, la part d'emploi dans les secteurs des services à bas salaire est relativement modeste

Moyenne 2012-15



1. Réparation de véhicules automobiles et de motocycles incluse.

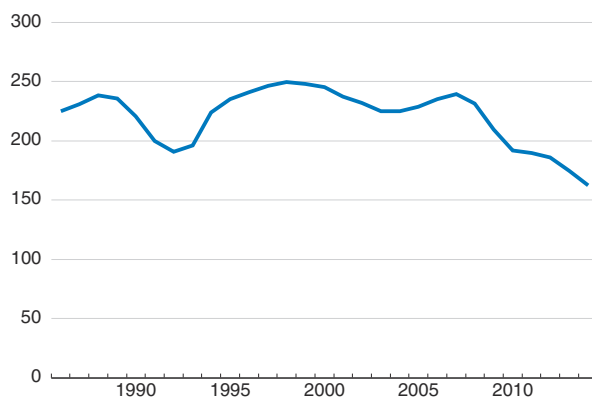
Source : OCDE (2017), Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933579339>

Graphique 29. L'accès à l'apprentissage et aux services publics de l'emploi pourrait être mieux ciblé

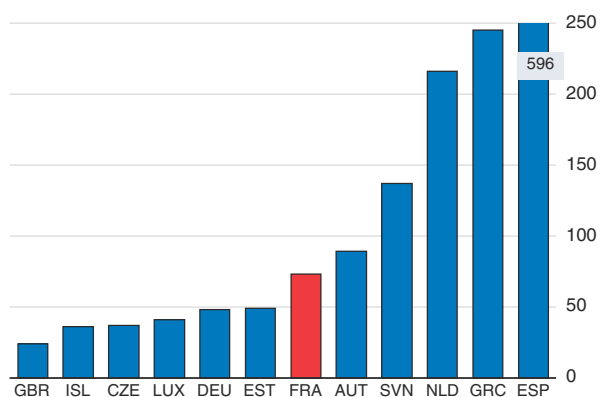
A. Nombre d'apprentis ayant un faible niveau d'éducation¹

En fin d'année, en milliers



B. Demandes traitées par les services publics de l'emploi²

2016



1. Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP) et mention complémentaire (MC) pour le niveau V (inférieur au deuxième cycle du secondaire, niveau 3C de la classification internationale type de l'éducation).

2. Nombre de demandeurs d'emploi par rapport au personnel des services publics de l'emploi (PSE). Le graphique compare les PSE qui sont également responsables des prestations de chômage.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, DEPP ; Commission européenne (2016), Assessment Report on PES Capacity.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933579016>

professionnels, qui accueillent deux tiers des élèves de cette filière mais mettent beaucoup moins l'accent sur la formation pratique en entreprise (OCDE, 2015b). Le taux d'emploi des diplômés de la formation professionnelle dans les pays de l'OCDE qui mettent l'accent sur la formation pratique en entreprise, comme l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas, est particulièrement élevé. Le défi de la France est donc de renforcer le volet consacré à la formation en entreprise dans les lycées professionnels, ce qui implique une mobilisation

des entreprises pour l'accueil des jeunes lycéens professionnels. Les différentes subventions en faveur de l'apprentissage devraient être simplifiées et regroupées au niveau de l'enseignement secondaire. Il existe de nombreux programmes qui préparent les jeunes à l'apprentissage : les plus efficaces devraient être déployés le plus largement possible (OCDE, 2015b). Il conviendrait aussi de renforcer les efforts pour améliorer la formation des professeurs dans l'enseignement professionnel et des tuteurs et maîtres d'apprentissage dans les entreprises (tableau 7).

Tableau 7. Recommandations passées de l'OCDE pour renforcer la formation

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Attirer des enseignants hautement qualifiés dans les lycées professionnels et assurer un soutien plus individualisé pour les étudiants dont les compétences de base sont déficientes. Embaucher des enseignants qui combinent l'enseignement et une expérience professionnelle en dehors de l'éducation. Dans le cadre de l'alternance, prévoir des formations pédagogiques pour les maîtres d'apprentissage et des tuteurs sur le lieu de travail.	Une formation au niveau Master inclut désormais un volet pédagogique et en entreprise. L'accompagnement personnalisé en lycée professionnel (heures prévues à l'emploi du temps), assuré par les enseignants a pour objectifs le soutien, l'approfondissement ou la consolidation et l'aide à l'orientation. Ces heures peuvent être utilisées par exemple pour assurer l'acquisition des compétences du socle commun qui n'auraient pas été totalement acquises en amont. Les enseignants des lycées professionnels sont 57 % (et 31 % dans les lycées d'enseignement général et technologique) à avoir déjà exercé une autre profession. Les accords de coopération récents, signés entre le ministère et le monde économique, prévoient la formation des tuteurs.
Mettre en œuvre le système envisagé d'assurance qualité pour les organismes de formation via notamment une démarche de certification.	Le gouvernement a établi une liste des labels et des certifications reconnus.
Veiller à ce que les régions aient la capacité et le financement nécessaires pour coordonner le nouveau service d'orientation des candidats à une formation professionnelle.	Aucune mesure n'a été prise.
Intégrer tous les dispositifs de formation concurrents au compte de formation personnel.	Aucune mesure n'a été prise.

La complexité du système de formation accroît les difficultés d'accès pour les gens peu qualifiés. Le compte personnel de formation créé en 2014 coexiste avec des nombreux dispositifs concurrents (tableau 7). Mais il est peu utilisé jusqu'à présent, et principalement par les travailleurs les plus qualifiés, du fait de sa complexité et de l'éventail restreint des formations auquel il donne accès; et les informations relatives à la qualité des formations et aux procédures de financement restent insuffisantes. Un label de qualité permettrait aux travailleurs de mieux identifier les prestataires d'excellence. La liste de labels reconnus du gouvernement doit être plus lisible pour les individus : elle pourrait être simplifiée par exemple en réduisant leur nombre. L'obtention d'un de ces labels pourrait ainsi devenir la seule condition pour donner accès à une formation via le compte personnel de formation. Les comptes personnels de formation en ligne devraient inclure un lien permettant de prendre plus facilement contact avec un conseiller du service public d'orientation (conseil en évolution professionnelle).

Une meilleure coordination des différentes agences, plus de personnel disposant d'une meilleure formation et une évaluation continue des mesures de formation sont essentiels pour une assistance à la recherche d'emploi de qualité. La mise en place d'une infrastructure informatique commune partagée entre Pôle emploi et d'autres agences avec des mandats similaires, comme les missions locales, permettrait d'améliorer la diffusion des offres d'emploi. Des efforts importants de collaboration ont été réalisés mais la création de groupes de travail réunissant des agences présentes sur un même bassin d'emploi contribuerait à coordonner les actions menées auprès des entreprises. Un personnel plus nombreux et

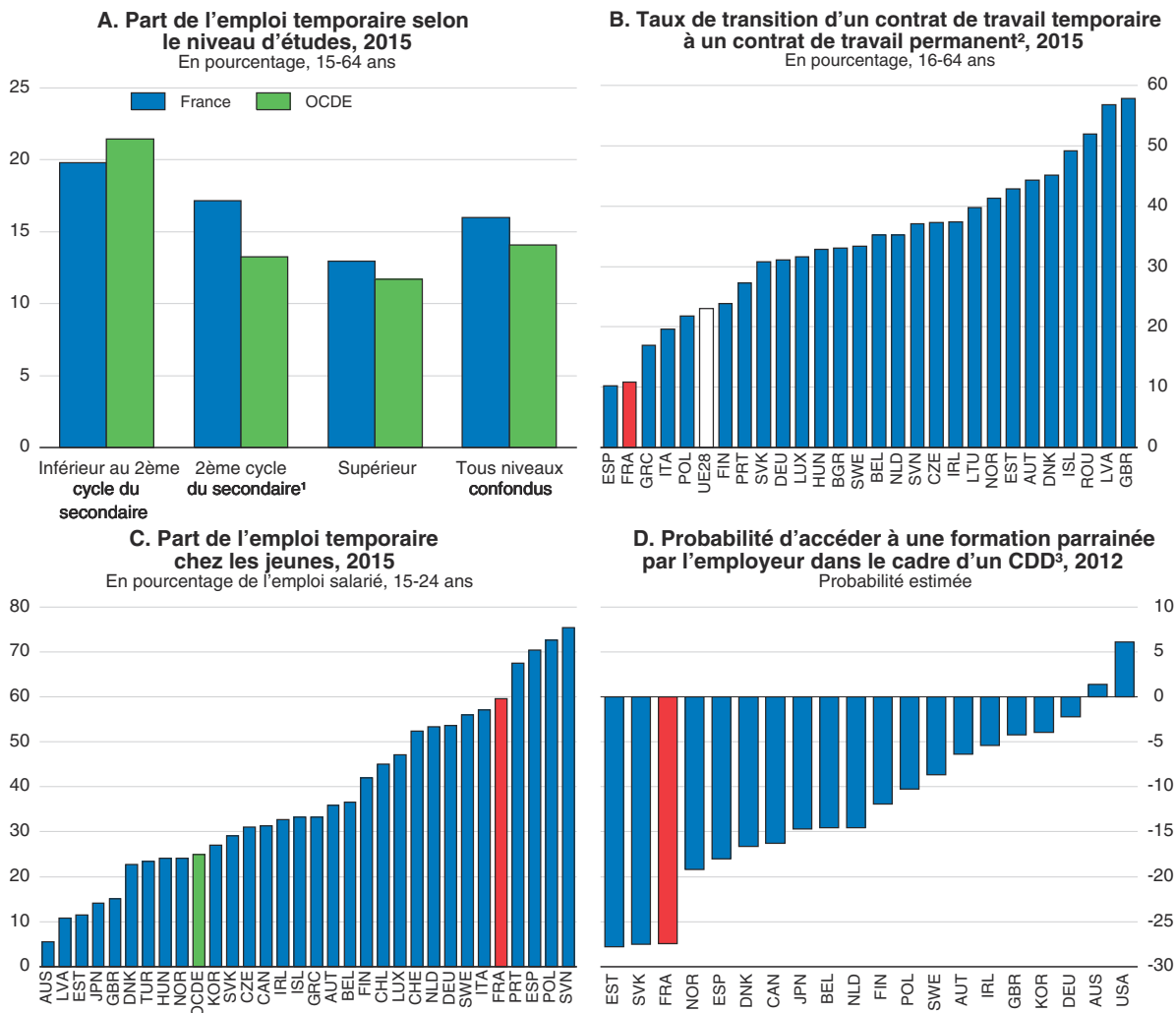
mieux formé est nécessaire pour réduire le nombre de demandeurs d'emploi par conseiller, qui reste souvent trop élevé en France. En dépit des actions renforcées de Pôle emploi envers les publics les plus éloignés de l'emploi, il faut continuer à améliorer la qualité de leur accompagnement (graphique 29, partie B ; Cahuc et al., 2013). La pratique consistant à évaluer et à perfectionner les programmes d'aides à l'embauche et d'accompagnement de recherche d'emploi, comme la « Garantie jeunes », devrait continuer. Par exemple, les emplois d'avenir sont fortement axés sur la formation, ce dont il faut se féliciter ; néanmoins, on trouve la plupart de ces emplois dans le secteur non marchand, ce qui implique un risque d'inadéquation par rapport aux besoins du marché du travail. L'évaluation prévue montrera s'il est souhaitable de réorienter certains des financements vers des programmes de préapprentissage et d'alternance.

Le dualisme du marché du travail nuit à la productivité et à la qualité de l'emploi

Le dualisme du marché du travail est très marqué en France. En 2015, les contrats à durée indéterminée ne représentaient que 15.2 % des nouvelles embauches (contre 23 % en 2009), même si leur part dans l'emploi salarié est assez stable autour de 85 % (graphique 30, partie A). Qui plus est, les employés temporaires ont peu de chances d'accéder à un emploi permanent (partie B), ils sont en général moins bien rémunérés, leur statut est plus précaire et ils ont moins de chances de bénéficier d'une formation en cours d'emploi (partie D) (OCDE, 2014d et 2015c). La protection réglementaire de ceux qui ont un contrat à durée indéterminée est relativement élevée (graphique 31) ; les procédures judiciaires en cas de contestation d'un licenciement sont longues, presque 70 % font l'objet d'un appel et environ la moitié de ces jugements n'est pas confirmé par la cour d'appel. En plus, les indemnités pour un licenciement abusif sont très variables. Il y a eu des progrès avec l'introduction de la rupture conventionnelle en 2008 qui est moins coûteuse pour les employeurs et très populaire. Mais il y a toujours des études qui montrent qu'une baisse des coûts de licenciement pour les emplois à durée indéterminée aurait un effet positif sensible sur les chances des travailleurs d'obtenir un emploi permanent et d'accéder à la formation, avec à la clé pour eux une meilleure productivité et une rémunération plus élevée (Fialho, 2017). Réduire la flexibilité des contrats temporaires, par exemple avec une taxe qui reflète leurs coûts sociaux, dont l'augmentation des allocations chômage, renforcerait cet effet. Si l'indicateur de la législation sur la protection de l'emploi de l'OCDE laisse penser que les contrats à durée déterminée sont relativement réglementés, les décisions des tribunaux ont considérablement facilité leur utilisation, ce qui n'est pas reflété par l'indicateur (Askenazy et Erhel, 2015). L'assouplissement des contrats à durée indéterminée contribuerait à améliorer l'appariement entre les offres et les demandes d'emploi (voir graphique 24) et à faciliter la mobilité des travailleurs les plus aptes vers les entreprises innovantes (Adalet McGowan et Andrews, 2015).

Plusieurs réformes engagées récemment visent à améliorer les procédures judiciaires qui suivent un licenciement, afin de réduire leur durée et leur coût (tableau 8). Rien ne prouve que les tribunaux ne s'en tiennent pas au barème indicatif récemment introduit pour fixer les indemnités, mais le gouvernement veut rendre ce barème obligatoire pour renforcer la sécurité juridique. Dans l'OCDE, seuls la France et le Mexique s'appuient uniquement sur des juges non-professionnels dans la phase initiale de la justice du droit du travail. L'accompagnement des conseillers prud'hommes par des magistrats professionnels sous forme d'échevinage permettrait d'améliorer la qualité des jugements rendus. La conciliation initiale pourrait être plus efficace si les parties qui ne se présentent pas en personne étaient sanctionnées en perdant automatiquement leur procès, comme

Graphique 30. **Les contrats à durée déterminée sont courants à tous les niveaux de qualification et aboutissent rarement à des emplois stables**




1. Enseignement post-secondaire non supérieur inclus.

2. Salariés en contrat à durée déterminée au cours de l'année t-1 mais qui déclarent avoir été embauchés à titre permanent en t.

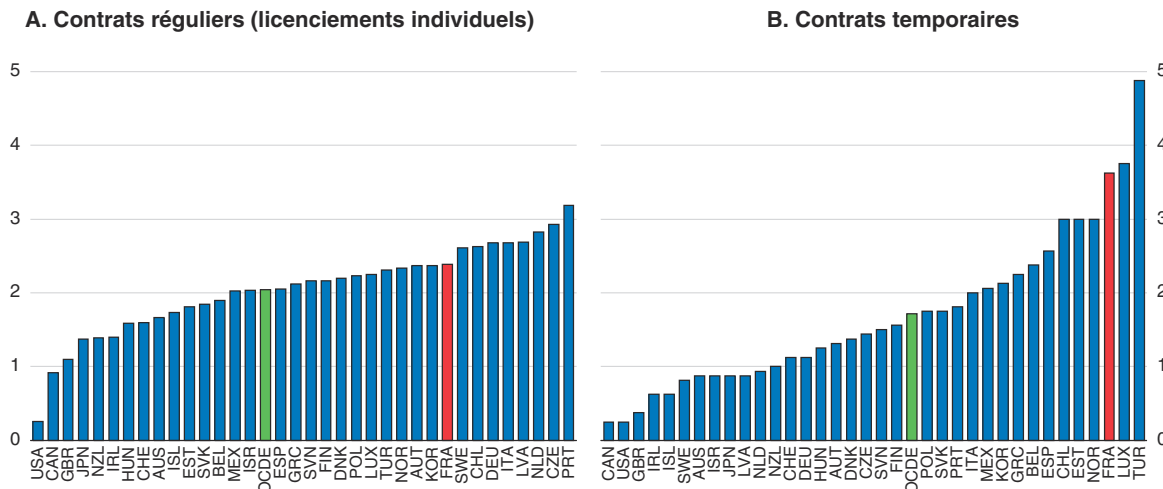
3. Différence de pourcentage estimée en 2012 entre travailleurs en contrat à durée déterminée et travailleurs en contrat à durée indéterminée s'agissant de la probabilité d'avoir eu accès à une formation payée ou organisée par l'employeur au cours de l'année précédant l'enquête, obtenue en tenant compte de leurs niveaux de compétence en lecture, écriture et calcul, ainsi que de leurs caractéristiques individuelles. Les données relatives à la Belgique portent uniquement sur la Flandre, tandis que celles concernant le Royaume-Uni portent seulement sur l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : Eurostat (2017), Résultats annuels détaillés de l'Enquête européenne sur les forces de travail et Base de données EU-SILC ; OCDE (2017), Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active ; OCDE (2013), Base de données des Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579035>

c'est le cas au Royaume-Uni. Ceci contribuerait aussi à raccourcir les procédures ; or il a été démontré que cela améliore la perception qu'ont les salariés de la sécurité de l'emploi (Fraisse et al., 2013). Une amélioration de la qualité des procédures dans les conseils de prud'hommes, conjuguée à une réforme de la formation, seraient particulièrement efficaces pour accroître le recours aux contrats à durée indéterminée et renforcer la productivité ; cela contribuerait en outre à rendre le programme de réforme plus attractif aux yeux des salariés (Fialho, 2017).

Graphique 31. **La législation sur la protection de l'emploi semble, globalement, stricte**
Échelle de l'indicateur de 0 à 6, du moins restrictif au plus restrictif, 2013¹



1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2017), Base de données sur la législation sur la protection de l'emploi.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579054>

Tableau 8. **Recommandations passées de l'OCDE pour renforcer l'emploi**

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Simplifier et raccourcir les procédures de licenciement, par exemple en réformant la justice prud'homale.	Les obligations de formation ont été accrues pour les juges prud'homaux. Depuis 2015, pour renforcer la phase initiale de conciliation, si une des parties n'a pas comparu, le conseil des prud'hommes peut juger l'affaire uniquement sur la base du dossier présenté par la partie présente. Les conditions à remplir pour un licenciement économique ont été précisées, tout en proposant un barème d'indemnisation indicatif. Les projets d'ordonnances de la réforme du marché du travail de 2017 prévoient un barème obligatoire.
Au fur et à mesure de la baisse des dépenses publiques, réduire encore le coin fiscal-social.	Les cotisations sociales sur les bas et moyens salaires ont été réduites à plusieurs reprises.
Poursuivre l'amélioration du dialogue social.	La loi travail de 2016 stipule que les syndicats qui signent un accord d'entreprise doivent avoir obtenu la majorité des votes des salariés, contre 30 % auparavant. Les projets d'ordonnances de la réforme du marché du travail de 2017 facilitent la négociation au sein des petites entreprises.
Éviter toute augmentation discrétionnaire du salaire minimum.	Le salaire minimum n'a pas été relevé au-delà de ce qui est prescrit par l'indexation régulière.

Donner plus d'espace aux négociations collectives

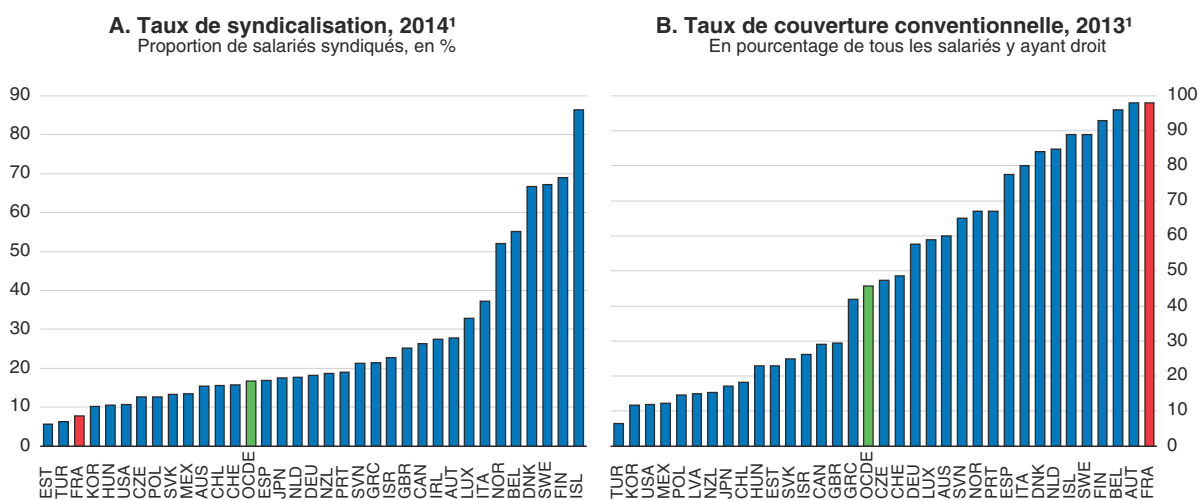
Le code du travail est souvent inadapté à la diversité des situations sur le terrain. Donner plus d'espace aux négociations collectives augmenterait la flexibilité pour adapter les salaires aux gains de productivité dans les secteurs et les entreprises, ce qui serait favorable à l'emploi. De bonnes relations sociales permettent aussi de négocier plus facilement des changements d'organisation pour augmenter l'efficacité et adopter des nouvelles technologies, ce qui renforcerait les gains de productivité. La qualité des relations sociales joue aussi un rôle important pour promouvoir l'égalité et la qualité des emplois.

Le nombre de branches d'activité que compte la France est particulièrement élevé ; autour de 700 comparé à environ 150 en Allemagne. Nombre d'entre elles sont petites et ne regroupent

pas suffisamment d'entreprises pour assurer des négociations efficaces. Procéder rapidement à la fusion prévue de ces secteurs contribuerait à augmenter la qualité des négociations.


Le gouvernement étend régulièrement les accords de branche aux entreprises qui n'ont pas participé aux négociations, ce qui peut avoir un effet négatif sur l'emploi. Bien que le ministère puisse exclure du champ d'application des extensions administratives certaines clauses de l'accord de branche pour des raisons légales ou des motifs d'intérêt général, il y a lieu de mieux prendre en compte les effets économiques et sociaux des décisions d'extension. Par ailleurs, le taux de syndicalisation est bas et le décalage avec la couverture conventionnelle est particulièrement prononcé en France (graphique 32). Cela peut se révéler problématique pour les entreprises qui sont récemment entrées sur le marché, qui sont petites ou qui ont des problèmes temporaires et par conséquent augmenter le chômage (Magruder, 2012; Murtin et al., 2014; Hijzen et Martins, 2016). Pour cette raison, plusieurs pays qui utilisent des extensions administratives imposent fréquemment qu'une part minimale des salariés soit couverte par l'accord initial, ce qui requiert par exemple que les accords soient signés par des entreprises représentant au moins 50 % des salariés dans le secteur (OCDE, 2017b). Les projets d'ordonnances de la réforme du marché du travail en cours ouvre une possibilité pour les accords de branche de prévoir que certaines de leurs dispositions ne soient pas applicables aux petites entreprises. Il faudrait favoriser la conclusion d'accords adaptés, par exemple, aux spécificités des PME et des TPE. Permettre des exemptions à l'extension suivant des critères bien définis, comme aux Pays-Bas, serait une autre solution.

Graphique 32. **Le taux de syndicalisation est faible tandis que la couverture conventionnelle est importante**



1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2017), Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active ; Amsterdam Institute for Advanced Labour Studies (2017), Base de données ICTWSS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579073>

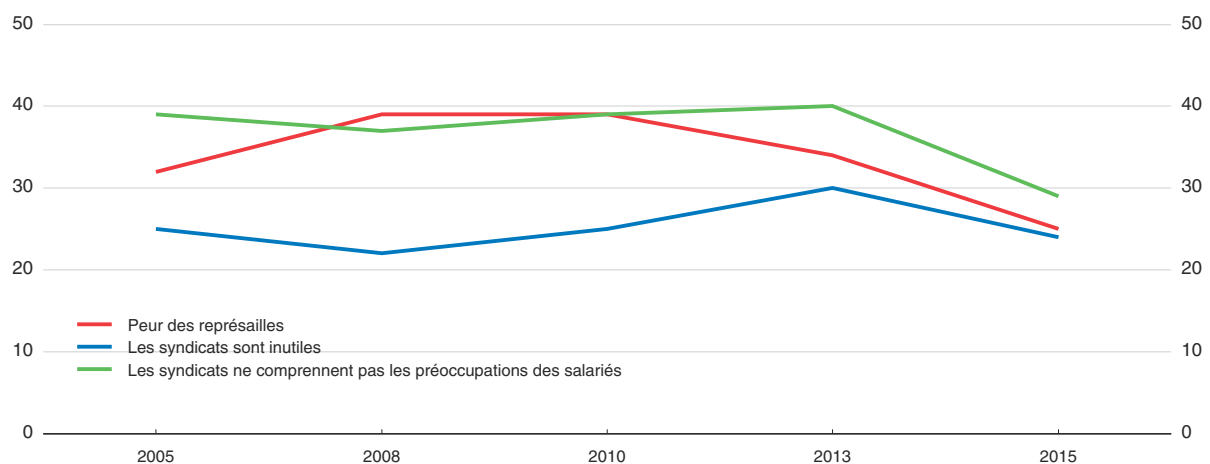
Le nouveau gouvernement envisage de donner un rôle plus important aux accords d'entreprise, qui peuvent dévier des accords de branche. En général, les accords d'entreprises ne peuvent qu'être plus favorables pour les salariés que les accords de branche. Les exceptions à cette règle, telles que les accords de maintien de l'emploi ou les accords de préservation ou de développement de l'emploi, ont été peu utilisées, les employeurs évoquant la complexité de la procédure et l'insécurité juridique (Cheuvreux et Rambert, 2017). Une possibilité serait de

mandater les branches pour négocier ce qui sera décidé à l'échelle de l'entreprise ainsi que les conditions pour obtenir des dérogations exceptionnelles aux accords de branche.

Les accords d'entreprise sont peu utilisés dans les entreprises plus petites, en premier lieu parce que peu d'entre elles ont une délégation syndicale. Moins de 10 % des entreprises avec moins de 100 salariés ont négocié un accord en 2014 (DARES, 2016). Une barrière à l'établissement d'une représentation du personnel est le coût direct élevé pour les entreprises, qui est lié en partie à la complexité de la gouvernance des instances de représentation du personnel. Les coûts pour décharger les représentants du personnel de leur travail sont beaucoup plus élevés qu'en Allemagne, notamment pour les petites entreprises (Cheuvreux, 2016). Les entreprises de plus de 50 salariés peuvent combiner deux instances de représentation du personnel différents et, en plus, des délégués du personnel et des délégués syndicaux, alors que la majorité des pays de l'OCDE n'ont qu'une seule de ces structures (OCDE, 2017b). Ceci constitue aussi une barrière à la croissance des entreprises et à la productivité. Des études estiment que le coût de ces réglementations s'établit entre 0.3 % et 4 % du PIB (Gourio et Roys, 2014 ; Garicano et al., 2016), selon le degré de rigidité à la baisse des salaires, bien qu'une étude précédente ne trouve qu'un faible impact sur la distribution de la taille des entreprises (Ceci-Renaud et Chevalier, 2010). Les plans du gouvernement pour aller vers une instance unique de représentation du personnel, où les syndicats peuvent avoir une voix importante, devrait ainsi réduire les barrières à la croissance des entreprises et promouvoir la négociation.


Des études montrent que les représentants du personnel font l'objet de discrimination, notamment les délégués syndicaux qui participent aux négociations (Breda, 2014 ; Bourdieu et Breda, 2015). Les salariés citent relativement fréquemment la peur des représailles comme obstacle à la syndicalisation (graphique 33). À l'heure actuelle, la négociation, qui peut représenter une menace pour les employeurs, et la consultation, qui leur est plutôt favorable puisqu'elle permet d'organiser mieux le travail, sont séparées dans des instances de représentation différentes. Une instance unique de représentation du personnel fusionnerait ces fonctions, ce qui pourrait améliorer les relations avec les employeurs.

Graphique 33. Le manque de confiance dans les syndicats et la peur des représailles entravent le développement de la syndicalisation¹



1. Proportion, en pourcentage, de salariés citant la peur de représailles, l'inutilité des syndicats ou leur incapacité à comprendre leurs préoccupations comme des obstacles à la syndicalisation en France. Les données de 2015 ne sont pas totalement comparables avec les observations antérieures, en raison d'une modification dans la série de questions posées.

Source : TNS Sofres, Baromètre 2015 sur l'image des Syndicats.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579092>

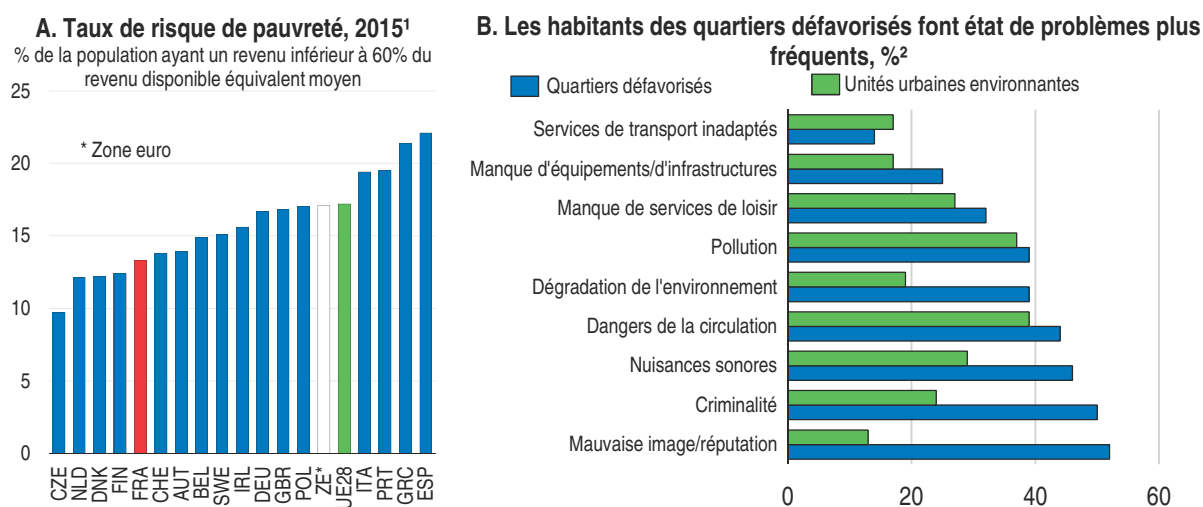
Même si la confiance à l'égard des syndicats est globalement élevée, de nombreux salariés considèrent qu'ils ne comprennent pas leurs préoccupations. Une réforme menée en 2008 qui augmentait la représentativité des syndicats a renforcé le taux de participation aux élections professionnelles et la confiance, tout en réduisant le nombre moyen de syndicats présents dans chaque entreprise (Askenazy et Breda, 2017). La réforme imposait aux syndicats d'atteindre au moins 10 % des voix lors des élections professionnelles pour être considéré représentatif et pouvoir négocier. Toutefois, cette barre reste basse et l'augmenter pourrait améliorer la représentativité, ce qui contribuerait à responsabiliser davantage les syndicats, tout en encourageant les coalitions et en incitant à trouver des compromis. Les cotisations des adhérents ne financent souvent que 20 % ou moins de l'activité des syndicats, contre 80 % ou plus dans la plupart des pays de l'OCDE. L'allocation du financement institutionnel ne dépend actuellement pas du nombre des adhérents des syndicats. Établir de manière graduelle un lien entre les deux inciterait les organisations syndicales à recruter davantage d'adhérents et à mieux rendre des comptes.

Améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés

Si la pauvreté est faible à l'échelon national, elle est fortement concentrée dans certains quartiers

Les habitants de certains quartiers sont confrontés à de nombreux handicaps sociaux, comme une forte proportion d'élèves en difficulté, des logements et infrastructures urbaines en mauvais état, et un manque d'entreprises, de services publics et privés et d'agréments au plan local (graphique 34). Ces problèmes tiennent en partie à la structure sociale de ces quartiers, qui sont souvent habités par des personnes jeunes, issues de l'immigration ou appartenant à des minorités visibles, et relativement peu qualifiées (graphique 35). Cependant, à caractéristiques comparables, les habitants des quartiers défavorisés sont plus susceptibles d'être au chômage ou d'occuper des emplois précaires avec un niveau de


Graphique 34. Les habitants des quartiers défavorisés sont confrontés à divers handicaps sociaux



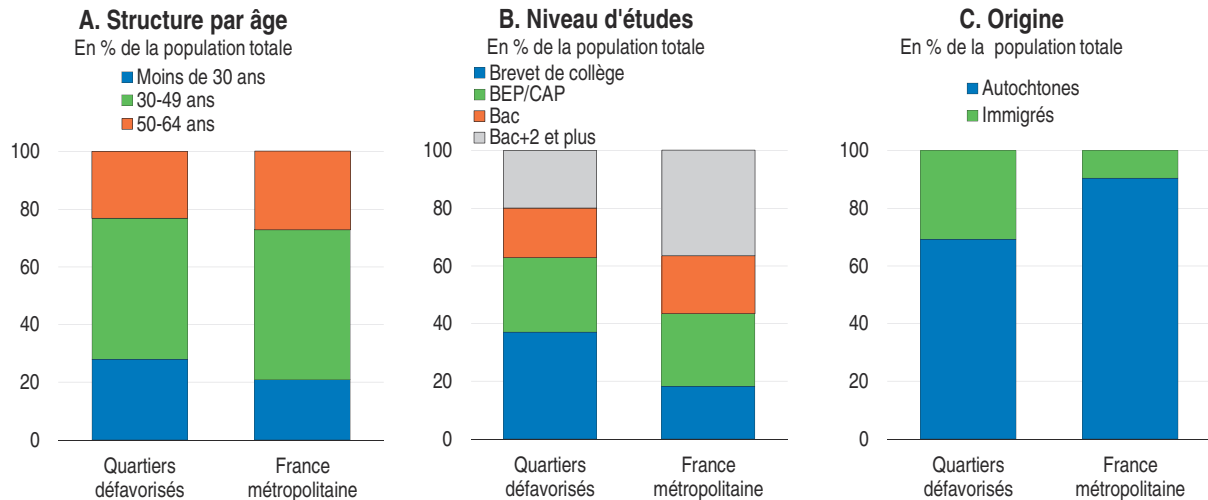
1. Ou dernière année disponible ; 2014 pour la France.

2. Proportion de résidents ayant indiqué que leur quartier est concerné par les problèmes répertoriés dans la liste.

Source : Eurostat ; ONPV (2016), *Rapport annuel*, fondé sur les données de l'enquête « Cadre de vie et de sécurité 2015 » de l'INSEE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579111>

Graphique 35. **Structure de la population dans les quartiers pauvres, 2014**
15-64 ans



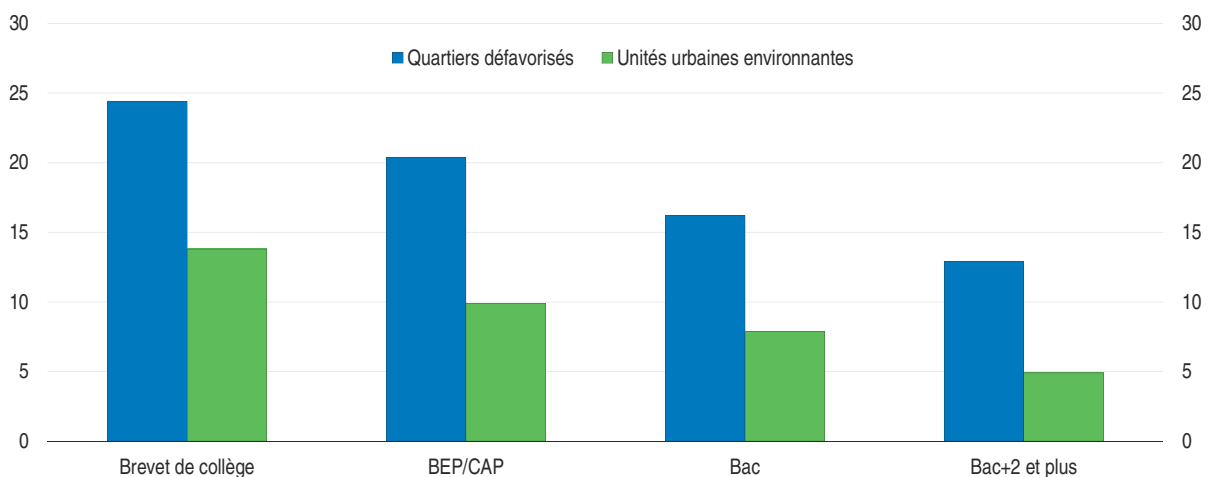
Source : ONPV (2016), Rapport 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933579130>

responsabilité et de salaire inférieur (graphique 36). Les relations entre les forces de police et une partie de la jeunesse issue de l'immigration peuvent dans certaines situations être tendues. Pour s'attaquer à ces problèmes, la politique de la ville cible spécifiquement ces quartiers dans les domaines de l'éducation, de la sécurité et de l'entrepreneuriat. Le gouvernement veut également limiter la concentration géographique de la pauvreté et promouvoir la mixité sociale au moyen de logements sociaux et de programmes de rénovation urbaine.

Graphique 36. **Quelle que soit leur éducation, les résidents des quartiers défavorisés sont plus susceptibles d'être au chômage, 2014**

Écart de pourcentage dans la probabilité de chômage, corrigée des caractéristiques individuelles, de l'éducation et du statut d'immigrant¹, 15-64 ans



1. Écart en pourcentage dans la probabilité de chômage entre les résidents des quartiers défavorisés et ceux des unités urbaines environnantes ; les femmes autochtones, âgées de 30 à 49 ans, ayant un baccalauréat sont identifiées comme groupe de référence.

Source : ONPV (2016), Rapport 2015.

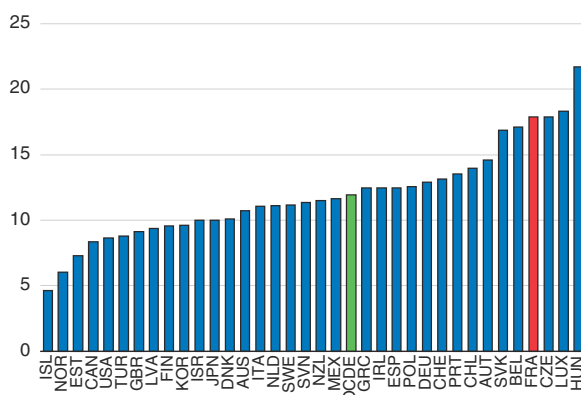
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933579149>

Améliorer les résultats scolaires des enfants défavorisés

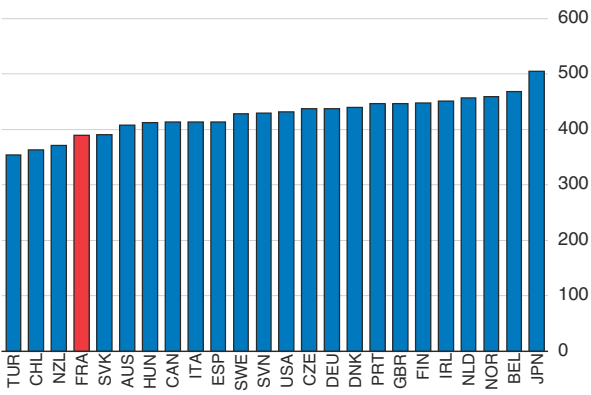
Depuis plusieurs décennies, les programmes d'éducation prioritaire prévoient des financements supplémentaires pour les écoles des quartiers défavorisés. Cependant, même si la taille moyenne des classes y est inférieure qu'ailleurs, les ressources supplémentaires ne sont pas toutes arrivées dans les écoles ciblées (Beffy et Davezies, 2013). De plus, les efforts pour attirer les meilleurs professeurs ainsi que pour améliorer leur formation en pédagogie adaptée à des classes avec beaucoup d'élèves en difficulté ont été insuffisants. En fait, les enseignants y sont moins bien préparés, l'absentéisme des élèves et des enseignants se traduit par un nombre d'heures d'instruction inférieur et les problèmes de discipline et de violence sont plus importants (CNESCO, 2015 ; ONPV, 2016). Les résultats sont donc modestes : l'influence de la situation socioéconomique des parents sur les résultats scolaires reste importante. Trop d'élèves ont un faible niveau de compétence en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences (graphique 37).

Graphique 37. Les enfants issus de milieux plus défavorisés ont encore des résultats scolaires inférieurs, 2015

A. Influence de la situation socioéconomique sur les compétences des élèves en compréhension de l'écrit¹
En pourcentage



B. Score moyen en mathématiques des élèves en difficulté scolaire à la fin de la 4ème année de scolarité obligatoire
10ème percentile des scores en mathématiques



1. Pourcentage de la variance du score en compréhension de l'écrit au PISA des enfants de 15 ans expliquée par l'environnement familial (niveaux d'études et de revenus des parents, catégorie socio-professionnelle, biens culturels, livres et ressources éducatives disponibles à la maison).

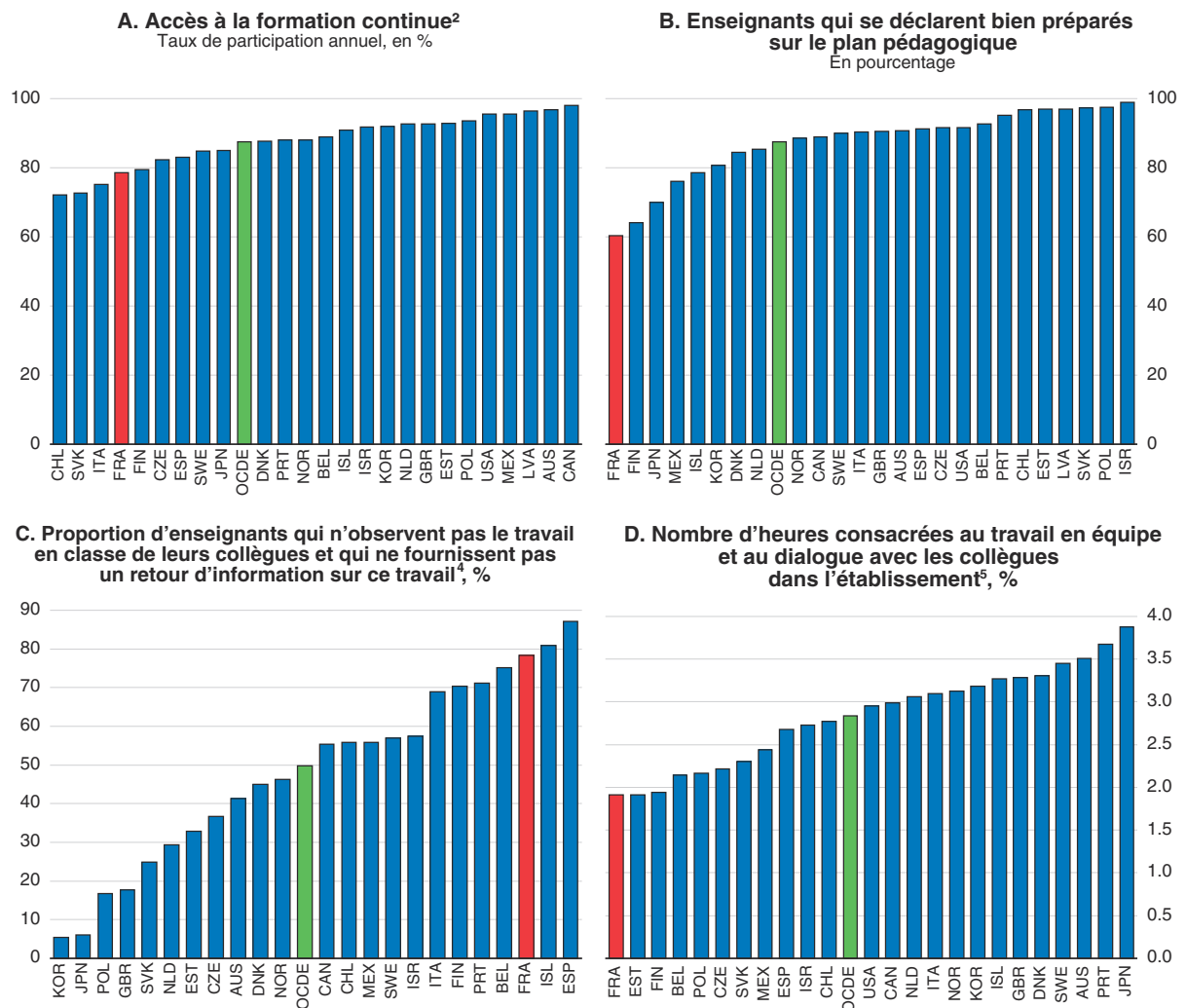
Source : OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 (Volume I) – L'excellence et l'équité dans l'éducation*, Éditions OCDE, Paris ; IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) (2016), *TIMSS 2015, International Results in Mathematics*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579168>

Les réformes récentes mettent, à juste titre, l'accent sur les techniques pédagogiques modernes. En France, les enseignants estiment ne pas être suffisamment formés sur le plan pédagogique et accèdent difficilement à la formation continue (graphique 38). Une réforme de 2013 intègre pour la première fois les études des matières à enseigner avec la formation pratique et pédagogique dans les « Écoles supérieures du professorat et de l'éducation ». Le co-enseignement est peu répandu en France (parties C et D) alors qu'il a été démontré qu'il contribue à améliorer les résultats scolaires (Vescio et al., 2008 ; Saunders et al., 2009) et qu'il constitue l'un des piliers des systèmes éducatifs très performants du Japon et de Singapour. Depuis une réforme de 2015, deux cents formateurs encadrent la formation continue des enseignants en éducation prioritaire. Dans ces écoles, l'organisation du temps d'enseignement a été modifiée, facilitant les temps de travail en inter-degré et la co-animation.


Graphique 38. La formation pédagogique et le travail d'équipe des enseignants sont peu développés

Enseignants du premier cycle du secondaire, établissements publics, 2013¹



1. Les données de la Belgique, du Canada et du Royaume-Uni font uniquement référence à la Flandre, à l'Alberta et à l'Angleterre, respectivement.
2. Proportion, en pourcentage, d'enseignants dans les établissements publics du premier cycle du secondaire qui ont suivi une action de perfectionnement professionnel au cours de l'année précédente.
3. Proportion, en pourcentage, d'enseignants du premier cycle du secondaire qui s'estiment bien ou très bien préparés à la pédagogie des matières qu'ils enseignent.
4. Proportion, en pourcentage, d'enseignants du premier cycle du secondaire qui déclarent ne jamais participer aux activités mentionnées.
5. Nombre moyen de périodes de 60 minutes que les enseignants du premier cycle du secondaire déclarent avoir consacrées aux activités mentionnées pendant la dernière semaine calendaire complète (hors congés, jours fériés, congé maladie, etc.).

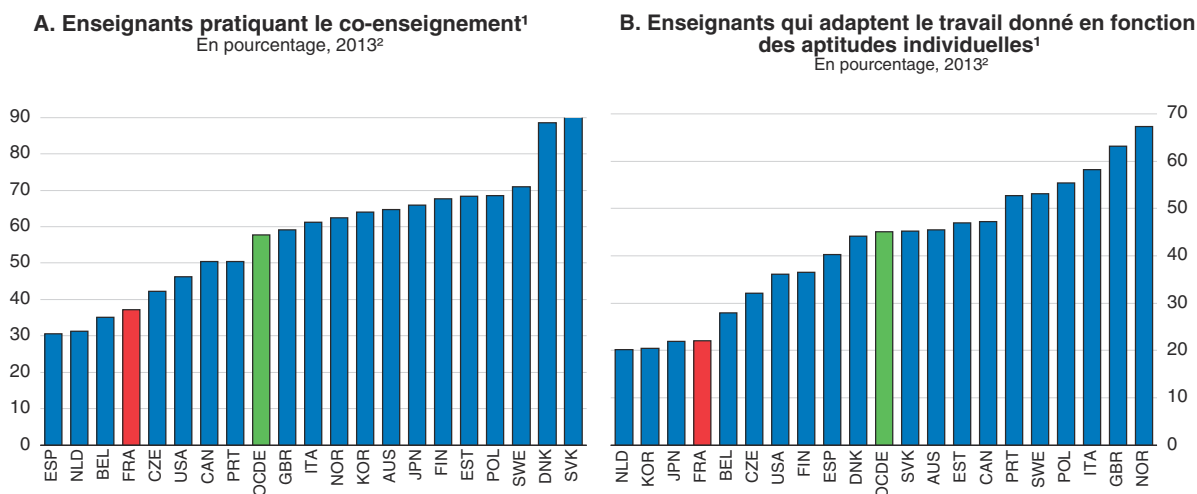
Source : OCDE, Base de données Talis 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579187>

Le co-enseignement et d'autres techniques qui consistent à adapter l'enseignement aux aptitudes des élèves sont peu utilisés en France (graphique 39). Une réforme récente vise à soutenir le co-enseignement par le recrutement d'enseignants supplémentaires (« plus de maîtres que de classes ») et le nouveau gouvernement entend réduire la taille des classes en CP et CE1 dans les écoles primaires du réseau d'éducation prioritaire par deux. L'évidence suggère que la diminution de la taille des classes en France a eu des avantages, surtout pour

Graphique 39. Le co-enseignement n'est pas suffisamment développé, de même que l'adaptation des pratiques pédagogiques aux capacités d'apprentissage

Enseignants du premier cycle du secondaire, établissements publics



1. Proportion d'enseignants du premier cycle du secondaire qui déclarent enseigner avec un collègue en équipe dans une même classe, régulièrement ou occasionnellement (partie A) ; et proportion d'enseignants qui déclarent donner du travail différent aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou à ceux qui sont capables d'avancer plus vite, fréquemment ou quasiment à chaque cours (partie B).
2. Les données de la Belgique, du Canada et du Royaume-Uni font uniquement référence à la Flandre, à l'Alberta et à l'Angleterre, respectivement.

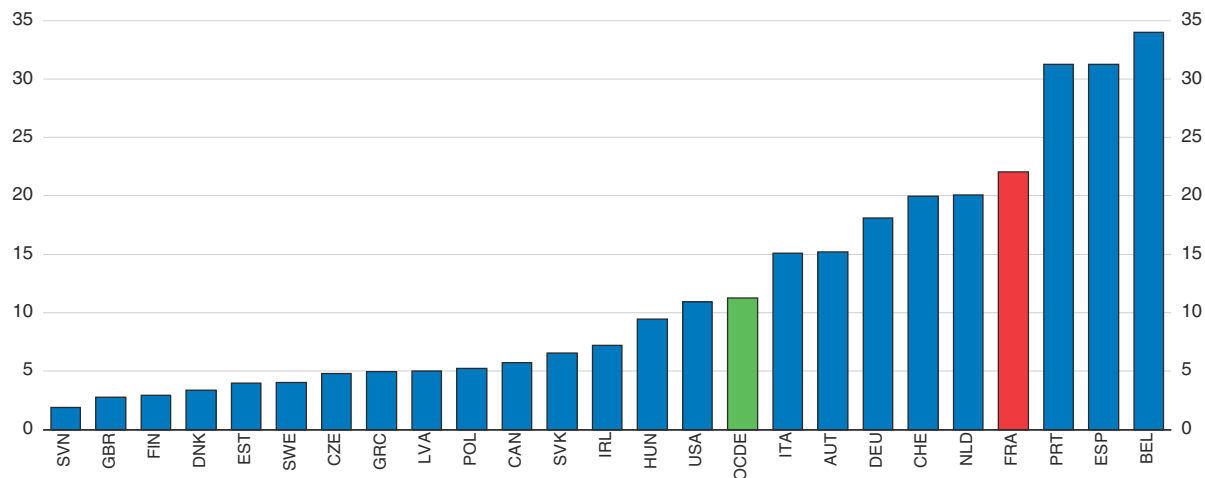
Source : OCDE, Base de données Talis 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579396>

les élèves en difficulté (Bressoux et al., 2009). Cependant, différentes mesures d'accompagnement individuel n'ont pas été suffisamment efficaces faute d'une impulsion et d'une formation des équipes pédagogiques suffisantes pour soutenir leur mise en œuvre (CNETCO, 2016). Les ressources supplémentaires en faveur de la formation initiale et continue en pédagogie devraient être utilisées dans cette optique. L'expérience de la Finlande montre que si l'on adapte les méthodes pédagogiques aux besoins individuels, le redoublement devient proprement inutile. Même s'ils sont à la fois coûteux et inefficaces pour améliorer les résultats scolaires (OCDE, 2012 ; Benhenda et Guenet, 2015), les redoublements ont été fréquents en France (graphique 40). Cependant, ils ont été considérablement réduits, notamment depuis la rentrée 2015 suite à un décret de 2014 qui souligne le caractère exceptionnel du redoublement.


Conscient que le manque d'expérience professionnelle et le taux de rotation important des enseignants ont un effet négatif sur les résultats scolaires, le gouvernement a relevé la prime pour les enseignants dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP) à environ 10 % du salaire moyen. Néanmoins, des recherches menées aux États-Unis montrent que 30 à 50 % pourraient être nécessaire pour inciter les enseignants à rester dans des établissements difficiles (Hanushek et al., 2004). Les enseignants des écoles REP cumulent plus rapidement des droits qui leur permettent de choisir une autre école. Ceci risque d'attirer des enseignants qui veulent vite partir. Il serait préférable d'évaluer les enseignants à l'aune de leur contribution au développement personnel et scolaire des élèves et aux performances de leurs collègues, comme cela se pratique à Singapour, et de proposer une rémunération et des perspectives attractives aux enseignants qui se distinguent par leur excellence dans les écoles avec beaucoup d'enfants en difficulté. Ceci pourrait se faire par des nouveaux postes d'encadrement intermédiaire, notamment pour animer le travail de

Graphique 40. **Le taux de redoublement est élevé¹**
En pourcentage, 2015²



1. Proportion, en pourcentage, d'élèves de 15 ans qui ont redoublé une classe au cours du primaire ou du secondaire.
2. Ce graphique montre les redoublements des élèves pendant tout leur parcours scolaire et ne reflète donc pas entièrement l'effet des nouveaux règlements en France qui rendent le redoublement exceptionnel.

Source : OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 – Politiques et pratiques pour des établissements performants*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579415>

perfectionnement professionnel en équipe, et par un accès accéléré à la promotion au poste de chef d'établissement.

À l'heure actuelle, les enseignants les mieux payés et les plus qualifiés sont ceux des classes préparatoires aux grandes écoles, qui ouvrent la voie aux postes avec la plus grande influence et rémunération dans les secteurs public et privé (Cour des comptes, 2013). La dépense par élève des classes préparatoires représente plus du double de la dépense par élève de l'enseignement primaire. Il y a eu des efforts pour encourager plus d'élèves défavorisés à suivre les cours des classes préparatoires, mais les progrès ont été limités (CNESCO, 2016). La dépense par élève dans le second cycle de l'enseignement secondaire est au-dessus de la moyenne de l'OCDE, tandis qu'elle est bien en deçà pour l'enseignement primaire. Cela n'est pas le bon équilibre, car les inégalités dans l'éducation se creusent et il est reconnu que seule une intervention précoce permet aux étudiants en difficulté de rattraper leur retard.

Il faudrait aller plus loin dans la réforme du financement des écoles. Le gouvernement a fait des progrès importants en créant un lien plus étroit entre le nombre d'enseignants et la composition socio-économique des écoles primaires. Une réforme similaire est en cours pour l'enseignement secondaire. Mais établir un lien entre la composition socio-économique et le budget des établissements en matière de ressources humaines, et non le nombre d'enseignants comme à présent, devrait mieux aligner la quantité et la qualité des enseignants sur les besoins des élèves. Publier les modalités de calcul et les budgets réels des établissements contribuerait à la transparence et forcerait l'administration scolaire et les écoles à mieux rendre des comptes. Aujourd'hui, les recteurs disposent d'un pouvoir discrétionnaire important pour affecter des enseignants aux établissements, ce qui semble avoir nui aux efforts de réduction de la taille des classes dans les écoles REP (Beffy et Davezies, 2013). L'adoption d'une formule de financement transparente pour toutes les écoles permettrait d'abandonner l'étiquette REP. D'après certaines études celle-ci serait stigmatisante et aboutirait, dans les écoles concernés, à une moindre proportion d'élèves des

milieux socioéconomiques plus favorisés, à un plus grand nombre d'enseignants titulaires de diplômes atypiques et à une plus forte rotation des enseignants (Beffy et Davezies, 2013 ; Davezies et Garrouste, 2014).

Il faut investir davantage dans les quartiers pauvres et prêter plus attention à leurs besoins spécifiques

En plus des problèmes des écoles des quartiers pauvres, ces quartiers souffrent d'un manque d'activité économique et d'emplois. Or, les initiatives prises pour redynamiser l'une et l'autre avec la création des zones franches urbaines, qui bénéficient des exonérations fiscales, ont eu des résultats mitigés. Si ces mesures ont permis d'attirer des entreprises et de créer des emplois, ceci a été presque totalement neutralisé par les conséquences négatives sur l'emploi et l'activité dans des zones avoisinantes (Givord et al., 2013 ; Mayer et al., 2015). Celles-ci ont eu une meilleure efficacité dans les quartiers bien insérés dans le tissu urbain environnant et reliés aux infrastructures de transport (Briant et al., 2015), de sorte qu'il faudrait concentrer ces initiatives dans de tels quartiers. Dans les quartiers enclavés les interventions devraient être orientées sur la connexion aux grandes infrastructures existantes pour attirer de nouvelles activités ainsi que sur la rénovation du parc immobilier et commercial local.

L'éloignement physique par rapport à l'emploi et une offre de transport limitée accroissent le risque de chômage dans les quartiers défavorisés (Goffette-Nagot et al., 2012). Il faut aussi que les services de transport s'adaptent à des horaires de travail inhabituels, qui sont plus courants parmi les travailleurs peu qualifiés. Or beaucoup d'entre eux n'ont pas de voiture ou de permis de conduire (CGET, 2016). L'État devrait recueillir systématiquement des données sur la distance entre les quartiers défavorisés et les emplois et services essentiels, conduire des enquêtes sur l'offre de services de transport et arrêter un calendrier et des objectifs quantitatifs pour répondre aux besoins importants qui ne sont pas satisfaits. Il faudrait rendre publique les dépenses publiques nécessaires à cet effet et les évaluer.

Dans l'ensemble, la France est très bien équipée en structures d'accueil de la petite enfance, mais il faut agir de manière plus spécifique dans les quartiers défavorisés. On y compte de nombreux parents isolés et l'insuffisance de ces structures peut leur être particulièrement préjudiciable pour exercer une activité (ONPV, 2015), à plus forte raison si les emplois disponibles sont éloignés de leur domicile. Qui plus est, une offre d'éducation et d'accueil de qualité peut se révéler bénéfique tout au long de la vie, notamment pour les enfants des milieux défavorisés ou de langue maternelle étrangère (OCDE, 2012 ; Wilson et al., 2013). Ainsi l'augmentation prévue du nombre de places réservées aux enfants de moins de trois ans dans les écoles maternelles des quartiers défavorisés est une bonne chose. Ceci pourrait en outre offrir des emplois intéressants comme personnel d'accueil aux résidents de ces quartiers. Par ailleurs, il faudrait disposer de données locales sur les places en structures d'accueil et les utiliser pour orienter l'offre nouvelle. Enfin, il pourrait être nécessaire d'impliquer directement les parents pour encourager la préscolarisation des enfants. Des efforts ont été faits pour informer les parents issus de milieux défavorisés de la possibilité de scolariser leurs enfants à l'école maternelle, mais ces efforts sont moins systématiques en ce qui concerne les crèches municipales.

Si la promotion de l'administration en ligne est généralement une bonne chose, les quartiers défavorisés ne s'y prêtent pas forcément. En effet, de trop nombreux résidents de ces quartiers ont un faible niveau en compétences de base et numériques et n'ont pas facilement accès à un ordinateur. Même si des mesures sont prévues pour aider ces

personnes à accéder en ligne aux services publics, la présence physique de services de proximité est impérative dans les quartiers les plus déshérités.

Des études commissionnées par le gouvernement basées sur des CV fictifs font systématiquement apparaître des discriminations envers les immigrants et les habitants des quartiers défavorisés (Bunel et al., 2016 ; L'Horty et al., 2011). Le gouvernement a testé le CV anonyme, qui ne fait apparaître ni le nom du candidat ni son adresse, mais les évaluations n'indiquent pas de bénéfices substantiels (Behaghel et al., 2011). L'État a aussi engagé avec les employeurs dont le recrutement s'est révélé discriminatoire des évaluations pour améliorer leurs pratiques. Continuer ces efforts et développer des campagnes d'information et de formation pour les recruteurs seraient utiles pour augmenter leur sensibilité à cette problématique. Les contacts personnels des recruteurs avec des candidats se sont également avérés utiles pour surmonter les préjugés. Les demandeurs d'emploi qui risquent de faire l'objet de discrimination devraient être prioritaires pour bénéficier de formations qui comprennent une expérience professionnelle en entreprise. Les régions, les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis devraient activement présenter des candidats auprès des entreprises. Pôle emploi propose des services de parrainage et d'accompagnement aux candidats des quartiers défavorisés, et ces programmes font état de bons résultats.

Améliorer l'accès des populations défavorisées à des logements de meilleure qualité

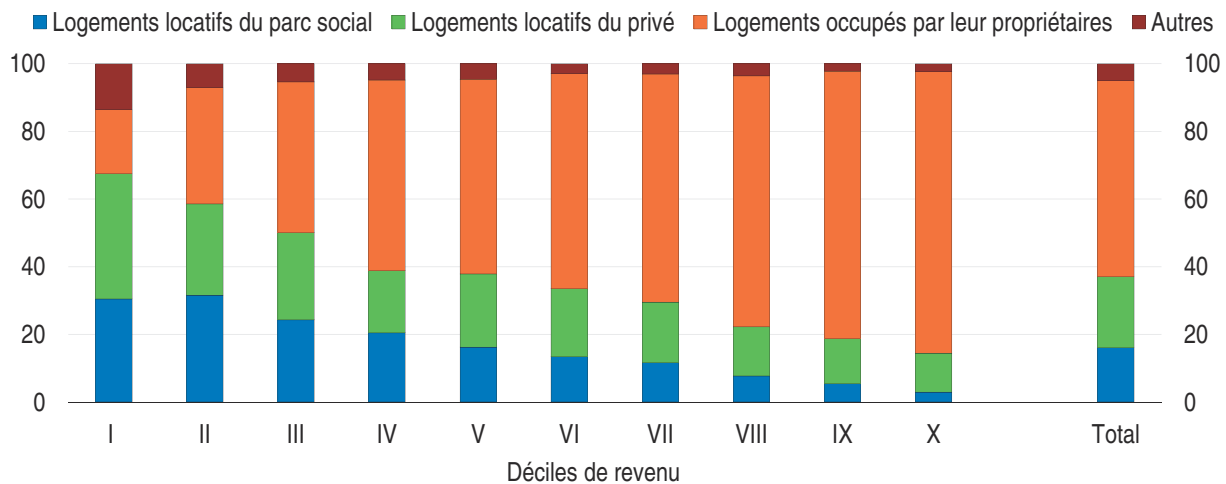
La France possède un vaste parc de logements sociaux qui ne cesse de se développer, mais les listes d'attente sont longues et beaucoup de ménages pauvres ont du mal à se loger à un prix abordable. Si 65 % de la population remplit les conditions requises pour bénéficier d'un logement social, la part des ménages du plus bas quintile de la distribution des revenus parmi les locataires de logements sociaux est passée de 21 % en 1973 à 50 % en 2013 (Cour des comptes, 2016). Les ménages du décile le plus pauvre étaient néanmoins encore plus susceptibles, en 2013, de vivre dans un logement du parc privé (graphique 41), moyennant des loyers de 30 à 50 % supérieurs.

Pour permettre aux ménages d'accéder à des logements moins coûteux – dans le parc privé ou social – le gouvernement doit augmenter la faible flexibilité de l'offre globale (graphique 42). Certaines études estiment que les aides à la demande et à la pierre augmentent surtout les prix (Grislain-Létrémy et Trevien, 2015), même si ce constat est contesté par d'autres (travaux en cours du CGEDD, 2016). Une étude montre que la construction de logements sociaux supplante en partie, voire totalement peut-être, la construction de logements privés (Chapelle, 2015). Le gouvernement a agi pour promouvoir la cession du foncier public pour la construction, offrir des aides financières aux municipalités qui bâtissent dans les zones tendues et réduire les délais pour obtenir un permis de construire. Par ailleurs, le relèvement de la taxe foncière permettrait de contrer le phénomène de rétention du foncier dans les zones en déficit de logements (Caldera Sánchez et Johansson, 2011). Le gouvernement a mis en place un plan de révision des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base à la taxe foncière.

En outre, l'aménagement du territoire nécessite une coordination au niveau des intercommunalités et des métropoles, mais parfois aussi au niveau des régions. Ceci limiterait des externalités comme l'étalement urbain ou le rationnement de l'offre, par exemple lorsque des municipalités préfèrent se spécialiser dans l'immobilier commercial pour augmenter leurs recettes fiscales, ou cherchent à maintenir des prix élevés pour les

Graphique 41. **Statut d'occupation du logement selon le décile de revenu**¹

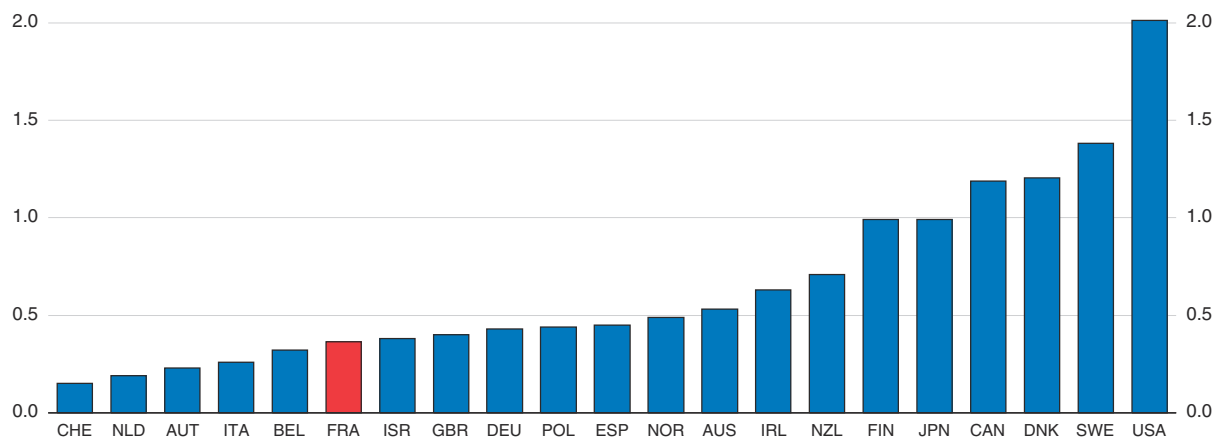
France métropolitaine, résidence principale, 2013



1. Le premier décile de revenu englobe les ménages dont le revenu annuel moyen est inférieur à 8 000 euros, tandis que le 10^e décile correspond aux ménages dont le revenu annuel moyen est supérieur à 39 000 euros.

Source : INSEE, Enquête logement 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933579472>

Graphique 42. **Sensibilité de l'offre de logements à l'évolution des prix**¹

1. Estimations de l'élasticité-prix à long terme de l'offre de nouveaux logements lorsque celle-ci est mesurée à l'aune de l'investissement dans l'immobilier résidentiel.

Source : Caldera Sánchez, A. et Å. Johansson (2011), « The Price Responsiveness of Housing Supply in OECD Countries », *Journal of Housing Economics*, vol. 22, n° 3, septembre, pp. 231-49.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933579491>

propriétaires de logements (Trannoy et Wasmer, 2013). Si la coordination de l'urbanisme a fait des progrès, les schémas de cohérence territoriale, adoptés à l'échelle intercommunale, ne couvrent pas encore l'ensemble du pays et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la consultation (OCDE, 2017c). Et souvent ce sont encore les municipalités qui sont compétentes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et la délivrance des permis de construire. Les intercommunalités ont par défaut la compétence sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux dès 2017. Cependant, ce transfert de compétence peut être bloqué par une minorité de communes membres. Il faudrait supprimer cette possibilité de blocage et transférer également aux intercommunalités la compétence sur les permis de construire.

La taxation et un secteur du logement social géographiquement très fragmenté font obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre. Ceci empêche une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences. Par conséquent, cela est négatif pour la productivité et les perspectives d'emploi (Adalet McGowan et Andrews, 2015). La réduction des droits de mutation pour les transactions immobilières augmenterait la mobilité de la main-d'œuvre (Arnold et al., 2011). De son côté, l'organisation du logement social pèse lui aussi sur la mobilité par le droit d'occupation à vie qu'il confère, allant de pair avec des économies de loyer de l'ordre de 30 à 50 % par rapport au parc privé mentionné auparavant (Trévien, 2014) et avec l'opacité des procédures d'attribution de ces logements au niveau des municipalités. Une réforme de 2017 a durci l'obligation pour les locataires de quitter les lieux lorsque leurs revenus dépassent le plafond admissible et augmente les possibilités de relever leurs loyers (tableau 9). Ceci va dans la bonne direction, mais devrait aller plus loin. Enfin, la constitution nationale ou régionale de listes d'attente obéissant à des critères clairement définis serait également avantageuse.

Tableau 9. **Recommandations passées de l'OCDE concernant le logement**

Recommandations passées de l'OCDE	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Mettre à jour les valeurs locatives cadastrales et mettre en place un mécanisme de revalorisation périodique. Transformer la taxe foncière en l'équivalent d'une taxe implicite sur les loyers imputés en actualisant régulièrement les valeurs cadastrales et supprimer l'imposition des loyers effectifs. Réduire les droits de mutation au moment de l'achat de biens.	Le gouvernement a mis en place un plan de révision des valeurs locatives cadastrales qui servent de base pour la taxe foncière.
Élargir les compétences de l'intercommunalité, notamment en matière de permis de construire et de plan local d'urbanisme, et envisager d'élargir le champ d'application de la taxe sur les logements vacants.	Une loi de 2014 a transféré le plan local d'urbanisme (PLU) à l'intercommunalité. Au printemps 2017, 45 % des 570 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont compétents en matière de PLU.
Rapprocher les loyers en vigueur dans le secteur du logement social des prix du marché, plutôt que les rattacher aux coûts supportés au moment de leur construction.	Depuis la loi de l'égalité et de citoyenneté de 2017, le supplément de loyer de solidarité (SLS) est plafonné à 30 % des revenus des locataires indépendamment de la qualité et de la taille de leur logement et des conditions du marché du logement local. Les locataires devront partir, lorsque pendant deux années consécutives, leurs ressources sont supérieures à 150 % du plafond de revenu pour l'attribution d'un logement social, contre 200 % du plafond de ressources pour l'attribution du logement occupé avant la modification par la loi.
Fusionner les organismes de logement social à un niveau supramunicipal afin de réaliser des économies d'échelle ; protéger le secteur du logement social des pressions locales, notamment en matière d'attribution ; faire en sorte que les nouvelles constructions répondent davantage aux besoins.	Les offices publics de l'habitat communaux appartenant à des EPCI compétents en matière d'habitat sont obligatoirement rattachés à ces derniers depuis janvier 2017. Une loi de 2017 met en place une gouvernance intercommunale des attributions des logements sociaux et oblige à attribuer plus de logements sociaux à des personnes à faibles revenus en dehors des quartiers défavorisés.

La rénovation urbaine devrait se concentrer davantage sur le bien-être et la participation citoyenne

Pour réduire la concentration de la pauvreté dans les quartiers défavorisés et y améliorer le bien-être, le gouvernement mène un vaste programme de rénovation urbaine depuis 2003. Les investissements de ce programme sont consacrés en majeure partie (à 65 % environ) à la rénovation ou à la démolition de logements sociaux – composés souvent de grands bâtiments délabrés, construits dans la première moitié des années 70 – et à la reconstruction de bâtiments de taille plus petite accueillant divers types d'occupants. L'idée était d'attirer la classe moyenne et d'assurer ainsi plus de mixité sociale. Le programme a contribué à moderniser les logements et les autres infrastructures urbaines, et les quartiers concernés sont souvent mieux intégrés qu'auparavant à leur environnement. Cependant,

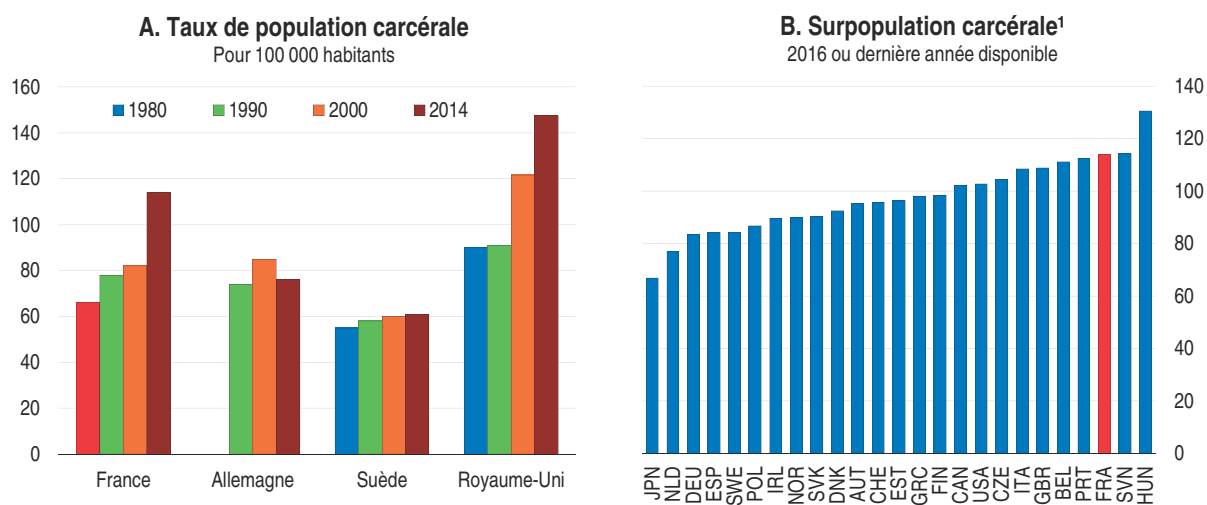
l'impact sur la mixité sociale est plus contestable. Dans le droit fil de ce que l'on a observé avec des programmes comparables à l'étranger, les ménages déplacés finissent souvent dans d'autres quartiers très déshérités, pendant que le départ des ménages plus aisés s'est accéléré (Posthumus et al., 2013 ; Lelevrier, 2013).

La rénovation urbaine pourrait également constituer un chemin pour offrir des formations de base et de langue française. Globalement, la France a une bonne stratégie de développement des compétences de base, mais l'État pourrait faire davantage pour que ces mesures atteignent pleinement les populations immigrées et les habitants des quartiers défavorisés. L'Agence nationale pour la lutte contre l'illettrisme s'est dotée de bons programmes pour combattre la stigmatisation en cherchant à atteindre les adultes peu qualifiés par le biais des entreprises où ils travaillent et des écoles de leurs enfants. Afin de toucher un plus grand nombre d'habitants dans les quartiers défavorisés, les clauses d'emploi local prévues dans les projets de rénovation urbaine pourraient être renforcées et utilisées pour proposer des contrats d'apprentissage ainsi que des expériences professionnelles en entreprise combinés avec des formations de compétences de base. L'expérience montre que la formation à ces compétences est particulièrement efficace quand elle s'intègre dans la vie quotidienne des participants (OCDE, 2015d). Enfin, les consultations publiques sur les projets de rénovation urbaine devraient systématiquement être mises à profit pour proposer des formations aux compétences de base et en langue.

Incarcération


Les résidents des quartiers défavorisés ont également plus de risques d'être incarcérés. La situation dans les prisons françaises est critique et les taux de suicide y sont élevés. La population carcérale a fortement augmenté, notamment depuis 2000, et le surpeuplement est grave dans certaines prisons (graphique 43). Cette surpopulation nuit au bien-être des détenus et à leur capacité d'exercer leurs droits fondamentaux (Contrôleur général des lieux de privation de liberté, 2014). Certaines analyses réalisées aux États-Unis confirment l'existence d'effets de réseau dans les quartiers d'origine des détenus et en prison, mais

Graphique 43. Augmentation de la population carcérale et surpopulation



1. Rapport entre la population carcérale totale et la capacité officielle du système carcéral, en pourcentage.

Source : Institute for Criminal Policy Research (2016), *World Prison Brief 2016*, Birkbeck College School of Law, Université de Londres.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933579510>

aucune étude n'est menée sur ces questions en France. Pourtant, les informations qu'elles pourraient livrer sont indispensables pour élaborer une stratégie cohérente, conjuguant politique de la ville et réforme du système judiciaire. Il est prouvé que les peines alternatives, comme les travaux d'intérêt général ou le port d'un bracelet électronique, réduisent le risque de récidive (Kensey et Benaouda, 2011). Le gouvernement travaille à la construction de prisons plus modernes notamment axées sur la préparation de la sortie des personnes condamnées à de courtes peines et a lancé des réformes visant à privilégier les peines de substitution et les peines probatoires, ainsi qu'à assurer un meilleur accompagnement des anciens détenus pour faciliter leur réinsertion dans la société. Il faut poursuivre ces efforts.

Bibliographie

- Adalet McGowan, M. et D. Andrews (2015), « Skill Mismatch and Public Policy in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1210, Éditions OCDE, Paris.
- Andrews, D. et F. Cingano (2012), « Public Policy and Resource Allocation: Evidence from Firms in OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 996, Éditions OCDE, Paris.
- Andrews, D. et B. Westmore (2014), « Managerial Capital and Business R&D as Enablers of Productivity Convergence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1137, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxx3d441knr-en>.
- Arafer (2016), « Marché du transport par autocar et gares routières », *Rapport annuel*.
- Arnold, J., B. Brys, C. Heady, A. Johannsson, C. Schweltnus et L. Vartia (2011), « Tax Policy for Economic Recovery and Growth », *Economic Journal*, vol. 121, pp. 59-80.
- Askenazy, P. et C. Erhel (2015), « The French productivity puzzle », *IZA Discussion Paper*, n° 9188.
- Askenazy, P. et T. Breda (2017), « Democracy at Work: A Study of the 2008 French Union Representativity Reform », à paraître.
- Autorité bancaire européenne (ABE) (2016), « 2016 EU-Wide Stress Test Results », *Rapport Juillet 2016*.
- Banque de France (2017), « Évaluation des Risques du Système Financier Français », *Rapport juin 2017*.
- Beffy, M. et L. Davezies (2013), « Has the 'Ambition Success Networks' Educational Program Achieved its Ambition? », *Annals of Economics and Statistics*, vol. 111-112, pp. 271-94.
- Behaghel, L., B. Crépon et T. Le Barbanchon (2011), « Évaluation de l'impact du CV anonyme », *Rapport Final*, Paris.
- Benhenda, A. et J. Grenet (2015), « Combien coûte le redoublement dans l'enseignement primaire et secondaire en France ? », Institut des Politiques Publiques, *Note IPP*, n° 17, Paris.
- Bloom, N., R. Sadun et J. van Reenen (2014), « Does Management Matter in Healthcare? », *Harvard University working paper*.
- Bloom, N., R. Sadun et J. van Reenen (2016), « Management as a Technology? », *NBER Working Paper*, n° 22327.
- Bourdieu, J. et T. Breda (2015), « Les employeurs face aux représentants du personnel: une situation de discrimination stratégique », *Rapport final pour la Dares*.
- Bouglès, R., G. Cette, J. Lopez, J. Mairesse et G. Nicoletti (2013), « Do Product Market Regulations In Upstream Sectors Curb Productivity Growth? Panel Data Evidence For OECD Countries », *Review of Economics and Statistics*, vol. 95, n° 5, pp. 1750-68.
- Breda, T. (2014), « Les délégués syndicaux sont-ils discriminés ? », *La Revue Économique*, vol. 65, n° 6, pp. 841-80.
- Bressoux, P., F. Kramarz et C. Prost (2007), « Teachers' Training, Class Size, and Students' Outcomes: Evidence from 3rd Grade Classes in France », *Economic Journal*, vol. 119, March, pp. 540-61.
- Briant, A., M. Lafourcade et B. Schmutz (2015), « Can tax breaks beat geography? Lessons from the French enterprise zone experience », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 7, pp. 88-124.
- Bunel, M., Y. L'Horty et P. Petit (2016), « Discrimination based on place of residence and access to employment », *Urban Studies*, vol. 53, n° 2, pp. 267-86.

- Cahuc, P., S. Carcillo et K.F. Zimmermann (2013), « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Notes du Conseil d'analyse économique*, no. 4, Paris.
- Cahuc, P., S. Carcillo et T. Le Barbanchon (2014), « Do Hiring Credits Work in Recessions? Evidence from France », *IZA Discussion Paper*, n° 8330.
- Caldera Sánchez, A. et Å. Johansson (2011), « The Price Responsiveness of Housing Supply in OECD Countries », *Journal of Housing Economics*, vol. 22, n° 3, septembre, pp. 231-49
- Ceci-Renaud, N. et P.-A. Chevalier (2010), « L'impact des seuils de 10, 20 et 50 salariés sur la taille des entreprises françaises », *Économie et Statistique*, vol. 1, n° 437, pp. 29-45.
- Cette, G., N. Dromel, R. Lecat et A. Paret (2013), « Labour Relations Quality and Productivity: An Empirical Analysis on French Firms », *Review of Economics & Institutions/Economia, Società e Istituzioni*, vol. 4, n° 2.
- Chapelle, G. (2015), « Does Social Housing Crowd Out Private Construction? », document non publié, Institut des Science Politiques, Paris.
- Chevreux, M. (2016), « 30 ans de modernisation du dialogue sociale en France », *Trésor-ECO* n. 160, Paris.
- Chevreux, M. et L. Rambert (2017), « Dialogue social sectoriel et décentralisation : Étude comparée France/Allemagne », *Les Cahiers de la DG Trésor*, Paris.
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) (2016), *En Bref – Plateformes de mobilité : un levier pour faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion sociale*, Paris.
- Commission européenne (2017), *Rapport 2017 pour la France*, document de travail des services de la Commission.
- Commission européenne (2017, à paraître), « Identifying priority sectors for reforms in services », *Institutional Papers Series*.
- Conseil d'orientation des retraites (2017), *Rapport annuel 2017*.
- Conseil d'orientation des retraites (2016), « Les effets macroéconomiques d'une augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite », *Document de travail*, Paris.
- Conseil des prélèvements obligatoires (2016), « Adapter l'impôt sur les sociétés à une économie ouverte », *Rapport Décembre 2016*.
- Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) (2016), « L'incidence des effets de structure sur la surcroissance du loyer des locataires à bas revenu du parc privé, 1970-2013 », note intermédiaire et provisoire.
- Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) (2015), « Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées en France – Étude Ly-Riegert », Paris.
- Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) (2016), *Inégalités sociales et migratoires – comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?*, Paris.
- Contrôleur général des lieux des privations de liberté (2014), *Rapport d'activité*, Paris.
- Cour des comptes (2013), « Gérer les enseignants autrement », *Rapport publique thématique*, Paris.
- Cour des comptes (2016), « La politique de la ville : un cadre rénové – des priorités à préciser », *Rapport public annuel*, Paris.
- Coutrot, T. et E. Davie (2014), « Les conditions de travail en 2013 : une analyse par secteur du privé et versants de la fonction publique », *Dares analyses*, n° 102.
- DARES (2016), « La négociation en entreprise en 2014 », *DARES Analyses* 83, Paris.
- Davezies, L. et M. Garrouste (2014), « More harm than good? Sorting effects in a compensatory education programme », *document de travail du Centre de recherche en économie et statistique*, n° 2012-42, Paris.
- Dormont, B. et M. Péron (2016), « Does Health Insurance Encourage the Rise in Medical Prices? A Test on Balance Billing in France », *Health Economics*, vol. 25, n° 9, pp. 1073-89.
- Drees (2016), *La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties – édition 2016*, Drees.
- Égert, B. et P. Gal (2016), « The Quantification of Structural Reforms in OECD Countries: A New Framework », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1354, Éditions OCDE, Paris.
- Fialho, P. (2017), « Who gains from labour market flexibility at the margin? », document non publié.

- Fournier, J.-M. et A. Johansson (2016), « The Effect of the Size and the Mix of Public Spending on Growth and Inequality », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1344, Éditions OCDE, Paris.
- Fraisse, H., C. Prost et L. Rioux (2013), « Sentiment de sécurité de l'emploi: l'effet des indemnités chômage et de la justice prud'homale », *Economie et Prévision*, vol. 1, pp. 101-20.
- France Stratégie (2017), *Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, Document complémentaire au rapport de septembre 2016*, Paris.
- Garicano, L., C. Lelarge et J. van Reenen (2016), « Firm size distortions and the productivity distribution: Evidence from France », *American Economic Review*, vol. 106, n° 11, pp. 3439-3479.
- Givord, P. et L. Wilner (2015), « When Does the Stepping-Stone Work? Fixed-Term Contracts Versus Temporary Agency Work in Changing Economic Conditions », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 30, n° 5, pp. 787-805.
- Goffette-Nagot, F., S. Charlot, C. Dujardin, N. Havet et M. Sidibé (2012), « Accès à l'emploi dans les territoires de la politique de la ville: un appariement entre emplois et populations », mimeo.
- Gourio, F. et N. Roys (2014), « Size-dependent regulations, firm size distribution and reallocation », *Quantitative Economics*, n° 5-2, pp. 377-416.
- Grislain-Létrémy, C. et C. Trevien (2015), « The Impact of Housing Subsidies on the Rental Sector: The French Example », *Document de travail*, Insee, Paris.
- Hanushek, E., J. Kain et S. Rivkin (2004), « Why Public Schools Lose Teachers », *Journal of Human Resources*, vol. 39, n° 2.
- Harding, M. (2014), « The diesel differential: Differences in the tax treatment of gasoline and diesel for road use », *OECD Taxation Working Papers*, n° 21, Éditions OCDE, Paris.
- Haut Conseil de stabilité financière (2017), *Rapport annuel 2017*, Paris.
- Hijzen, A. et P. Martins (2016), « No extension without representation? Evidence from a natural experiment in collective bargaining », *IMF Working Paper*, n° 16/143, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Kensey, A. et A. Benaouda (2011), « Les risques de récidives des sortants des prisons. Une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, Paris.
- Landier, A., D. Szomoru et D. Thesmar (2016), « Travailler sur une plateforme Internet : une analyse des chauffeurs utilisant UBER en France », *Rapport d'orientation préparé pour Uber*.
- Lelévrier, C. (2013), « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration », *CAIRN Info*, Paris.
- L'Horty, Y., E. Duguet, L. Du Parquet, P. Petit et F. Sari (2011), « The effect of place of residence on access to employment: A field experiment on qualified young job applicants in Ile-de-France », *TEPP Working Paper*, n° 2, Paris.
- Magruder, J.R. (2012), « High unemployment yet few small firms: The role of centralized bargaining in South Africa », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 4, pp. 138-66.
- Mayer, T., F. Mayneris et L. Py (2015), « The Impact of Urban Enterprise Zones on Establishment Location Decisions and Labor Market Outcomes: Evidence from France », *Journal of Economic Geography*, pp. 1-44.
- Murtin, F., A. de Serres et A. Hijzen (2014), « Unemployment and the coverage extension of collective wage agreements », *European Economic Review*, vol. 71, pp. 52-66.
- OCDE (2011), *Études économiques de l'OCDE : France 2011*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fra-2011-fr.
- OCDE (2012), *Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264028050-fr>.
- OCDE (2013), *Études économiques de l'OCDE : France 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fra-2013-fr.
- OCDE (2014a), *Vieillesse et politiques de l'emploi : France 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264206847-fr>.
- OCDE (2014b), *Obesity Update*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/els/health-systems/Obesity-Update-2014.pdf>.

- OCDE (2014c), *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation : France 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264214019-fr>.
- OCDE (2014d), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2014-fr.
- OCDE (2015a), *Taxing Energy Use 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264232334-en>.
- OCDE (2015b), *Études économiques de l'OCDE : France 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fra-2015-fr.
- OCDE (2015c), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-fr.
- OCDE (2015d), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235519-fr>.
- OCDE (2016a), *Perspectives économiques de l'OCDE No 100*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/8679c108-fr>.
- OCDE (2016b), *Examens environnementaux de l'OCDE : France 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252592-fr>.
- OCDE (2016c), *Better Ways to Pay for Health Care*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264258211-en>.
- OCDE (2017a), *New Health Technologies: Managing Access, Value and Sustainability*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266438-en>.
- OCDE (2017b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-1-19-fr.
- OCDE (2017c), *La gouvernance de l'occupation des sols en France*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264273399-fr>.
- ONPV (Observatoire national de la politique de la ville) (2016), *Rapport 2015*, Paris.
- Pacifico, A. et A. Trannoy (2015), « Abandonner la décote, cette congère fiscale », *IDEP Analyses*, n° 7.
- Paris, V., E. Hewlett, A. Auraaen, J. Alexa et L. Simon (2016), « Health care coverage in OECD countries in 2012 », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 88, Éditions OCDE, Paris.
- Polton, D. (2015), « Rapport sur la réforme des modalités d'évaluation des médicaments », *Rapport à la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes*, Paris.
- Posthumus, H., G. Bolt et R. Van Kempen (2013), « Why do displaced residents move to socioeconomically disadvantaged neighbourhoods? », *Housing Studies*, vol. 28, n° 2, pp. 272-93.
- Ruiz, N. et A. Trannoy (2008), « Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation », *Economie et Statistique*, n° 413, pp. 21-46.
- Sassi, F., A. Belloni et C. Capobianco (2013), « The Role of Fiscal Policies in Health Promotion », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 66, Éditions OCDE.
- Saunders, W., C. Goldenberg et R. Gallimore (2009), « Increasing achievement by focusing grade level teams on improving classroom learning: a prospective, quasi-experimental study of title I schools », *American Educational Research Journal*, vol. 46, n° 4, pp. 1006-33.
- Thévenoud, T. (2014), « Un taxi pour l'avenir, des emplois en France », *Rapport au Premier ministre*, Paris.
- Trannoy, A. et E. Wasmer (2013), « Comment modérer les prix de l'immobilier? », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, Paris.
- Trevien, C. (2014), « Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement? », *Economie et Statistique*, n° 471, pp. 33-64.
- Vescio, V., D. Ross et A. Adams (2008), « A review of research on the impact of professional learning communities on teaching practice and student learning », *Teaching and Teacher Education*, vol. 24, pp. 80-91.
- Wilson, S., D. Dickinson et D. Rowe (2013), « Impact of an Early Reading First program on the language and literacy achievement of children from diverse language backgrounds », *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 28, n° 3, pp. 578-92.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: France 2017

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-fra-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: France 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-fra-2017-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.